

**Banque Scotia**

RAPPORT SUR LE CLIMAT 2023

R  
A  
P  
P  
O  
R  
T

# Table des matières

<b>3</b>	Message de notre chef du développement durable	<b>43</b>	<b>GESTION DES RISQUES</b>
<b>4</b>	À propos de la Banque Scotia	<b>44</b>	Introduction
<b>5</b>	Présentation de notre premier rapport sur le climat	<b>45</b>	Intégrer les risques climatiques dans le cadre de gestion du risque de la Banque Scotia
<b>7</b>	Faits saillants du rendement de 2023	<b>47</b>	Détermination, évaluation et gestion des risques climatiques
<b>8</b>	Recommandations du GIFCC	<b>50</b>	Exposition aux actifs liés au carbone
<b>11</b>	<b>GOUVERNANCE</b>	<b>51</b>	Analyse de scénarios
<b>12</b>	Présentation	<b>54</b>	<b>PARAMÈTRES ET CIBLES</b>
<b>12</b>	Notre gouvernance relative aux changements climatiques	<b>55</b>	Introduction
<b>13</b>	Supervision par le conseil d'administration	<b>56</b>	Nos paramètres et cibles relatifs aux changements climatiques
<b>16</b>	Supervision par la direction	<b>58</b>	Notre cible en matière de financement lié aux changements climatiques
<b>20</b>	<b>STRATÉGIE</b>	<b>59</b>	Émissions financées
<b>21</b>	Introduction	<b>64</b>	Notre approche en matière de fixation d'objectifs
<b>24</b>	Nos objectifs actualisés sur le climat	<b>66</b>	Émissions provenant des activités
<b>25</b>	Financer les solutions climatiques	<b>69</b>	<b>ANNEXE</b>
<b>27</b>	Progresser vers la carboneutralité	<b>70</b>	Énoncés prospectifs
<b>32</b>	Réduire nos propres émissions		
<b>34</b>	Culture et compétences pour soutenir la transition climatique		

## DANS LE PRÉSENT RAPPORT

« Nous », « notre », « nos », la « Banque » et « la Banque Scotia » désignent la Banque de Nouvelle-Écosse et ses filiales.

## CADRES DE RÉFÉRENCE POUR LE RAPPORT

Il s'agit du premier rapport distinct de la Banque Scotia sur ses progrès dans la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques.<sup>1</sup> Depuis l'exercice 2018, la Banque Scotia se conforme aux recommandations du GIFCC pour la présentation de ses informations. Jusqu'à présent, elle intégrait ces données dans ses rapports annuels et de durabilité.


## PÉRIODE DE RÉFÉRENCE POUR LE RAPPORT

Sauf indication contraire, les renseignements et les données figurant dans le présent rapport se rapportent à l'exercice 2023 qui sera clos le 31 octobre 2023 (l'« exercice 2023 »). Les dernières informations relatives aux changements climatiques ont été présentées dans notre rapport ESG de 2022. Veuillez consulter notre site Web pour obtenir les rapports antérieurs.

## DEVISE

Toutes les sommes sont exprimées en dollars canadiens, sauf exception indiquée, et sont soumises aux variations des taux de change.

## VÉRIFICATION EXTERNE

KPMG a effectué une mission d'expression d'assurance limitée et indépendante pour certains indicateurs de performance marqués du symbole  dans le présent rapport.

Voir : [Rapport d'assurance limitée 2023 de KPMG](#)

## OUTIL DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les documents de notre outil de communication de l'information :

- [Rapport ESG 2023](#)
- [Corpus de données et indices ESG 2023](#)
- [Rapport annuel 2023](#)

## RECONNAISSANCE TERRITORIALE DU GROUPE DE RESSOURCES POUR LES EMPLOYÉS AUTOCHTONES DE LA BANQUE SCOTIA

Nous avons le privilège de nous trouver sur le territoire ancestral et non cédé des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Nous témoignons notre reconnaissance aux Premières Nations pour avoir pris soin de notre terre et de nos relations, ainsi que pour leurs enseignements à cet égard. Nous reconnaissons les effets des pensionnats et du colonialisme sur les familles et les collectivités autochtones. Compte tenu de cette histoire, nous nous engageons à aller de l'avant dans un esprit de partenariat, de collaboration et de réconciliation. La gestion des populations, des cultures et des collectivités autochtones relève de notre responsabilité à tous. Nous réfléchissons aux actions à poser et aux mesures qui doivent être prises pour répandre la vérité et faire avancer le processus de réconciliation.<sup>2</sup>

## MISE EN GARDE

Le présent document n'a pas à être préparé ou déposé par la Banque (au sens attribué à ce terme dans le présent document) en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes ou américaines. L'information contenue dans les présentes ne doit pas être interprétée comme atteignant nécessairement le niveau d'importance de l'information exigée dans nos documents déposés en vertu de la législation en valeurs mobilières, et cette information ne doit pas être considérée comme étant intégrée par renvoi dans ces documents.

Le présent document ne doit pas servir de base à la négociation des titres de la Banque ni à toute autre décision de placement, et il n'est pas destiné à constituer des conseils financiers, juridiques, fiscaux, de placement, professionnels ou d'experts.

<sup>1</sup> Le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques ([GIFCC](#)) a été mis sur pied en 2017 afin de fournir un cadre de référence pour le rapport volontaire pour aider les organisations à communiquer les risques et occasions liés aux changements climatiques, à soutenir la transparence du marché et à éclairer les décisions en matière de capital. L'IFRS S1 et L'IFRS S2 comprennent toutes les recommandations du GIFCC, et lors de la publication de ces deux normes IFRS en juin 2023, le Conseil de stabilité financière a **demandé** à l'International Financial Reporting Standards Foundation (IFRS) de reprendre le mandat du GIFCC à compter de 2024. Le GIFCC a été officiellement dissous en novembre 2023. La Banque Scotia surveille l'évolution des normes et des attentes relatives à l'information sur les changements climatiques, notamment l'IFRS S2, la CSRD et le BSIF B-15, et adaptera son information financière pour répondre aux nouvelles exigences au fil du temps.

<sup>2</sup> Cette reconnaissance territoriale s'applique aux territoires sur lesquels la Banque Scotia a ses bureaux de direction (Toronto, Canada) ainsi qu'aux activités canadiennes, et ne représente pas les expériences historiques et personnelles des peuples autochtones dans l'ensemble de nos activités internationales.



## Message de notre chef du développement durable

**Les changements climatiques sont l'un des enjeux les plus importants de notre époque. Selon le Service Copernicus sur le changement climatique (C3S) de l'Union européenne, l'année 2023 a été plus chaude de 1,48 °C que la moyenne préindustrielle de 1850-1900.<sup>1</sup> Néanmoins, des changements structurels en matière de politique, d'investissements et d'investissements en énergie propre, essentiels à une transition ordonnée vers la carboneutralité, prennent forme.**

La transition vers une économie à faibles émissions de carbone est un processus complexe qui prendra du temps et qui nécessitera la collaboration de l'industrie, du secteur financier et du gouvernement. De plus, les progrès varieront probablement d'une année à l'autre et exigeront une réponse souple à des facteurs externes, comme les améliorations des technologies qui soutiennent la transition et les politiques gouvernementales.

Notre approche est axée sur la collaboration avec nos clients, y compris les grands clients commerciaux des secteurs à fortes émissions et difficiles à décarboner, ainsi que les petites entreprises des secteurs de l'énergie propre et des technologies, pour répondre à leurs besoins spécifiques tout au long de la transition énergétique. Les deux jouent un rôle essentiel dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et dans la décarbonisation au fil du temps.

C'est dans ce contexte que nous vous présentons notre rapport sur le climat, qui décrit comment la Banque Scotia avance dans la réalisation de ses ambitions pour lutter contre les changements climatiques, compte tenu des risques et des défis auxquels nous nous attendons à surmonter tout au long de notre parcours. Notre rapport met à jour la formulation par la Banque de ses objectifs climatiques, en se concentrant sur trois piliers : financer les solutions climatiques, progresser vers la carboneutralité et réduire nos propres émissions.

Nous nous sommes fixé comme objectif de fournir 350 milliards de dollars en financement lié aux changements climatiques<sup>2</sup> d'ici 2030. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2018, nous avons alloué 132 milliards de dollars en soutien à cet objectif. En 2023, nous avons également publié le Cadre financier lié au climat, dont une version mise à jour est publiée en même temps que le présent rapport,<sup>3</sup> qui définit les produits et les services admissibles au titre de cet objectif.

Nous poursuivons nos efforts vers la carboneutralité en nous attachant à mieux comprendre les stratégies de transition de nos clients, notamment dans les secteurs où nous avons défini des objectifs intermédiaires pour 2030. Nous élaborons également des recherches approfondies pour guider notre stratégie de réduction des émissions dans notre portefeuille de prêts. En 2023, nous avons amélioré notre rapport sur les émissions financées et porté notre objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Banque à 40 % des niveaux de 2016 pour 2030.

Par l'entremise de notre Centre d'excellence sur les changements climatiques et notre fonds de recherche pour la carboneutralité doté de 10 millions de dollars, nous contribuons à enrichir les connaissances sur les leviers politiques du climat et la recherche innovante visant à faire progresser la lutte contre les changements climatiques. Nous continuerons de tirer parti des recommandations et des normes réglementaires et mondiales en matière de présentation de l'information sur les changements climatiques, pour offrir une explication transparente et détaillée de l'approche de la Banque Scotia à l'égard des changements climatiques.

Il ne fait aucun doute que nous attend un travail difficile, urgent et complexe pour lutter contre les changements climatiques. Notre banque est fière de contribuer à cet impératif mondial en soutenant les efforts de ses clients et en contribuant à rendre la planète plus résiliente pour nos employés, nos clients et nos collectivités. Dans toutes ces initiatives, nous sommes reconnaissants de l'appui des équipes multidisciplinaires de la Banque, qui travaillent ensemble comme une seule équipe gagnante et sont engagées dans notre mission commune d'agir pour le climat et pour l'avenir.

**Meigan Terry**  
chef, Développement durable, Impact social, Communications

<sup>1</sup> [Le résumé annuel des changements climatiques de 2023, faits saillants des changements climatiques mondiaux de 2023.](#)

<sup>2</sup> Veuillez consulter la [p. 6](#) du présent rapport sur le climat pour obtenir une définition du financement lié aux changements climatiques.

<sup>3</sup> Veuillez consulter notre [Cadre financier lié au climat](#) sur le Centre d'excellence sur les changements climatiques de la Banque Scotia, [ici](#).

# À propos de la Banque Scotia

Au cœur de nos activités se trouvent nos millions de clients qui font régulièrement appel à nos services et conseils. Nous servons nos clients par l'entremise de nos quatre secteurs d'activité :

## RÉSEAU CANADIEN

Le Réseau canadien offre une gamme complète de conseils financiers et de solutions bancaires assortis d'une expérience client exceptionnelle à plus de 11 millions de clients. Les clients des services bancaires aux particuliers, aux petites entreprises et aux entreprises sont desservis par un réseau de 947 succursales et de 3 703 guichets automatiques bancaires (GAB), ainsi que par des services bancaires en ligne, mobiles et téléphoniques et des équipes de vente spécialisées. Le Réseau canadien offre également une solution bancaire de rechange aux clients de la Banque Tangerine qui gèrent eux-mêmes leurs avoirs.

## OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Les Opérations internationales présentent une franchise diversifiée offrant des conseils financiers et des solutions bancaires à plus de 12 millions de particuliers, d'entreprises et de clients commerciaux. La Banque mène ses activités dans plus de 15 pays, y compris le Mexique, le Chili, le Pérou, la Colombie, le Brésil, l'Uruguay, certains marchés de l'Amérique centrale et les Antilles. La Banque est bien positionnée grâce à sa présence géographique unique, à son leadership numérique et à sa connectivité avec les marchés du Canada et des États-Unis. Les pays du groupe Opérations internationales continuent de présenter des caractéristiques démographiques attrayantes et des possibilités d'accroître la pénétration du secteur bancaire.

## GESTION DE PATRIMOINE

La Gestion de patrimoine offre une série de conseils, de services, de produits et de solutions de placement et de gestion du patrimoine à ses clients partout où elle est présente. Ce secteur dessert plus de deux millions de clients dans les marchés des fonds d'investissement et des services-conseils répartis dans 13 pays, administrant des actifs de plus de 600 milliards de dollars.

## SERVICES BANCAIRES ET MARCHÉS MONDIAUX

Les Services bancaires et marchés mondiaux offrent des services bancaires, des services de prêt, des conseils en matière d'investissement et l'accès aux marchés des capitaux à sa clientèle commerciale. Le groupe Services bancaires et marchés mondiaux est une banque de gros offrant une gamme complète de services dans les Amériques, qui exerce ses activités dans plus de 20 pays, desservant des clients au Canada, aux États-Unis, en Amérique latine, en Europe et en Asie-Pacifique.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le [profil de la Banque Scotia](#).

## NOUS SOMMES LÀ POUR L'AVENIR DE TOUS

→ Être le partenaire financier **le plus fiable** de nos clients



...pour favoriser une **croissance durable et rentable** et maximiser le rendement total pour les actionnaires ←

**Nos valeurs sont : Respect | Intégrité | Responsabilité | Passion**



# Présentation de notre premier rapport sur le climat

À mesure que les répercussions des changements climatiques sur l'économie mondiale se font de plus en plus sentir,<sup>1</sup> les institutions financières doivent maintenir de saines pratiques de gestion des risques climatiques.<sup>2</sup> Compte tenu de cet impératif croissant, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) du Canada a finalisé la ligne directrice B-15, Gestion des risques liés aux changements climatiques, en 2023, créant un cadre pour l'intégration et la communication des risques liés aux changements climatiques dans le système financier canadien.<sup>3</sup>

Parallèlement, les changements climatiques et la nécessité d'une transition énergétique mondiale offrent aux institutions financières et à leurs clients des occasions d'affaires uniques. La Banque Scotia reconnaît que ces risques et ces occasions économiques croissants liés aux changements climatiques nous obligent à faire le point sur le rôle que nous pouvons jouer et à prendre des mesures pour soutenir nos clients et nos collectivités dans la transition climatique.

Dans le cadre de ce premier Rapport sur le climat 2023,<sup>4</sup> nous sommes heureux de présenter nos objectifs climatiques d'une nouvelle façon. S'appuyant sur les engagements volontaires de la Banque sur le climat,<sup>5</sup> ainsi que sur nos engagements en tant que membre de l'alliance bancaire Net Zéro<sup>6</sup> (NZBA), notre vision renouvelée de ces objectifs met l'accent sur trois piliers :

1. **Financer les solutions climatiques**, en fournissant du financement lié aux changements climatiques, tel qu'il est défini ci-après dans la présente section, à des clients de tous les secteurs, y compris certains secteurs à forte intensité de carbone.<sup>7</sup>
2. **Progresser vers la carboneutralité** en collaborant avec nos clients pour atteindre la carboneutralité associée à notre portefeuille de prêts et en fixant des objectifs de réduction de l'intensité des émissions sectorielles pour 2030<sup>8</sup> afin de nous garder sur la bonne voie pour atteindre notre objectif d'émissions financées associées à la carboneutralité d'ici 2050 (veuillez consulter la section **« Paramètres et cibles »** du présent rapport pour obtenir des détails sur les mesures que nous avons choisies et sur notre approche en matière de fixation de cibles).
3. **Réduire nos propres émissions**, en introduisant des solutions novatrices pour minimiser les émissions liées à l'exploitation de la Banque.

<sup>1</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2023 : Résumé à l'intention des décideurs. Dans : *Changements climatiques 2023 : Rapport de synthèse*. Contribution des groupes de travail I, II et III au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [Équipe de rédaction principale, H. Lee et J. Romero (rédacteurs)]. GIEC, Genève, Suisse, pp. 1-34.

<sup>2</sup> Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, 2022 : **Principes de gestion et de surveillance efficaces des risques financiers liés aux changements climatiques**. Banque des règlements internationaux.

<sup>3</sup> La ligne directrice B-15 (« B-15 »), entrée en vigueur à la fin de l'exercice 2024 pour les banques d'importance systémique nationale, y compris la Banque Scotia, énonce les attentes du BSIF concernant la gestion et la communication des risques liés aux changements climatiques par les institutions financières fédérales.

<sup>4</sup> La Banque Scotia dresse son rapport conformément aux recommandations du GIFCC depuis l'exercice 2018. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter nos **rapports ESG archivés**.

<sup>5</sup> Pour de plus amples renseignements sur les engagements sur le climat de la Banque, veuillez consulter notre **Rapport Virage carboneutre**. La Banque Scotia prend volontairement ses engagements sur le climat conformément aux normes, méthodes et lignes directrices pertinentes publiées pour le secteur financier. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la mise en garde, p. 2.

<sup>6</sup> L'**alliance bancaire Net Zéro** est un groupe organisé par les Nations Unies qui réunit des banques mondiales qui se sont ralliées à l'objectif d'émissions nettes zéro d'ici 2050. En octobre 2021, la Banque Scotia est devenue membre de cette alliance.

<sup>7</sup> Dans le cadre de ce rapport, les secteurs à forte intensité de carbone sont ceux énumérés par le NZBA comme l'aluminium, l'agriculture, le ciment, le charbon, l'immobilier commercial et résidentiel, le fer et l'acier, le pétrole et le gaz, la production d'électricité et les transports.

<sup>8</sup> Les objectifs de réduction de l'intensité des émissions sont distincts des objectifs visant à réduire les émissions absolues. Les objectifs de réduction de l'intensité des émissions de la Banque Scotia sont fondés sur une mesure de l'intensité physique (veuillez consulter la section **« Paramètres et cibles »** pour obtenir de plus amples renseignements).





Nous sommes également heureux de décrire les diverses façons dont nous avons fait progresser les initiatives clés en matière de changements climatiques. À l'appui de son premier pilier, Financer les solutions climatiques, la Banque a publié un **Cadre financier lié au climat**, qui définit les produits et services qui comptent pour atteindre son objectif de fournir 350 milliards de dollars en financement lié aux changements climatiques d'ici 2030 (« objectif de 350 milliards de dollars »).<sup>1</sup> Aux fins de ce rapport, le financement lié aux changements climatiques comprend les produits et services — comme les prêts et les services-conseils — ainsi que les types d'opérations — comme les prêts liés à la durabilité ou les prêts à vocation spécifique — qui soutiennent, entre autres, l'atténuation des changements climatiques, l'adaptation, la prévention de la pollution, la gestion durable des ressources naturelles, la conservation de la biodiversité et l'économie circulaire.<sup>2</sup> En l'absence d'une taxonomie standardisée durable ou liée aux changements climatiques qui s'applique à nos activités, nous avons élaboré ce cadre afin de clarifier nos activités financières liées aux changements climatiques. Il se peut que nous réexaminions le cadre, et le mettions à jour à l'occasion, si une taxonomie pertinente ou d'autres directives applicables au financement lié aux changements climatiques deviennent disponibles.

Pour progresser vers la carboneutralité, nous avons pris des mesures visant à améliorer la qualité des données sur nos émissions financées dans le secteur du pétrole et du gaz et annoncé une cible d'intensité des émissions pour les fabricants d'automobiles.

En 2023, dans le cadre de notre objectif de réduire nos propres émissions, nous avons relevé notre objectif pour diminuer les émissions opérationnelles absolues de gaz à effet de serre<sup>3</sup> de 35 % à 40 % d'ici 2030 par rapport à la base de référence de 2016 et nous avons augmenté notre prix interne du carbone, qui est passé de 60 \$/tCO<sub>2</sub>e en 2022 à 65 \$/tCO<sub>2</sub>e. Nous avons l'intention de hausser notre prix du carbone à 80 \$/tCO<sub>2</sub>e en 2024.

Pour mieux soutenir nos objectifs sur le climat, nous avons :

- examiné notre structure de gouvernance des risques liés à l'environnement et nous prévoyons créer un comité directeur sur la transition climatique<sup>4</sup>, afin d'établir une responsabilité claire à l'égard de nos objectifs sur le climat et de promouvoir la transparence dans l'atteinte de ces objectifs à l'échelle de l'organisation;
- promu le leadership éclairé en lien avec nos stratégies sectorielles, en publiant des articles sur des sujets allant des véhicules électriques (VE) à la décarbonisation du secteur agricole;
- pris des mesures importantes pour élaborer nos modèles de préparation de nos clients à la carboneutralité pour les secteurs dans lesquels nous avons des objectifs de réduction des émissions.

Tous ces progrès se refléteront dans notre première version du Plan de transition climatique, qui sera publié d'ici la fin de l'exercice 2024.



<sup>1</sup> L'objectif de 350 milliards de dollars, qui comprend la provision de 350 milliards de dollars en financement lié au climat d'ici 2030, représente une petite partie des services de prêt et de consultation globaux de la Banque.

<sup>2</sup> Consultez le Cadre financier lié au climat [ici](#) de la Banque Scotia pour obtenir de plus amples renseignements sur les produits et services liés aux changements climatiques et les transactions admissibles. Lorsqu'il est question de financement lié aux changements climatiques dans le présent rapport sur le climat, veuillez vous reporter à la définition ci-dessus. Le Cadre financier lié au climat est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2023 et remplace la taxonomie interne précédente de la Banque.

<sup>3</sup> Selon la définition du **Protocole des gaz à effet de serre**, les gaz à effet de serre ou GES comprennent les six gaz énumérés dans le Protocole de Kyoto : le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), l'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O), les hydrofluorocarbones (HFC), les perfluorocarbones (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>). La Banque mesure actuellement le CO<sub>2</sub>, le CH<sub>4</sub> et le N<sub>2</sub>O pour ses émissions liées à l'exploitation.

<sup>4</sup> Le comité directeur sur la transition climatique a été mis sur pied au cours de l'exercice 2024.

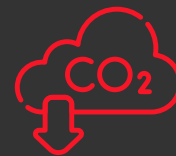
## Faits saillants du rendement de 2023

Augmentation de notre prix interne du carbone  
**à 65 \$/tCO<sub>2</sub>e.**

Déploiement de  
**16,4 millions de dollars**

pour les projets de décarbonisation et d'efficacité énergétique, atteignant des dépenses cumulatives de

**76,3 millions de dollars**  
depuis 2018.



Calcul des émissions financées dans **cinq** secteurs à forte intensité de carbone.

Augmentation de notre objectif de réduction de l'intensité des émissions des portées 1 et 2 de **35 % à 40 %** d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2016.



Publié au moins **4** sept documents de leadership sur divers sujets liés à l'agriculture, la construction automobile, la fabrication de ciment, le pétrole et le gaz et les prêts hypothécaires résidentiels.



Annonce de **10 autres** récipiendaires du fonds Net Zero Research Fund de la Banque.

Publication d'un cadre financier lié au climat



Atteinte



**de 132 milliards de dollars**

sur notre objectif de fournir 350 milliards de dollars en financement lié aux changements climatiques d'ici 2030.

Fixation d'un **objectif** de réduction de l'intensité des émissions pour le secteur de la fabrication automobile



# Recommandations du GIFCC

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de nos progrès au cours de l'exercice 2023 par rapport aux catégories particulières du cadre GIFCC, ainsi que des références à nos rapports liés au développement durable.

PILIER	RECOMMANDATION EN MATIÈRE DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION	EMPLACEMENT	SOMMAIRE DES PROGRÈS DE 2023
Gouvernance	a) Décrire la supervision par le conseil d'administration des risques et des occasions liés aux changements climatiques	Voir les <b>p. 12 à 15</b> du rapport sur le climat 2023. Voir la p. 16 du <b>rapport ESG 2023</b> . Voir les p. 74 et 110 du <b>rapport annuel 2023</b> .	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le conseil d'administration supervise la stratégie environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) de la Banque, surveille l'exécution de cette stratégie par la direction et, par l'intermédiaire des comités du conseil, examine les incidences, les risques, les initiatives et les rapports connexes.</li> <li>Le conseil d'administration a revu, entre autres, l'objectif de réduction de l'intensité des émissions de 2030 pour les fabricants d'automobiles.</li> </ul>
	b) Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés aux changements climatiques.	Voir les <b>p. 16 à 19</b> du rapport sur le climat 2023. Voir la p. 16 du <b>rapport ESG 2023</b> . Voir les p. 74, 75 et 110 du <b>rapport annuel 2023</b> .	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le conseil communique avec le président et chef de la direction, le chef de groupe et le chef de la gestion des risques (chef de la gestion des risques) et reçoit des rapports et des mises à jour sur les questions liées aux changements climatiques.</li> <li>Les quatre comités de gestion de la Banque dirigent la mise en œuvre quotidienne de nos objectifs climatiques, y compris le comité du risque opérationnel, le comité ESG de l'entreprise,<sup>1</sup> le comité de communication de l'information et le comité sur les investissements communautaires.</li> </ul>
Stratégie	a) Décrire les risques et occasions liés aux changements climatiques identifiés par l'organisation à court, à moyen et à long terme.	Voir la <b>p. 24</b> du rapport sur le climat 2023. Voir la p. 50 du <b>rapport ESG 2023</b> . Voir la p. 110 du <b>rapport annuel 2023</b> .	<ul style="list-style-type: none"> <li>La mise à jour des objectifs sur le climat à l'échelle de la Banque vise à tenir compte des risques et des occasions liés aux changements climatiques à court, à moyen et à long terme.</li> <li>La Banque mesure et évalue les risques liés aux changements climatiques et continue de les intégrer dans ses portefeuilles de prêts et, dans le cadre de l'établissement d'un Plan de transition climatique, elle intégrera ces risques dans sa stratégie d'entreprise, ses processus internes et sa prise de décisions à l'échelle de la Banque.</li> </ul>
	b) Décrire l'incidence des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation.	Voir les <b>p. 24 à 42</b> du rapport sur le climat 2023. Voir la p. 50 du <b>rapport ESG 2023</b> . Voir la p. 110 du <b>rapport annuel 2023</b> .	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre de nos objectifs renouvelés en matière de changements climatiques, plus particulièrement le pilier Financer des solutions climatiques, l'équipe responsable du financement durable de la Banque et l'Initiative sur les technologies d'énergie propre soutiennent nos clients dans la réalisation de leurs propres projets et objectifs liés aux changements climatiques.</li> <li>La Banque a finalisé son Cadre financier lié au climat, cadre qui définit les produits et services compris dans notre cible de 350 milliards de dollars<sup>2</sup> et qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2023.</li> <li>Au cours de l'exercice 2023, la Banque a continué d'élaborer et de mettre à l'essai une note interne détaillée, dans le cadre de notre processus de souscription, en vue de générer une méthode normalisée d'évaluation des objectifs de zéro émission nette et des plans de transition de nos clients (la « note d'alignement à la carboneutralité »). Dans le cadre du projet pilote, la Banque examine un certain nombre de recommandations visant à améliorer la fonctionnalité et la portée de la note d'alignement à la carboneutralité (pour plus de renseignements, veuillez consulter la <b>p. 28</b> du présent rapport).</li> <li>La Banque Scotia prévoit publier la première version de son plan de transition climatique d'ici la fin de l'exercice 2024, plan qui décrira comment les objectifs de carboneutralité et autres objectifs liés aux changements climatiques sont intégrés à la prise de décisions pertinentes à l'échelle de l'entreprise.</li> </ul>

<sup>1</sup> Le mandat du comité ESG d'entreprise, en ce qui a trait aux questions liées aux changements climatiques, a été transféré au comité directeur sur la transition climatique lors de la création de ce dernier au cours de l'exercice 2024.

<sup>2</sup> Le **Cadre financier lié au climat** est applicable depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2023.





PILIER	RECOMMANDATION EN MATIÈRE DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION	EMPLACEMENT	SOMMAIRE DES PROGRÈS DE 2023
<b>Stratégie (suite)</b>	c) Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, face à différents scénarios liés aux changements, y compris un scénario limitant le réchauffement à 2 °C ou moins.	Voir les <b>p. 51 à 53</b> du rapport sur le climat 2023. Voir la p. 110 du <b>rapport annuel 2023</b> .	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au cours de l'exercice 2023, notre analyse de scénarios climatiques a porté sur l'évaluation des risques de crédit liés à nos portefeuilles de prêts aux particuliers et aux autres segments de clientèle.</li> <li>Notre analyse des risques dans le segment autres que les particuliers tient compte de l'exposition aux risques de transition et aux risques physiques chroniques et aigus. Les méthodologies continuent d'évoluer et se concentrent sur la prévision du risque de crédit à court terme (2025), à moyen terme (2030) et à long terme (2050), à l'échelle de la Banque, à l'aide de quatre scénarios du Réseau pour le verdissement du système financier des banques centrales et des superviseurs financiers : <sup>1</sup> Cotisations déterminées à l'échelle nationale, <sup>2</sup> politiques actuelles, <sup>3</sup> transition retardée et carboneutralité d'ici 2050. <sup>5</sup></li> <li>L'analyse des scénarios climatiques pour notre portefeuille de prêts aux particuliers était axée sur le risque physique. L'analyse initiale de notre portefeuille de prêts de détail au Canada était axée sur l'examen des changements des risques d'inondations fluviales; nous travaillons à élargir notre champ d'action afin d'inclure un ensemble plus étendu de risques physiques aigus et chroniques, comme le risque d'incendies de forêt, le risque de cyclone, les risques liés à l'élévation du niveau de la mer et le risque de transition.</li> <li>La Banque a participé au GIFCC et au programme de gestion des risques liés aux changements climatiques de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE IF), <sup>6</sup> ce qui nous a permis d'améliorer notre capacité à évaluer les risques de transition et les risques physiques liés aux changements climatiques dans notre portefeuille de prêts.</li> </ul>
<b>Gestion des risques</b>	a) Décrire les processus mis en place par l'organisation pour la détermination et l'évaluation des risques liés aux changements climatiques.	Voir les <b>p. 47 à 50</b> du rapport sur le climat 2023. Voir les p. 18 et 50 du <b>rapport ESG 2023</b> . Voir les p. 77 à 79, 81 et 109 à 111 du <b>rapport annuel 2023</b> .	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Banque a mis au point ou est en voie de mettre au point des outils pour évaluer les considérations climatiques en fonction d'autres types de risques : <ul style="list-style-type: none"> <li>En ce qui a trait au risque de crédit, il existe une évaluation obligatoire des risques liés aux changements climatiques (« ERCC ») qui sert à évaluer le risque de crédit lié aux changements climatiques pour l'ensemble de notre portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers. Nous nous efforçons d'utiliser l'analyse de scénarios climatiques pour projeter les incidences du crédit sur notre portefeuille de prêts aux entreprises à court, à moyen et à long terme, selon divers scénarios climatiques.</li> <li>En ce qui a trait au risque de marché et au risque de liquidité, nous élaborons un plan visant à évaluer les incidences des scénarios de stress physique et de transition climatique.</li> <li>En ce qui concerne le risque juridique et réglementaire, un processus a été mis en place pour évaluer les caractéristiques de durabilité des opérations de crédit afin d'atténuer le risque lié au blanchiment d'argent.</li> <li>Pour ce qui est du risque opérationnel, des processus sont en place pour évaluer l'incidence des risques physiques et nous intégrons les phénomènes météorologiques extrêmes à notre programme de résilience opérationnelle.</li> </ul> </li> <li>La Banque a mis à jour sa carte de pointage afin de mieux comprendre la sensibilité de chaque secteur au risque physique et au risque de transition dans l'ensemble de son portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers.</li> </ul>
	b) Décrire les processus mis en place par l'organisation pour la gestion des risques liés aux changements climatiques.	Voir les <b>p. 47 à 50</b> du rapport sur le climat 2023. Voir les p. 18 et 50 du <b>rapport ESG 2023</b> . Voir les p. 77 à 79, 81 et 109 à 111 du <b>rapport annuel 2023</b> .	
	c) Décrire la façon dont les processus de détermination, d'évaluation et de gestion des risques liés aux changements climatiques sont intégrés à la gestion globale des risques de l'organisation	Voir les <b>p. 45 à 46</b> du rapport sur le climat 2023. Voir les p. 18 et 50 du <b>rapport ESG 2023</b> . Voir les p. 74 à 79, 81 et 109 à 111 du <b>rapport annuel 2023</b> .	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le risque ESG est un risque principal du cadre de gestion du risque à l'échelle de la Banque; le risque climatique est une sous-catégorie du risque ESG.</li> <li>Les risques ESG sont gérés conformément aux cinq éléments clés du cadre de gestion des risques : la gouvernance des risques, l'appétit pour le risque, les outils de gestion des risques, l'identification et l'évaluation des risques et la culture de gestion des risques. Cela comprend une mesure composite de l'appétit pour le risque ESG qui intègre les sous-mesures liées aux changements climatiques et qui est présentée au comité du risque du conseil d'administration chaque trimestre.</li> </ul>

<sup>1</sup> Le **Réseau pour le verdissement du système financier des banques centrales et des superviseurs financiers (Network of Central Banks and Supervisors for Greening the Financial System)** (NGFS) a pour objectif de contribuer à renforcer la réponse mondiale requise pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, d'améliorer le rôle du système financier dans la gestion des risques et de mobiliser des capitaux pour des investissements verts et à faible émission de carbone dans le contexte plus large d'un développement durable.

<sup>2</sup> Les pays signataires de l'**Accord de Paris** sont censés établir des **contributions déterminées au niveau national** (CDN) qui reflètent les efforts déployés par chaque pays pour réduire les émissions nationales et s'adapter aux impacts des changements climatiques. Dans le contexte des scénarios du NGFS, le scénario CDN suppose que les CDN conditionnelles actuellement promises sont pleinement mises en œuvre et que les objectifs respectifs en matière d'énergie et d'émissions en 2025 et 2030 sont atteints dans tous les pays. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le **Portail des scénarios du NGFS**, ainsi que la section Gestion des risques du rapport sur le climat (**p. 51 à 52**).

<sup>3</sup> Les politiques actuelles supposent que seules les politiques actuellement mises en œuvre sont maintenues, ce qui entraîne des risques physiques élevés. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le **Portail des scénarios du NGFS**, ainsi que la section Gestion des risques du rapport sur le climat (**p. 51 à 52**).

<sup>4</sup> Le scénario de retard de la transition suppose que les émissions annuelles ne diminueront pas avant 2030, que des politiques rigoureuses sont nécessaires pour limiter le réchauffement à moins de 2 °C et que les émissions négatives sont limitées. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le **Portail des scénarios du NGFS**, ainsi que la section Gestion des risques du rapport sur le climat (**p. 51 à 52**).

<sup>5</sup> La carboneutralité d'ici 2050 vise à limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C grâce à des politiques climatiques strictes et à l'innovation, dans le but d'atteindre des émissions nettes globales de CO<sub>2</sub> nulles autour de 2050. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le **Portail des scénarios du NGFS**, ainsi que la section Gestion des risques du rapport sur le climat (**p. 51 à 52**).

<sup>6</sup> Depuis 2017, l'**Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement** (PNUE IF) sur le risque climatique et le GIFCC travaillent à l'élaboration de pratiques visant à identifier, mesurer, communiquer et gérer le risque climatique dans le secteur financier.

PILIER	RECOMMANDATION EN MATIÈRE DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION	EMPLACEMENT	SOMMAIRE DES PROGRÈS DE 2023
<b>Paramètres et cibles</b>	<p>a) Divulguer les paramètres d'évaluation des risques et des occasions liés aux changements climatiques utilisés par l'organisation conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques.</p> <p>b) Divulguer les émissions de gaz à effet de serre (GES) des portées 1, 2 et, s'il y a lieu, de la portée 3, ainsi que les risques connexes.</p> <p>c) Décrire les objectifs de gestion et de rendement en matière de risques et d'occasions liés aux changements climatiques utilisés par l'organisation et résultats par rapport à ces objectifs.</p>	<p>Voir les <a href="#">p. 56 à 57</a> du rapport sur le climat 2023. Voir les p. 51 et 103 à 105 du <a href="#">rapport ESG 2023</a>. Voir les p. 12 et 111 du <a href="#">rapport annuel 2023</a>.</p> <p>Voir les <a href="#">p. 59 à 63</a> et <a href="#">66 à 68</a> du rapport sur le climat 2023. Voir les 51 et 105 à 106 du <a href="#">rapport ESG 2023</a>.</p> <p>Voir les <a href="#">p. 64 à 68</a> du rapport sur le climat 2023. Voir les 47 à 52 et 105 à 106 du <a href="#">rapport ESG 2023</a>. Voir la p. 111 du <a href="#">rapport annuel 2023</a>.</p>	<p>La Banque utilise une série de mesures pour surveiller notre rendement par rapport aux trois piliers de nos objectifs renouvelés en matière de changements climatiques, en présentant la performance d'un exercice à l'autre en ce qui a trait au financement des solutions climatiques, aux progrès vers la carboneutralité et à la réduction de nos émissions.</p> <hr/> <p><b>Financer les solutions climatiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>350 milliards de dollars en financement lié aux changements climatiques d'ici 2030</li> </ul> <p><b>Progresser vers la carboneutralité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions financées</li> <li>Émissions d'intensité physique</li> <li>Exposition des prêts de la Banque au risque de crédit relatif aux actifs liés au carbone</li> <li>Carte de pointage (tient compte des risques physiques et des risques de transition)</li> </ul> <p><b>Réduire nos propres émissions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Portées 1 et 2 absolues et certaines catégories de portée 3 (catégories 3 et 6 — activités liées au carburant et à l'énergie, transport aérien d'affaires)</li> <li>Prix interne du carbone</li> <li>Intensité des GES par employé</li> </ul> <hr/> <p>• En ce qui concerne les émissions liées à l'exploitation, nous présentons nos émissions des portées 1 et 2 et certaines catégories d'émissions de portée 3.</p> <p>• Nous continuons de présenter nos émissions financées pour nos secteurs prioritaires initiaux pour 2021 : Pétrole et gaz, électricité et services publics, agriculture et prêts hypothécaires résidentiels.</p> <p>• La Banque a apporté un certain nombre de mises à jour à ses méthodes de financement des émissions en vue d'une certitude d'audit limitée future et, afin d'assurer la comparabilité d'un exercice à l'autre, elle a retraité ses méthodes de financement des émissions pour les secteurs suivants : Pétrole et gaz, électricité et services publics, agriculture, prêts hypothécaires résidentiels.</p> <hr/> <p>• Au cours de l'exercice 2023, nous avons établi un objectif intermédiaire de réduction de l'intensité des émissions dans le secteur de la fabrication automobile (réduction de 36 % d'ici 2030 par rapport à notre niveau de référence de 2019).</p> <p>• En 2023, nous avons haussé notre cible mondiale de réduction des émissions absolues de GES des portées 1 et 3 de 2 % à 35 % d'ici 40 par rapport à l'année de référence 2030.</p> <p>• Nous continuons de faire état de nos cibles intermédiaires de réduction de l'intensité des émissions pour nos secteurs Pétrole et gaz et Énergie et services publics.</p>



# Gouvernance

**DANS CETTE SECTION :**

- 12** PRÉSENTATION
- 12** NOTRE GOUVERNANCE RELATIVE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
- 13** SUPERVISION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 16** SUPERVISION PAR LA DIRECTION



# Présentation

L'approche de la Banque en matière de gouvernance et de gestion relatives aux changements climatiques assure la surveillance et la responsabilité à l'égard des risques et occasions liés aux changements climatiques à l'échelle de l'entreprise. Notre modèle de gouvernance en matière de changements climatiques sert de fondement à nos objectifs en matière de changements climatiques, tout en nous permettant de réagir aux nouveaux enjeux liés aux changements climatiques, comme la planification de la transition aux changements climatiques et les exigences réglementaires et politiques à venir, notamment la ligne directrice B-15 du BSIF sur la gestion des risques climatiques, la Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité<sup>1</sup> et l'IFRS S2, Informations à fournir relatives aux changements climatiques.<sup>2</sup>

Cette année, nous avons réévalué notre approche actuelle en matière de gouvernance relative aux changements climatiques afin d'assurer la responsabilité à l'égard de l'exécution des principaux produits livrables liés aux priorités en matière de changements climatiques. Notamment, la Banque a créé un comité axé sur les changements climatiques — le comité directeur sur la transition climatique, qui entrera en vigueur au cours de l'exercice 2024 — qui veillera à ce que la haute direction soit responsable des initiatives liées aux changements climatiques, tant volontaires que réglementaires.

## FAITS SAILLANTS DE 2023

- Le conseil a été informé d'un éventail de questions liées aux changements climatiques, comme le BSIF B-15, l'IFRS S1 et l'IFRS S2.
- Le conseil a revu le rapport ESG 2022 et l'objectif de réduction de l'intensité des émissions pour le secteur de la fabrication automobile.
- Nous avons renforcé la gouvernance de notre cadre de référence des obligations durables en créant un sous-comité ESG du comité de l'actif et du passif de la Banque, qui supervise la mise en œuvre du cadre.
- Nous avons tenu 29 réunions avec nos parties prenantes, notamment des conseillers en vote, des coalitions d'investisseurs et des groupes d'actionnaires, afin de discuter des enjeux et des tendances ESG pertinents.
- La Banque a décidé de créer un comité directeur de haut niveau sur la transition climatique au cours de l'exercice 2024.

# Notre gouvernance relative aux changements climatiques

Une rigoureuse gouvernance adaptée aux objectifs de la Banque en matière de changements climatiques est essentielle à notre succès. Les risques et occasions liés aux changements climatiques nécessaires à l'atteinte de nos objectifs climatiques ont été intégrés dans nos processus. La figure qui suit présente en détail notre cadre de gouvernance actuel en matière de changements climatiques, lequel comprend des comités établis récemment ou il y a déjà quelque temps.

## Cadre de la Banque Scotia en matière de gouvernance relative aux changements climatiques

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SES COMITÉS	Conseil d'administration				
	Comité de gouvernance d'entreprise	Comité d'audit et de révision	Comité du capital humain et de la rémunération	Comité du risque	
HAUTE DIRECTION	Vice-président directeur et directeur juridique		Chef de groupe et chef de la gestion des risques		
	Vice-président principal et chef, Développement durable, Impact social, Communications		Vice-président principal et chef, Risque de crédit commercial et d'entreprise <sup>3</sup>		
COMITÉS DE GESTION	Comité de l'actif et du passif	Comité directeur sur la transition climatique <sup>4</sup>	Comité d'investissements communautaires	Comité de divulgation	Comité des risques opérationnels
GROUPES FONCTIONNELS	Affaires juridiques et générales (équipe chargée de la durabilité mondiale)	Gestion des risques Monde (équipe de gestion des risques ESG)	Données et analyses des services bancaires aux entreprises (équipe d'analyse des données ESG)	Groupe de travail sur les émissions financées associées à la carboneutralité (interfonctionnel)	

<sup>1</sup> La **Directive sur la présentation de l'information en matière de durabilité** (CSRD) est entrée en vigueur en janvier 2023. Elle modifie la Directive sur la présentation de l'information non financière et renforce les règles relatives à l'information sociale et environnementale que les sociétés sont tenues de présenter, y compris, un ensemble plus large de grandes sociétés et de petites et moyennes entités cotées qui entrent dans le champ d'application du règlement.

<sup>2</sup> L'**IFRS S2** exige la présentation d'informations sur les risques et occasions liés aux changements climatiques dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient une incidence sur les flux de trésorerie de l'entité, son accès au financement ou son coût du capital à court, à moyen ou à long terme. IFRS S2 a été publiée en juin 2023 et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

<sup>3</sup> Au deuxième trimestre de l'exercice 2024, le poste de vice-président principal et chef, Risque de crédit aux entreprises sera remplacé par celui de vice-président principal, Risque d'entreprise.

<sup>4</sup> Au cours de l'exercice 2024, le comité directeur sur la transition climatique est investi du mandat du comité ESG en ce qui a trait aux questions liées aux changements climatiques, y compris la reddition de comptes relativement à la conformité à la réglementation relative aux changements climatiques, ainsi que la conception et l'exécution du plan de transition aux changements climatiques de la Banque.



# Supervision par le conseil d'administration

Les objectifs climatiques de la Banque Scotia et l'atteinte de ces objectifs continuent d'être supervisés par le conseil d'administration. Les comités du conseil d'administration, y compris les comités du risque, de gouvernance d'entreprise, d'audit et de révision et du capital humain et de la rémunération, assument la supervision des risques et des occasions liés au changement climatique. Des responsabilités et devoirs liés aux changements climatiques sont énoncés dans le [mandat du conseil d'administration et les chartes de comités](#) et dans la présente section.

Le texte qui suit résume les responsabilités et les activités du conseil d'administration et de chacun de ses comités à l'égard des questions relatives aux changements climatiques.

## Supervision par le conseil d'administration des risques et des occasions liés aux changements climatiques

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	FRÉQUENCE DES PROGRAMMES LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	ÉLÉMENTS DU MANDAT PORTANT SUR LES QUESTIONS LIÉES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	ACTIVITÉS DE 2023 LIÉES AUX QUESTIONS CLIMATIQUES
Conseil d'administration	Trimestriellement, au minimum	<ul style="list-style-type: none"> <li>Supervision de la stratégie environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) de la Banque, suivi de l'exécution de cette stratégie par la direction et, par l'intermédiaire des comités du conseil d'administration, examen des incidences, des risques, des initiatives et des rapports connexes.</li> <li>Approbation et supervision de la mise en œuvre de la stratégie globale de gestion des risques de la Banque, y compris son cadre de tolérance au risque d'entreprise, dans lequel le risque ESG est reconnu comme l'un des principaux risques.</li> <li>Supervision de la mise en place de processus visant à identifier les risques financiers et non financiers importants, y compris les risques liés aux facteurs ESG et aux changements climatiques; examen et approbation des cadres et des politiques de gestion des risques importants. Contrôle de la mise en œuvre par la direction des processus appropriés pour gérer les risques liés aux changements climatiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réception de mises à jour régulières sur les priorités, les informations à fournir, les faits saillants et le contexte de la Banque en matière de changements climatiques, y compris dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>avancées de la carboneutralité à l'échelle mondiale, exigences et échéanciers de la Banque en matière de présentation de l'information financière sur la carboneutralité et secteurs ciblés par la Banque dans ce domaine en 2023;</li> <li>examen comparatif de l'information sur les changements climatiques présentée par la Banque en 2022 par rapport à celle présentée par ses homologues canadiennes;</li> <li>stratégie et progrès de la Banque en matière d'ESG pour 2023, y compris des mises à jour sur l'environnement réglementaire, l'information ESG et les initiatives en matière de durabilité importantes pour la stratégie de zéro émission nette de la Banque;</li> <li>progrès réalisés par la Banque en vue d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et examen d'une cible provisoire de réduction de l'intensité des émissions pour le secteur de la fabrication automobile.</li> </ul> </li> <li>Examen du rapport ESG 2022 et de la déclaration annuelle de la Banque<sup>1</sup>, notamment l'information relative aux changements climatiques exigée à titre de signataire du NZBA, le plan de transition vers la carboneutralité et une mise à jour du rapport Virage carboneutre de 2022 de la Banque, avec l'assurance de KPMG pour plusieurs mesures ESG.</li> <li>Supervision des séances de planification stratégique au niveau de la Banque, y compris pour les dimensions ESG.</li> <li>Réception de rapports trimestriels sur la gestion des divers risques d'entreprise, notamment de nature ESG.</li> <li>Approbation du cadre de tolérance au risque d'entreprise de la Banque (qui exige la prise en compte des risques ESG) et le cadre de synthèse des risques ESG.</li> <li>Examen du programme d'engagement des parties prenantes de la Banque, y compris les discussions sur les plans de zéro émission nette et de transition climatique, ainsi que les propositions d'actionnaires liées aux changements climatiques.</li> <li>Points réguliers dans le cadre de la formation continue sur des sujets liés à l'information sur les changements climatiques, la carboneutralité et la finance liée aux changements climatiques.</li> </ul>

<sup>1</sup> La Déclaration annuelle 2023 se trouve dans le [Rapport ESG 2023](#) (p. 88).

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	FRÉQUENCE DES PROGRAMMES LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	ÉLÉMENTS DU MANDAT PORTANT SUR LES QUESTIONS LIÉES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	ACTIVITÉS DE 2023 LIÉES AUX QUESTIONS CLIMATIQUES
<b>Comité d'audit et de révision</b>	Au cas par cas	<ul style="list-style-type: none"> <li>Supervision de l'information relative aux changements climatiques, dans le cadre de l'information financière de la Banque sur les questions ESG, comme l'exigent les organismes de réglementation ou comme la loi peut l'exiger.<sup>1</sup></li> <li>Appui au conseil d'administration dans ses responsabilités de surveillance du système de contrôle interne, notamment à l'égard de l'information financière ainsi que des contrôles et procédures de communication de l'information.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien à la divulgation de facteurs ESG, notamment l'information relative aux changements climatiques, à inclure dans l'information financière et dans les règlements et normes sur le développement durable et les risques liés aux changements climatiques qui entreront en vigueur en 2024 (par exemple, la ligne directrice BSIF B-15).</li> </ul>
<b>Comité de gouvernance d'entreprise</b>	Régulièrement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examen de la stratégie, des priorités et des rapports ESG de la Banque, notamment en ce qui concerne ses résultats (plus particulièrement le rapport ESG et la déclaration annuelle) et suivi des résultats et des pratiques ESG.<sup>2</sup></li> <li>Supervision de la répartition des responsabilités liées aux facteurs ESG de façon optimale entre les comités et communication au conseil d'administration des questions liées aux facteurs ESG, au besoin.</li> <li>Examen des tendances et pratiques mondiales en matière de communication de l'information sur les résultats non financiers, y compris les questions ESG courantes et émergentes.</li> <li>Examen et recommandation au conseil d'administration d'une approche en matière d'interaction de la Banque avec ses actionnaires et avec ses parties prenantes sur les nouveaux domaines d'intérêt à l'échelle mondiale.</li> <li>Suivi de la grille de compétences des membres du conseil d'administration, en particulier sur les questions ESG comme domaine clé d'expérience.</li> <li>Intervention à titre consultatif en évaluant continuellement l'approche de la Banque en matière de gouvernance et en formulant des recommandations stratégiques, notamment sur des sujets comme sa stratégie ESG.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examen du rapport ESG 2022 et de la déclaration annuelle de la Banque, notamment les mises à jour sur l'information relative aux changements climatiques, les objectifs, plans et cibles de carboneutralité.</li> <li>Suivi des priorités ESG de la Banque tout au long de l'année et des mises à jour reçues sur les initiatives ESG pertinentes, notamment le cadre amélioré du sommaire des risques ESG, la cible de réduction de l'intensité des émissions et les mises à jour des plans de transition; information du conseil d'administration sur ces questions ESG.</li> <li>Supervision de la promotion et du maintien de la culture de gestion des risques et des valeurs axées sur les risques de la Banque, notamment l'identification et la gestion des risques, notamment les risques ESG et liés aux changements climatiques, les risques juridiques et de conformité, l'incertitude macroéconomique, les risques technologiques ou les risques géopolitiques.</li> <li>Recommandation à des fins d'approbation de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023, y compris l'information sur les réponses de la Banque aux propositions d'actionnaires sur les questions ESG, en mettant l'accent sur les questions liées aux changements climatiques.</li> </ul>
<b>Comité du capital humain et de la rémunération</b>	Au cas par cas	<ul style="list-style-type: none"> <li>Supervision des stratégies en matière de capital humain et de rémunération liées à la diversité, l'équité et l'inclusion, à la santé, à la sécurité et au bien-être du personnel et à d'autres politiques et pratiques ESG.<sup>3</sup></li> <li>Aide du conseil d'administration dans la supervision des pratiques et stratégies de gestion du capital humain de la Banque, incluant l'examen d'autres pratiques ESG liées au mandat du comité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examen des tendances en matière de réglementation, de gouvernance et de rémunération des membres de la haute direction, notamment le choix de paramètres de calcul financiers et non financiers intégrant des mesures ESG liées aux changements climatiques et à la décarbonisation des activités de la Banque.</li> <li>Analyse, recommandation ou approbation conjointe avec le comité du risque des modifications au régime incitatif annuel reliant les initiatives ESG à la rémunération.</li> </ul>

<sup>1</sup> Veuillez consulter la [charte](#) du comité d'audit et de révision.

<sup>2</sup> Voir la [charte](#) du Comité de gouvernance d'entreprise.

<sup>3</sup> Veuillez consulter la [charte](#) du comité du capital humain et de la rémunération.



CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	FRÉQUENCE DES PROGRAMMES LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	ÉLÉMENTS DU MANDAT PORTANT SUR LES QUESTIONS LIÉES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	ACTIVITÉS DE 2023 LIÉES AUX QUESTIONS CLIMATIQUES
<b>Comité du risque</b>	Trimestrielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Surveillance des risques liés aux facteurs ESG, notamment les risques liés aux changements climatiques, et examen pour approbation périodique des principales politiques, des cadres et des limites de gestion des risques de la Banque afin d'assurer que la direction exerce ses activités conformément au cadre de tolérance au risque de l'entreprise.<sup>1</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examen des rapports de gestion des risques d'entreprise de la Banque, qui comprennent les risques non financiers, comme ceux liés aux facteurs ESG et au climat.</li> <li>Surveillance des risques liés aux facteurs ESG, notamment les risques liés aux changements climatiques, et examen pour approbation périodique des principales politiques, des cadres et des limites afin d'assurer que la direction exerce ses activités conformément au cadre de tolérance au risque de l'entreprise (lequel exige la prise en compte des risques ESG).</li> <li>Accent mis sur les tendances réglementaires liées aux risques non financiers, y compris les risques liés aux facteurs ESG et aux changements climatiques.</li> <li>Supervision de la promotion et du maintien de la culture de gestion des risques et des valeurs axées sur les risques de la Banque, notamment l'identification et la gestion des risques ESG et liés aux changements climatiques, les risques juridiques et de conformité, l'incertitude macroéconomique, les risques technologiques ou les risques géopolitiques.</li> <li>Analyse, recommandation ou approbation conjointe avec le comité du capital humain et de la rémunération des modifications au régime incitatif annuel reliant les initiatives ESG à la rémunération.</li> </ul>

## COMPÉTENCES

Le conseil d'administration tient à jour une grille pour surveiller les compétences et l'expérience nécessaires à la surveillance de la Banque, aujourd'hui et dans l'avenir.

Dix membres du conseil d'administration considèrent les questions ESG comme centrales dans l'expérience qu'ils apportent. Nous définissons l'expérience en matière ESG comme acquise sur des enjeux de développement durable et d'environnement (notamment liés aux changements climatiques), sociaux ou de principes et pratiques de gouvernance d'entreprise au sein d'une organisation de taille et de complexité importantes. Les membres du conseil d'administration ont de l'expérience en matière de développement durable et avec les aspects, principes et pratiques ESG dans des organisations complexes, ainsi qu'une solide expérience en matière de participation communautaire, que ce soit dans des organismes de bienfaisance ou des comités consultatifs qui élaborent les normes d'information sur les changements climatiques.

La grille des compétences du conseil d'administration est présentée dans notre [circulaire de sollicitation de procurations par la direction de 2024](#) (p. 23).

<sup>1</sup> Veuillez consulter la [charte](#) du comité du risque.



# Supervision par la direction

## HAUTE DIRECTION

Nos objectifs climatiques font partie intégrante des activités de toutes les divisions de la Banque, et notre engagement à soutenir notre clientèle s'étend à l'ensemble de l'entreprise, avec les encouragements de l'équipe de haute direction et de notre président et chef de la direction. L'équipe de haute direction de la Banque transmet régulièrement des mises à jour sur les questions ESG au conseil d'administration et à ses différents comités.

### Tableau synthétique de la façon dont notre haute direction soutient la gouvernance relative aux changements climatiques

FONCTION	HAUTE DIRECTION	RÔLES ET RESPONSABILITÉS LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
<b>Entreprise</b>	Chef de la direction	Le chef de la direction relève directement du conseil d'administration chaque année et assume la responsabilité des objectifs climatiques actuels de la Banque, notamment à cet égard l'établissement de cibles de réduction de l'intensité des émissions.
<b>Développement durable</b>	Vice-président directeur (VPD) et directeur juridique	Le vice-président directeur et directeur juridique relève directement du chef de la direction et assume la responsabilité de la gestion et de la supervision des affaires juridiques de la Banque, des activités du responsable de la gouvernance, du service de la Sécurité de l'entreprise et du bureau de médiation.
	Vice-présidente principale et chef, Développement durable, Impact social, Communications	La vice-présidente directrice et chef, Développement durable, Impact social, Communications supervise les activités de l'équipe de développement durable mondial, y compris l'exécution de programmes de zéro émission nette, l'établissement de cibles de réduction de l'intensité des émissions, la mesure et le suivi des émissions financées et la publication d'informations relatives aux changements climatiques.
<b>Risque</b>	Chef de groupe et chef de la gestion des risques	Le chef de groupe et chef de la gestion des risques assume la responsabilité de l'évaluation des risques et des occasions liés aux facteurs ESG dans le cadre de nos activités de prêt, d'investissement et de souscription. Son autorité en matière de surveillance du risque ESG a été déléguée au comité du risque opérationnel.
	VPP et chef, Risque de crédit aux entreprises <sup>1</sup>	Le vice-président principal et chef, Risque de crédit aux entreprises, dirige la surveillance des facteurs ESG pour le compte du groupe Gestion du risque global.

<sup>1</sup> Au deuxième trimestre, le poste de vice-président principal et chef, Risque de crédit aux entreprises a été remplacé par celui de vice-président principal et chef, Risque d'entreprise.



## COMITÉS DE GESTION

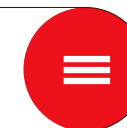
La Banque a mis sur pied quatre comités de gestion pour assurer la mise en œuvre quotidienne de ses objectifs climatiques. Ces comités adoptent une approche à l'échelle de l'entreprise, en réunissant des cadres supérieurs assumant la responsabilité de la transition de la Banque vers la carboneutralité, de la gestion des risques liés aux changements climatiques, de la présentation de l'information sur les risques liés aux changements climatiques et des investissements auprès des collectivités.

COMITÉS	FRÉQUENCE DES PROGRAMMES LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	PRÉSIDENT	MEMBRES	RÔLES ET RESPONSABILITÉS LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
<b>Comité des risques opérationnels</b>	Trimestrielle	VPP et responsable du risque d'entreprise	Haute direction des secteurs d'activité et fonctions générales	Le comité des risques opérationnels assure une surveillance efficace et une remise en question de la gestion des risques environnementaux et sociaux de la Banque. Ses responsabilités comprennent la surveillance du profil de risque ESG et la proposition de recommandations sur l'approbation des cadres de gestion des risques pertinents, les politiques et les énoncés relatifs à la tolérance au risque et ses limites.
<b>Comité ESG d'entreprise</b>	Mensuelle	VPP et chef, Développement durable, Impact social, Communications	Haute direction des secteurs d'activité et fonctions générales	Le comité ESG d'entreprise aide la Banque à atteindre ses objectifs ESG en fournissant des conseils stratégiques sur la gestion et la communication de ses priorités ESG et en approuvant les politiques et les énoncés de position à l'échelle de l'entreprise qui portent sur l'environnement. Au cours de l'exercice 2024, le comité ESG d'entreprise de la Banque Scotia a été remplacé en ce qui concerne les questions liées aux changements climatiques.
<b>Comité directeur sur la transition climatique</b>	Trimestrielle	VPP et chef, Développement durable, Impact social, Communications Chef de la direction et chef de groupe, Services bancaires et marchés mondiaux	Haute direction de l'ensemble des secteurs d'activité et fonctions générales	Les risques et occasions liés aux changements climatiques sont supervisés par un comité directeur sur la transition climatique, qui remplace le comité ESG d'entreprise sur les questions liées aux changements climatiques au cours de l'exercice 2024. Le mandat du comité directeur sur la transition climatique comprend la reddition de comptes conformément à la ligne directrice B-15 du BSIF et à d'autres initiatives réglementaires liées au climat, ainsi que l'exécution du plan de transition climatique de la Banque.
<b>Comité de divulgation</b>	Trimestriellement, au minimum	VPD et directeur juridique	Haute direction parmi les fonctions générales de la Banque	Il s'agit d'une action à titre de conseiller du président et chef de la direction et du conseil d'administration afin d'assurer que toutes les communications publiques d'informations faites par la Banque, sous quelque forme que ce soit, sont opportunes, exactes et équilibrées et que des mesures de contrôle appropriées sont employées et fonctionnent efficacement.



COMITÉS	FRÉQUENCE DES PROGRAMMES LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	PRÉSIDENT	MEMBRES	RÔLES ET RESPONSABILITÉS LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
<b>Comité de l'actif et du passif</b>	Au besoin	VPD et trésorier du groupe Chef de groupe et chef des finances (président suppléant)	Président et chef de la direction, chef de la gestion des risques et haute direction des secteurs d'activité de la Banque	Surveillance du cadre d'obligations durables de la Banque. Un nouveau sous-comité ESG du comité de l'actif et du passif a été établi en 2023 pour aider les membres du premier dans leur examen du cadre.
<b>Comité d'investissements communautaires</b>	Au besoin <sup>1</sup>	VPP et chef, Développement durable, Impact social, Communications	Haute direction de l'ensemble de certains secteurs d'activité et de certaines fonctions générales	Responsabilité de la surveillance et de l'approbation des cadeaux de plus de 500 000 \$ dans le cadre de l'initiative d'investissement communautaire climatique de 25 millions de dollars sur 10 ans de la Banque Scotia, ainsi que de son Fonds de recherche sur la carboneutralité. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Stratégie du présent rapport ( <a href="#">p. 39</a> ).

<sup>1</sup> Le comité d'investissement communautaire se réunit tous les deux mois pour examiner les questions relatives aux changements climatiques et se réunit au besoin pour examiner des propositions de subventions.



## ÉTABLIR UN LIEN ENTRE LES ASPECTS ESG ET LES PROGRÈS EN MATIÈRE DE CLIMAT DANS LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Nous reconnaissons l'importance des facteurs ESG dans l'évaluation du rendement de la Banque et dans l'établissement des récompenses incitatives variables des membres de la haute direction. Plusieurs paramètres clés liés aux facteurs ESG ont constitué une section distincte de la carte de pointage stratégique et opérationnel de la Banque, afin de permettre une évaluation plus explicite des progrès de la Banque par rapport aux objectifs ESG cruciaux. À partir de 2023, la Banque Scotia a ajouté des paramètres ESG fondamentaux, en mettant l'accent sur le financement lié aux changements climatiques, la décarbonisation de ses activités et la représentation des groupes qui méritent l'équité, en plus de l'expérience client dans le calcul du facteur de rendement de l'ensemble de la Banque, avec une pondération globale de 20 %. Les résultats sont présentés dans notre [circulaire de sollicitation de procurations 2024](#), p. 67, 69 et 93 à 94.

# Stratégie

**DANS CETTE SECTION :**

- 21 PRÉSENTATION
- 24 NOS OBJECTIFS ACTUALISÉS SUR LE CLIMAT
- 25 FINANCER LES SOLUTIONS CLIMATIQUES
- 27 PROGRESSER VERS LA CARBONEUTRALITÉ
- 32 RÉDUIRE NOS PROPRES ÉMISSIONS
- 34 CULTURE ET COMPÉTENCES POUR SOUTENIR LA TRANSITION CLIMATIQUE



# Présentation

Les problèmes créés par les changements climatiques et les façons de les régler posent des difficultés et évoluent rapidement. De plus, les défis liés aux changements climatiques ne peuvent pas être relevés uniquement par la Banque Scotia ou par sa clientèle — une réponse efficace aux changements climatiques exige des mesures réelles et tangibles de la part des secteurs public et privé, y compris les institutions financières, de toutes les économies du monde.

En gardant ces considérations à l'esprit, nous avons le plaisir de présenter un exposé actualisé de nos objectifs sur le climat : En nous appuyant sur les piliers existants de notre approche des risques et des occasions liés au climat, notamment nos engagements volontaires en matière de climat et notre adhésion à la NZBA, nous avons ancré nos objectifs climatiques dans l'action. La présente section décrit cette vision actualisée de nos objectifs climatiques et le travail que nous avons accompli tout au long de l'exercice 2023 pour les atteindre.

## FAITS SAILLANTS DE 2023

- Nous avons révisé nos objectifs sur le climat à l'échelle de l'entreprise en fonction des pratiques exemplaires, des nouvelles exigences réglementaires et de l'évolution des approches fondées sur la science.
- Publication d'un **cadre financier relatif aux changements climatiques** qui définit les produits et services admissibles à l'inclusion dans la cible de 350 G\$.
- Poursuite de l'élaboration et du pilotage d'une note interne détaillée, dans le cadre de notre processus de souscription, en vue de générer une méthode normalisée d'évaluation des objectifs de zéro émission nette et des plans de transition de nos clients (la « note de l'état de préparation à la carboneutralité »).
- Publication de la documentation de leadership éclairé relative à l'adoption des véhicules électriques et la décarbonisation du secteur agricole.



## Progression de nos objectifs sur le climat

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Financement des solutions climatiques</b>		<p>Annnonce de nos engagements sur le climat, y compris notre objectif de fournir un financement de 100 milliards de dollars lié aux changements climatiques d'ici 2025</p> <p>Publication du cadre d'obligations vertes et émission d'une obligation verte de 500 millions de dollars US</p>	<p>Création du groupe Finance durable dans les marchés bancaires mondiaux</p> <p>Partenariat avec l'Institute for Sustainable Finance de l'Université Queen's</p>	<p>Hausse de l'objectif pour fournir 350 milliards de dollars de capitaux pour le financement lié aux changements climatiques d'ici 2030</p> <p>Émission d'obligations durables d'un montant de 1 milliard de dollars américains et mise à jour du cadre de référence des obligations durables</p> <p>Adhésion au Conseil d'action en matière de finance durable (CAFD)</p>	<p>Développement de l'équipe de finance durable et ajout d'experts en finance durable au sein de la division bancaire canadienne</p> <p>Création de l'Initiative sur les technologies d'énergie propre</p>
<b>Progresser vers la carboneutralité</b>			<p>Publication d'un énoncé sur les activités de financement dans l'Arctique</p>	<p>Membre de l'Alliance bancaire Net Zéro (« NZBA »)</p> <p>Publication d'un énoncé sur les activités de financement du charbon</p>	<p>Publication du Rapport Virage carboneutre fixant des objectifs d'émissions financées pour les secteurs du pétrole et du gaz naturel, de l'électricité et des services publics</p> <p>Réalisation d'un projet pilote visant à évaluer l'état de préparation entre les cibles et les plans et objectifs de carboneutralité de la clientèle</p>
<b>Réduction de nos propres émissions</b>	<p>Fixation d'un prix interne du carbone et d'un calendrier pour les augmentations annuelles</p>		<p>Fixation de cibles d'alimentation électrique non émettrice de GES à 100 % pour nos activités</p>	<p>Réduction de nos propres émissions de GES de 25 %, quatre ans avant notre objectif (2025)</p>	<p>Fixation d'une nouvelle cible mondiale de réduction de 35 % des émissions de GES par rapport aux niveaux de 2016 pour nos activités d'ici 2030</p>
<b>Outils et initiatives à l'échelle de l'entreprise (p. ex., culture, compétences, gestion des risques climatiques et promotion de la résilience)</b>	<p>Intégration des recommandations du GIFCC dans les rapports annuels et sur le développement durable de l'exercice 2018</p> <p>Inclusion des risques et des occasions liés aux changements climatiques dans tous les examens sectoriels relatifs aux activités de prêt</p> <p>Intégration du module sur les risques liés aux changements climatiques à la formation obligatoire sur le risque lié à l'environnement à l'intention des agents des services bancaires et des approbateurs de crédit</p>	<p>Élaboration et mise en œuvre de l'évaluation des risques liés aux changements climatiques pour éclairer les décisions en matière de crédit</p>		<p>Création du comité ESG corporatif</p> <p>Annnonce du fonds Net Zero Research Fund (10 millions de dollars jusqu'en 2030)</p> <p>Lancement du Centre d'excellence sur les changements climatiques</p> <p>Mise en place d'une mesure du rendement environnemental comme mesure d'appétit pour le risque</p>	<p>Publication de l'exposition au risque de crédit de la Banque des actifs liés au carbone</p> <p>Amélioration des capacités d'analyse des scénarios climatiques</p> <p>Inclusion des mesures ESG, y compris des progrès liés à nos engagements sur le climat, à la rémunération incitative de l'ensemble de la Banque</p> <p>Mise en place pour 2023 d'une incitation au rendement climatique dans la rémunération variable des membres de la haute direction</p> <p>Élargissement de la mesure du rendement environnemental à la mesure du rendement ESG; rapport trimestriel au comité du risque</p>

**2023**  
Immédiatement**2024-2025**  
Court terme**2030**  
Moyen terme**2050**  
Long terme

<b>Financement des solutions climatiques</b>	Publication d'un cadre financier lié au climat Mise sur pied du sous-comité ESG de l'actif et du passif afin d'améliorer l'émission, la gouvernance et la surveillance des produits durables de la Banque	Soutien à l'énergie renouvelable et au financement de la transition; développement des services-conseils Diffusion d'un ou deux autres produits liés au climat Poursuite de la numérisation du suivi de notre objectif de 350 milliards de dollars Étude des possibilités de partenariat avec des organismes gouvernementaux et intergouvernementaux afin d'offrir un financement mixte	Année cible pour l'atteinte de notre objectif de fournir 350 milliards de dollars en financement lié aux changements climatiques d'ici 2030.	
<b>Progression vers la carboneutralité</b>	Publication du premier rapport indépendant sur le climat Fixation d'un objectif intermédiaire de carboneutralité avec une cible de réduction de l'intensité des émissions pour le secteur de la fabrication automobile Publication de documents phares sur les véhicules électriques, les minéraux essentiels et la durabilité dans le secteur agricole	Intégration du projet pilote sur la préparation à l'ère de la carboneutralité dans la poursuite des activités normales et lien avec la stratégie de mobilisation des clients Mise en œuvre d'un outil de gestion des risques financiers trimestriels pour les secteurs dans lesquels des objectifs intermédiaires de zéro émission nette ont été fixés Amélioration de la déclaration des émissions financées à d'autres secteurs, lorsque des données sont disponibles Intégration des émissions facilitées dans la déclaration des émissions financées Amélioration de l'information financière relative aux changements climatiques conformément à la ligne directrice B-15 du BSIF et à l'IFRS S2 Travaux en vue d'obtenir une assurance limitée sur la déclaration des émissions financées Collaboration avec RMI et ses pairs à l'élaboration d'un livre blanc pour évaluer la méthodologie d'établissement des cibles pour le secteur agricole au Canada Finalisation de l'architecture des données climatiques Définition du rôle des compensations dans la stratégie de zéro émission nette Poursuite de la contribution au leadership éclairé en matière de carboneutralité	Année cible pour l'atteinte de nos objectifs, notamment : • Réduction de l'intensité des émissions physiques au sein de notre portefeuille du secteur pétrolier et gazier de 30 % (portées 1 et 2) et de 15 % à 25 % (portée 3) • Réduction de 55 % à 60 % de l'intensité des émissions physiques des portées 1 et 2 dans notre portefeuille d'électricité et de services publics • Réduction de 36 % l'intensité des émissions <sup>1</sup> physiques en aval des portées 1, 2 et 3 de notre portefeuille de fabrication automobile • Établissement de cibles intermédiaires supplémentaires de zéro émission nette pour 2035 et au-delà • Mise à disposition d'un financement de 25 millions de dollars à des organismes de bienfaisance et à des groupes de réflexion axés sur le climat et la carboneutralité, dont 10 millions de dollars par l'entremise du <i>Zero Research Fund</i> de la Banque Scotia	Année cible pour l'atteinte de notre objectif de zéro émission nette financée
<b>Réduire nos propres émissions</b>	Augmentation de notre cible mondiale pour réduire les émissions de GES d'exploitation des portées 1 et 2 de 35 % à 40 % d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2016.	Mesure des émissions de GES dans la chaîne d'approvisionnement et établissement d'un point de référence et d'une cible de réduction des GES Lancement en direct de la campagne zéro émission nette auprès du personnel pour encourager la réduction des émissions au travail et à la maison Poursuite de notre objectif de carboneutralité <sup>2</sup> dans les activités canadiennes de la Banque d'ici 2025 Augmentation du prix interne du carbone	Année cible pour l'atteinte de nos objectifs, notamment : • Réduction des émissions des portées 1 et 2 de 40 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2016 • Atteinte de la carboneutralité dans les activités internationales de la Banque d'ici 2030	
<b>Outils et initiatives à l'échelle de l'entreprise (p. ex., culture, compétences, gestion des risques climatiques et promotion de la résilience)</b>	Stratégie révisée en matière de changements climatiques à l'échelle de l'entreprise Poursuite du projet à l'échelle de l'entreprise visant à intégrer la ligne directrice B-15 du BSIF sur la gestion des risques climatiques Réalisation des projections initiales du risque climatique jusqu'en 2050 pour le portefeuille de prêts aux grandes entreprises de la Banque Scotia Estimation des incidences des changements climatiques sur le portefeuille de prêts hypothécaires au Canada	Établissement du Comité directeur sur la transition climatique, qui a été investi du mandat du Comité ESG en ce qui a trait aux questions liées aux changements climatiques, y compris la reddition de comptes relativement à la conformité à la réglementation relative aux changements climatiques ainsi que la conception et l'exécution du plan de transition aux changements climatiques de la Banque. Établissement du Comité sur les répercussions climatiques et sociales pour la division des activités internationales Publication du plan inaugural de transition climatique Participation aux exercices d'analyse de scénarios climatiques de 2024 du BSIF Élaboration d'un modèle d'interaction des rôles et des responsabilités dans trois lignes de défense en ce qui a trait au climat Établissement d'une plateforme d'apprentissage pour améliorer l'approche du personnel pour les activités bancaires et de crédit à l'égard de la transition climatique de la clientèle vers la carboneutralité en fonction des secteurs		

<sup>1</sup> En ce qui a trait à la cible d'intensité des émissions physiques liée à notre portefeuille du secteur de la fabrication automobile, les émissions en aval de portée 3 couvrent les émissions des réservoirs aux roues, souvent appelées émissions des tuyaux d'échappement.

<sup>2</sup> Pour une définition de la carboneutralité, veuillez consulter la [p. 67](#).

# Nos objectifs actualisés sur le climat

La fixation des objectifs sur le climat à l'échelle de la Banque vise à tenir compte des risques et des occasions liés aux changements climatiques à court, à moyen et à long terme. Cette année, nous avons actualisé notre façon d'articuler ces objectifs et, par conséquent, les mesures que nous prendrons pour les atteindre.

Nos objectifs sur le climat reposent sur trois piliers :

- **Financer des solutions climatiques** par l'offre de capitaux adéquats, en mettant<sup>1</sup> l'accent sur la clientèle de secteurs à forte intensité de carbone.
- **Progresser vers la carboneutralité** en collaborant avec la clientèle dans la réduction de ses émissions et en fixant des cibles d'intensité sectorielles pour 2030 afin de maintenir le cap sur notre objectif d'ici 2050.
- **Réduire nos propres émissions** en introduisant des solutions novatrices pour minimiser l'impact direct de la Banque sur les changements climatiques.

Dans la section qui suit, nous présentons les mesures prises au cours de l'exercice 2023 pour progresser dans chaque pilier. Notre travail a été axé sur la mobilisation : nous avons discuté avec notre clientèle d'objectifs en matière de changements climatiques, avec nos parties prenantes sur leurs préoccupations, et avec notre personnel afin d'améliorer ses connaissances en matière de changements climatiques et de lui donner l'occasion de participer activement à la mise en œuvre de solutions. À chaque étape, nous améliorons notre compréhension des tâches à accomplir, nous mettons en œuvre et intégrons davantage les risques et les occasions liés aux changements climatiques dans les activités de la Banque et nous améliorons notre capacité à servir notre clientèle.



## FINANCER LES SOLUTIONS CLIMATIQUES

Fournir du financement lié aux changements climatiques aux industries émergentes à faibles émissions de carbone et accélérer la transition du reste de l'économie, en mettant l'accent sur les secteurs à forte intensité en carbone.

- Élargir la gamme de produits et services financiers liés au climat.
- Taxonomie et cadre financier lié au climat

## PROGRESSER VERS LA CARBONEUTRALITÉ

Décarboniser notre portefeuille conformément à l'Accord de Paris, à nos cibles sectorielles de 2030 et à notre objectif d'atteindre zéro émission financée nette d'ici 2050. Mesurer et évaluer nos émissions financées dans nos portefeuilles de prêts, ce qui, par conséquent, a une incidence sur notre stratégie d'entreprise, nos processus internes et nos prises de décisions à l'échelle de la Banque.

- Objectifs intermédiaires de carboneutralité avec des cibles de réduction de l'intensité des émissions pour certains secteurs à intensité élevée (p. ex., pétrole et gaz, électricité et services publics, transport)
- Examen des politiques relatives aux seuils dans certains secteurs (p. ex., Énoncé sur les activités de financement dans l'Arctique et Énoncé sur les activités de financement du charbon)
- Exercer un contrôle diligent en matière d'environnement
- Cote d'état de préparation pour les clients qui font partie des cibles de réduction de l'intensité des émissions

## RÉDUIRE NOS PROPRES ÉMISSIONS

Décarboniser nos propres activités en introduisant des solutions novatrices pour minimiser l'impact direct de la Banque sur les changements climatiques.

- S'efforcer d'atteindre les cibles intermédiaires pour les émissions des portées 1 et 2.
- Augmenter le prix interne du carbone de la Banque
- Élaborer une stratégie de compensation du carbone
- Prendre des initiatives de réduction de la consommation d'énergie et d'amélioration de l'efficacité énergétique
- Utilisation de sources non émettrices pour notre électricité au Canada et à l'échelle mondiale



**CULTURE ET COMPÉTENCES POUR SOUTENIR LA TRANSITION**

Plan de transition climatique, formation liée au climat à l'intention du personnel, fonds Net-Zero Research, Centre d'excellence sur les changements climatiques



**GÉRER LES RISQUES CLIMATIQUES ET PROMOUVOIR LA RÉSILIENCE**

Évaluation des risques climatiques, analyse de scénarios climatiques

<sup>1</sup> Le financement lié aux changements climatiques est défini en introduction de ce rapport et comprend les produits et services — comme les prêts et les services-conseils — ainsi que les portées d'opérations — comme les prêts liés à la durabilité ou les prêts à vocation spécifique — qui soutiennent, entre autres, l'atténuation des changements climatiques, l'adaptation, la prévention de la pollution, la gestion durable des ressources naturelles, la conservation de la biodiversité et l'économie circulaire. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le [Cadre financier lié au climat](#) de la Banque Scotia.





# Financer les solutions climatiques

L'atteinte de la carboneutralité à l'échelle mondiale d'ici 2050 devrait nécessiter des investissements annuels de plusieurs billions de dollars pour remodeler des secteurs entiers. Les secteurs à fortes émissions actuellement — tels que les transports, l'électricité, l'immobilier, le pétrole et le gaz — nécessiteront, dans les décennies à venir, à la fois des changements importants et des augmentations substantielles de capital pour décarboniser leurs activités et leurs produits.

En tant qu'institution financière canadienne de premier plan, nous jouons un rôle clé, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle de notre empreinte, pour aider notre clientèle de tous les secteurs, y compris les secteurs à forte intensité carbonique, à atteindre leurs propres objectifs axés sur les changements climatiques. Bien qu'une partie de notre clientèle concerne des portefeuilles de prêts pour lesquels nous avons établi des cibles de réduction de l'intensité des émissions, la voie vers la carboneutralité dans ces cas ne sera pas linéaire. La clientèle de certains secteurs à forte intensité carbonique joue un rôle essentiel dans la transition énergétique mondiale et il est essentiel que la Banque Scotia continue de travailler à lui fournir le financement dont elle pourrait avoir besoin pour effectuer les investissements ou les acquisitions nécessaires à l'atteinte de cet objectif. Grâce à un engagement continu auprès de la clientèle de ces secteurs, nous comprenons que dans bien des cas, des plans de transition aux changements climatiques ont été élaborés ou sont en cours d'élaboration et c'est grâce à un engagement continu à ses côtés que nous pouvons mieux comprendre le soutien dont elle a besoin pour atteindre ses objectifs de réduction des émissions.

Le financement des solutions climatiques est soutenu en partie par deux plateformes d'affaires : notre équipe de financement durable et une initiative d'énergie propre, les deux visant à aider la clientèle à atteindre ses objectifs en matière de changements climatiques et à obtenir des résultats positifs sur un plan environnemental. Le groupe de finance durable œuvre auprès d'entreprises, d'institutions et de la clientèle du secteur public et du secteur financier pour favoriser l'intégration de facteurs liés au développement durable et aux changements climatiques dans ses activités de financement et à faire converger leurs activités sur les marchés financiers vers la stratégie et les objectifs de l'entreprise en matière de développement durable. Il s'agit notamment d'aider la clientèle à reconnaître les projets environnementaux admissibles et à lui proposer des solutions de financement favorisant sa contribution aux objectifs de développement durable. Pour plus d'information sur les faits saillants de la Finance durable pour l'exercice 2023, veuillez consulter notre [rapport ESG 2023](#) (p. 36 à 46).

En 2022, la Banque Scotia a mis sur pied une initiative d'énergie propre dans ses activités de banque d'investissement et auprès des sociétés. Intégrée à des spécialistes des produits à l'échelle de la Banque, cette équipe professionnelle en investissement se consacre à conseiller et à soutenir les objectifs de notre clientèle en matière de technologies propres, de transition énergétique et de décarbonisation. L'équipe intervient dans plusieurs régions et secteurs d'activité (comme l'énergie, les métaux et l'exploitation minière, ainsi que les secteurs de la consommation, de l'industrie et du commerce de détail) et se concentre sur les batteries, la recharge de véhicules électriques (VE) et les infrastructures/l'électrification, la capture du carbone, les technologies solaires, l'hydrogène et les carburants renouvelables et le gaz naturel renouvelable.

En octobre 2023, la Banque a finalisé son [cadre financier lié au climat](#) qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2023 et définit les produits et services compris dans sa cible de 350 milliards de dollars. Comme il est indiqué dans ce cadre, les produits et services inclus dans l'objectif de 350 milliards de dollars visent à répondre à une sélection de projets liés aux changements climatiques qui entrent dans les catégories indiquées dans le tableau de la page suivante et qui peuvent — ou non — entraîner une réduction des émissions globales. À l'heure actuelle, il n'existe aucune méthode normalisée ni aucun moyen de calculer l'incidence du financement lié aux changements climatiques pouvant être inclus dans la cible de 350 milliards de dollars pour toutes les entreprises admissibles.

Au cours de l'exercice 2023, la Banque Scotia a établi des cibles annuelles pour chaque secteur d'activité qui offre des produits et des services aux termes de ce cadre et a inclus la progression dans l'atteinte de la cible de 350 milliards de dollars dans le facteur de rendement de l'ensemble de la Banque, de la manière définie à la [p. 19](#) de ce rapport, ainsi que dans la rémunération variable liée au rendement individuel.

**CIBLE DE 350 MILLIARDS DE DOLLARS — CATÉGORIES ADMISSIBLES**

Énergie à faibles émissions de carbone

Énergie et efficacité énergétique

Prévention et contrôle de la pollution

Gestion écologiquement durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres

Systèmes alimentaires durables

Transport à faibles émissions de carbone

Conservation de la biodiversité terrestre et aquatique

Gestion durable de l'eau et des eaux usées

Écoconstructions

Produits, technologies et procédés de production adaptés à l'économie circulaire

Adaptation climatique et résilience

Changement de combustible

Combustibles à faible intensité de carbone

Industrie et électrification

Capture du carbone

La Banque Scotia et Nutrien Ag Solutions collaborent pour aider les producteurs canadiens à adopter des produits et des pratiques agricoles plus durables et plus efficaces. Lancé au début de décembre 2023, ce programme vise à renforcer la résilience financière du secteur agricole et à faire progresser les objectifs du Canada en matière de durabilité agricole pour l'ensemble de la chaîne de valeur. Les exploitations qui remplissent certaines conditions d'admissibilité inscrites au programme Sustainable Nitrogen Outcomes de Nutrien Ag Solutions, une initiative visant à améliorer la gestion de l'azote afin de réduire les émissions d'oxyde nitreux, peuvent bénéficier d'une offre de financement spéciale sur les produits et les services nécessaires à leur progression dans ce programme.





# PROGRESSER VERS LA CARBONEUTRALITÉ

En tant que signataire du NZBA, la Banque Scotia s'est volontairement engagée à réduire les émissions financées par ses portefeuilles de prêts et d'investissements au fil du temps afin de s'engager vers la carboneutralité d'ici 2050. Nous mesurons et évaluons nos émissions financées dans nos portefeuilles de prêts, ce qui, par conséquent, a une incidence sur notre stratégie d'entreprise, nos processus internes et nos prises de décisions à l'échelle de la Banque.

Notre capacité à calculer les émissions financées dans l'ensemble de notre portefeuille de prêts constitue le fondement de l'établissement des cibles de réduction des émissions. Suivant le principe de la NZBA selon lequel les banques devraient fixer des cibles de réduction des émissions dans les secteurs à forte intensité, qui constituent la grande majorité de leurs émissions financées lorsque des données et des méthodes sont disponibles, nous avons entrepris une analyse à l'échelle de l'entreprise en 2022, qui a révélé que nos portefeuilles exposés au pétrole, au gaz, à l'électricité aux services publics, à l'agriculture aux et prêts hypothécaires résidentiels représentaient une partie importante de nos émissions financées. À la lumière de cette analyse, nous avons établi des cibles de réduction de l'intensité des émissions dans les secteurs du pétrole, du gaz, de l'électricité et des services publics. Les limites des données n'ont pas permis d'établir des cibles de réduction des émissions dans l'agriculture et pour les prêts hypothécaires résidentiels, mais nous continuons de chercher des moyens d'appuyer l'amélioration de la disponibilité des données dans ces secteurs.

Au cours de l'exercice 2023, nous avons amorcé le processus de réévaluation de notre analyse des émissions financées dans l'ensemble de notre portefeuille et les résultats seront présentés dans notre rapport sur le climat de 2024. Le secteur des transports, qui comprend plusieurs sous-secteurs de composantes et qui constitue une partie importante de l'empreinte des émissions financées par la Banque, est au cœur de notre tout dernier objectif de réduction de l'intensité des émissions pour le secteur de la fabrication automobile. Nous

comprenons que les progrès de chaque secteur vers la carboneutralité ne seront pas linéaires, mais dépendront de diverses tendances économiques, technologiques, réglementaires, etc. qui sont indépendantes de la volonté d'une partie prenante unique. Par conséquent, nous tenons compte du fait que dans certaines circonstances, les émissions sectorielles (et donc les émissions que nous finançons dans le secteur) augmentent pendant un certain temps. Néanmoins, nous croyons que nos objectifs de réduction de l'intensité des émissions peuvent faciliter la transition à long terme vers la carboneutralité dans les secteurs visés d'ici 2050.

Nous avons l'intention de continuer à déclarer les émissions financées, séparément de l'intensité des émissions en ce qui a trait à nos cibles sectorielles de réduction des émissions, pour les secteurs considérés comme formant la grande majorité de nos émissions financées globales.

Notre approche visant à atteindre la carboneutralité est fondée sur la NZBA, appuyée par le *Partnership for Carbon Accounting Financials*<sup>1</sup> (PCAF). En décembre 2023, le PCAF a publié une méthodologie visant à faciliter les émissions dans certains secteurs<sup>2</sup>, créant ainsi une base de calcul et de présentation des mesures des activités commerciales visées par la nouvelle méthodologie. Nous continuerons de revoir nos prévisions d'émissions financées et de les mettre à jour afin de tenir compte de tout changement ou ajout futur aux directives actuelles du PCAF.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'empreinte de nos émissions financées et nos objectifs de réduction de l'intensité des émissions, veuillez consulter la section « Paramètres et cibles » de ce rapport.

En 2023, dans le cadre d'un effort visant à améliorer la qualité et la disponibilité des données, nous avons poursuivi notre partenariat avec la société de logiciels Lightspark en parrainant le projet pilote de Lightspark Engage à Calgary et à Edmonton. Engage est une plateforme technologique novatrice qui fournit aux propriétaires des renseignements sur les économies d'énergie et de carbone domiciliaires et une vérification énergétique domiciliaire numérique. Dans le cadre du projet pilote, plus de 40 000 propriétaires ont pris connaissance de leur consommation énergétique domiciliaire et des options de modernisation qui s'offrent à eux.

<sup>1</sup> Le *Partnership for Carbon Accounting Financials* est une initiative mondiale visant à élaborer une norme mondiale de comptabilisation des GES afin d'augmenter le nombre d'institutions financières qui appliquent cette norme et de normaliser la comptabilisation des GES dans le secteur financier.

<sup>2</sup> Les émissions facilitées sont les émissions associées à l'émission sur le marché primaire d'instruments des marchés financiers et à la syndication de prêts. Une émission sur le marché primaire désigne les nouveaux titres visant à fournir du financement par l'emprunt ou par fonds propres, y compris les nouvelles émissions de divers types d'obligations émises à des fins générales, les actions ordinaires, les titres de capitaux propres et les titres de créance de sociétés fermées, les actions privilégiées et les prêts syndiqués.

## ENGAGEMENT AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE

Nous sommes d'avis que nos objectifs de réduction de l'intensité des émissions, tant intermédiaires que de carboneutralité, facilitent la transition ordonnée vers une économie à faibles émissions de carbone au fil du temps et, pour l'instant, ne nous empêchent pas d'exercer nos activités dans tous les secteurs. Par conséquent, nous prévoyons continuer de collaborer de plus en plus avec les clients des secteurs à relativement forte intensité carbonique afin de les aider à cerner et, si possible, à mettre en œuvre leurs propres objectifs liés aux changements climatiques. À cet égard, une partie importante de la réduction des émissions financées et de l'atteinte des cibles de réduction des émissions consiste à mieux comprendre les activités de nos clients pour planifier la transition. Grâce à notre mobilisation, nous avons l'occasion de communiquer à nos clients les propres cibles de réduction des émissions de la Banque, de fournir des analyses comparatives des pratiques de décarbonisation dans le marché concerné et de présenter à nos clients des produits et services financiers qui pourront soutenir leurs objectifs de décarbonisation.

Au cours de l'exercice 2023, nous avons poursuivi l'élaboration et le pilotage d'une note interne détaillée, dans le cadre de notre processus de souscription, en vue de générer une méthode normalisée d'évaluation des objectifs de zéro émission nette et des plans de transition de nos clients (la « note de l'état de préparation à la carboneutralité »).

La note de l'état de préparation à la carboneutralité est fondée sur un examen de six critères :

- Engagement à long terme de réduire les émissions
- Cibles intermédiaires de réduction des émissions et conformité avec nos cibles (portées 1, 2 et 3)
- Résultats comparés aux cibles
- Informations sur les émissions
- Affectation des capitaux aux objectifs de réduction des émissions
- Stratégie de décarbonisation

Sur la base des renseignements recueillis au cours du projet pilote, plusieurs recommandations ont été formulées en vue d'améliorer la fonctionnalité et la portée de la note de l'état de préparation à la carboneutralité, notamment :

1. Transition d'une échelle descriptive à une échelle numérique plus détaillée, permettant une évaluation plus nuancée des progrès.
2. Pour les secteurs dans lesquels la Banque a publié des cibles de réduction des émissions, en intégrant la fonctionnalité au processus d'évaluation des risques liés aux changements climatiques (voir la description de ces évaluations à la section Gestion des risques, [p. 49](#)).
3. Élargissement de la portée de la clientèle visée par la note de l'état de préparation à la carboneutralité.
4. Utilisation des résultats pour mieux orienter notre approche en matière de mobilisation de la clientèle.
5. Établissement d'un programme de formation pour faciliter l'adoption de la note de l'état de préparation à la carboneutralité.

En 2024, nous travaillerons à la mise en œuvre de ces recommandations et nous nous engagerons à fournir une information plus détaillée sur les améliorations à apporter à notre cadre de mobilisation de la clientèle une fois qu'elles seront officialisées.



## L'APPROCHE SECTORIELLE POUR PROGRESSER VERS LA CARBONEUTRALITÉ

Les clients des secteurs dans lesquels nous avons établi des cibles de réduction des émissions en sont tous à différentes étapes de leur transition vers la carboneutralité. Par ailleurs, la décarbonisation d'une industrie ou d'un secteur ne peut pas être réalisée par nos clients seuls; la décarbonisation nécessite des efforts coordonnés de la part des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, et les institutions financières ont également un rôle important à jouer pour soutenir nos clients tout au long de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. En effet, pour réagir efficacement aux changements climatiques, il faut que les acteurs des secteurs public et privé du monde entier — y compris les institutions financières — prennent des mesures concrètes.

L'évolution des préférences des consommateurs et des exigences réglementaires influence les décisions stratégiques et d'investissement de nos clients dans les secteurs où nous avons établi des cibles de réduction des émissions, et a une incidence sur la façon dont nous atteignons nos propres objectifs de carboneutralité et sur le rythme auquel nous les atteignons.

Nous décrivons ci-après le positionnement de certains de nos clients face au changement, le contexte sectoriel et stratégique nécessaire pour soutenir ce changement, et les façons dont nous pouvons aider nos clients à atteindre leurs buts et objectifs de carboneutralité.

## PÉTROLE ET GAZ

Le secteur du pétrole et du gaz est vaste et varié. Il comprend des activités en amont (exploration et production), des activités médianes (stockage, transport et traitement) et des activités en aval (raffinage et distribution). Pour calculer les émissions financées et établir un objectif de réduction de l'intensité des émissions pour le secteur du pétrole et du gaz

, nous mettons l'accent sur l'exploration et la production. La Banque Scotia s'est fixé un objectif de réduction de 30 % des émissions des portées 1 et 2 d'ici 2030, et une cible de réduction de 15 % à 25 % des émissions de la portée 3 d'ici 2030, par rapport à la base de référence de 2019. Comme il est décrit plus en détail dans la section « Paramètres et cibles » de ce rapport, notre objectif de réduction de l'intensité des émissions du secteur du pétrole et du gaz est mesuré en fonction de l'intensité physique.

À l'avenir, la Banque Scotia continuera de soutenir ses clients du secteur du pétrole et du gaz dans l'ensemble des activités d'exploration et de production, des activités médianes et des activités en aval. La Banque discute avec ses clients des émissions et d'autres sujets connexes depuis plusieurs années et continuera de le faire tandis que nous nous attellerons collectivement à trouver des moyens de réduire les émissions. Moyens possibles de réduire les émissions :

1. Réduire la consommation énergétique totale du secteur.
2. Rechercher des occasions d'électrifier les activités industrielles; une réussite à cet égard dépendra principalement des producteurs d'électricité en général.
3. Utiliser l'électricité produite à partir de sources indépendantes du charbon dans la mesure du possible.
4. Déployer la technologie de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CCUS).
5. Réduire les émissions fugitives de méthane au moyen d'une technologie appropriée.
6. Fournir des carburants et des gaz à faible teneur en carbone (biocarburants et hydrogène gazeux); réduire potentiellement les émissions avec une source de carburant de remplacement pour le secteur des transports.
7. Rechercher les occasions d'utiliser des sources d'énergie plus propres (gaz naturel et gaz naturel liquéfié) pour remplacer des sources plus polluantes.

Le gouvernement canadien a imposé une tarification du carbone aux sociétés pétrolières et gazières au moyen du modèle national de tarification du carbone établi en vertu de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*<sup>1</sup>. Par ailleurs, le gouvernement canadien vient tout juste de proposer un plafonnement des émissions de 35 % à 38 % inférieures aux niveaux de 2019 pour le secteur pétrolier et gazier en amont, dont au moins 20 % à 23 % doivent être atteints au moyen de réductions des émissions dans les installations visées, et le reste au moyen de mécanismes de flexibilité, pouvant inclure des compensations carbone vérifiées ou des paiements dans un fonds visant la décarbonisation. S'il est adopté dans sa forme proposée, ce plafonnement sera progressivement abaissé pour atteindre un degré d'émissions zéro de 2030 à 2050.

Les gouvernements du Canada et des États-Unis offrent des mesures incitatives visant à encourager les projets de CCUS. Bien que les mesures incitatives gouvernementales soient moins courantes en Amérique du Sud et en Amérique centrale, certaines entreprises de ces régions commencent à mettre à l'essai des projets de CCUS. Le gouvernement colombien offre maintenant des mesures incitatives financières pour produire de l'hydrogène vert et bleu, ce dernier étant produit principalement à partir de gaz naturel, en recourant au CCUS.

À mesure que nos clients surmontent les changements liés à la consommation et à la réglementation, la stratégie de mobilisation des clients de la Banque Scotia s'adaptera pour tenir compte de ces changements et de l'incidence potentielle des décisions d'investissement sur leurs activités et sur le portefeuille de prêts de la Banque afin d'harmoniser nos objectifs de réduction des émissions.

<sup>1</sup> Établie au niveau fédéral en 2018, la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* établit un système de filet de sécurité, c.-à-d. des normes nationales minimales, qui s'applique aux gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada. Les normes de tarification comprennent deux parties : une redevance réglementaire sur les combustibles fossiles (la « redevance fédérale sur les combustibles ») qui s'applique à la distribution de combustibles fossiles et un **système de tarification fondé sur le rendement** pour certains grands émetteurs qui ne sont pas assujettis à la redevance fédérale sur les combustibles. Au moment de rédiger ce rapport, le système de tarification du carbone et d'échange de droits d'émission de l'Alberta, par l'entremise de son règlement intitulé « Technology Innovation and Emissions Reduction Regulation » (le « règlement TIER »), peut exempter les installations réglementées de la redevance fédérale sur les combustibles, à condition que le règlement TIER conserve les normes nationales minimales visées par la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*.



## ÉLECTRICITÉ ET SERVICES PUBLICS

Le secteur de l'électricité et des services publics regroupe des sociétés qui produisent, transportent et distribuent de l'électricité à des clients résidentiels, commerciaux et industriels. La Banque Scotia accorde des prêts aux clients de tous les secteurs de toute la chaîne de valeurs au Canada, aux États-Unis, au Mexique et dans d'autres pays où elle exerce ses activités. Aux fins du calcul des émissions financées pour le portefeuille Électricité et services publics, nous incluons tous les éléments de la chaîne de valeurs : la production, le transport et la distribution d'électricité. Aux fins du calcul de notre cible de réduction des émissions, nous mettons néanmoins l'accent sur les activités de production d'électricité puisqu'il s'agit de la principale source d'émissions de carbone du secteur (par rapport au transport et à la distribution). La NZBA estime que la production d'électricité est l'un des secteurs à plus forte intensité de carbone. L'objectif de réduction de l'intensité des émissions de la Banque est donc un objectif de réduction de 55 % à 60 % d'ici 2030<sup>1</sup> de l'intensité des émissions des portées 1 et 2 de notre portefeuille Production d'électricité par rapport à la base de référence de 2019.

Bien que les combustibles fossiles continuent de jouer un rôle dans la production d'électricité en Amérique du Nord et dans le reste du monde, le secteur de l'électricité et des services publics vit une période de transition. Les clients de ce secteur vont des entreprises en démarrage aux entreprises Fortune 500 qui s'attendent à développer des entreprises énergétiques recourant à des technologies propres et qui recherchent des outils et des solutions pour soutenir leurs objectifs liés aux changements climatiques.

La réduction des émissions des portées 1 et 2 dans le secteur de l'électricité et des services publics nécessitera :

- Une augmentation de la capacité installée de production d'électricité renouvelable, stimulée par la baisse des coûts de l'énergie solaire et éolienne par rapport à l'énergie produite par le gaz<sup>2</sup>;
- Une augmentation de la capacité installée de production d'énergie nucléaire<sup>3</sup>;
- L'amélioration de l'efficacité de stockage des batteries, associée à la baisse des coûts d'un déploiement accru, afin de disposer de sources d'électricité à la demande issues d'énergies renouvelables<sup>2</sup>;
- L'amélioration de l'infrastructure de transport et de distribution au moyen de réseaux intelligents pour soutenir une augmentation de la capacité installée de production d'électricité<sup>4,5,6</sup>.

Les gouvernements de nombreux pays où la Banque Scotia exerce ses activités encouragent le développement et l'utilisation d'énergie renouvelable au moyen de mesures d'incitation et de réglementations. Au Canada, 84 % de l'électricité provient de sources telles que l'eau et les énergies solaire, éolienne et nucléaire, qui sont beaucoup moins polluantes que l'électricité produite à partir de combustibles fossiles à un rythme soutenu (c'est-à-dire sans captage ni stockage du carbone)<sup>7</sup>. En 2018, le gouvernement du Canada a annoncé un règlement visant l'élimination progressive de la production d'électricité à partir du charbon d'ici 2030<sup>8</sup>, celle-ci ayant déjà été complètement éliminée par plusieurs provinces. Le gouvernement du Canada a également proposé un règlement sur l'électricité propre qui vise à atteindre la carboneutralité du réseau électrique d'ici 2035 et qui affecte des ressources d'un montant total de plus de 40 milliards de dollars au cours des dix prochaines années pour soutenir la transition.

En 2023, le gouvernement des États-Unis a pris une mesure décisive pour appuyer la décarbonisation du secteur de l'électricité et des services publics en adoptant la loi intitulée *Inflation Reduction Act* (la « loi IRA »),<sup>9</sup> qui prévoit un financement de près de 400 milliards de dollars américains pour l'énergie propre, dont la majorité est consacrée à l'électricité propre et au transport.

<sup>1</sup> On considère que les émissions de portée 3 de ce secteur sont négligeables par rapport à ses émissions de portées 1 et 2. Elles ont donc été exclues de nos calculs des émissions financées de base ou des cibles de décarbonisation.

<sup>2</sup> Clean Energy Canada (2023). Rapport « A Renewables Powerhouse » (en anglais). Extrait de : <https://cleanenergycanada.org/report/a-renewables-powerhouse/>.

<sup>3</sup> Agence internationale de l'énergie (AIE). 2021. [Net-Zero by 2050 — A Roadmap for the Global Energy Sector](https://www.iea.org/energy-system/electricity/smart-grids).

<sup>4</sup> Les réseaux intelligents utilisent des technologies numériques, des capteurs et des logiciels qui améliorent la stabilité, la fiabilité et la réduction des coûts du réseau en période de fluctuation de l'offre et de la demande d'électricité. Source : AIE, Réseaux intelligents [page Web]. Extrait de : <https://www.iea.org/energy-system/electricity/smart-grids>.

<sup>5</sup> SIERE (2022). *Pathways to Decarbonization* [rapport en anglais]. Extrait de : <https://www.ieso.ca/en/Learn/The-Evolving-Grid/Pathways-to-Decarbonization>.

<sup>6</sup> AIE. Réseaux intelligents [page Web]. Extrait de : <https://www.iea.org/energy-system/electricity/smart-grids>.

<sup>7</sup> Gouvernement du Canada (2023). [Projet de Règlement sur l'électricité propre \(REP\)](https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2018/12/l elimination-progressive-de-la-production-de-lelectricite-a-partir-du-charbon-au-canada-franchit-une-autre-etape-importante.html). 25 août 2023.

<sup>8</sup> Gouvernement du Canada L'élimination progressive de la production d'électricité à partir du charbon au Canada franchit une autre étape importante [page Web]. Extrait de : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2018/12/l elimination-progressive-de-la-production-de-lelectricite-a-partir-du-charbon-au-canada-franchit-une-autre-etape-importante.html>.

<sup>9</sup> 117<sup>e</sup> congrès du Sénat des États-Unis (2021-2022) [H.R. 5376 – Inflation Reduction Act de 2022](https://www.congress.gov/bills/117/5376). Loi publique n° : 117-169; 16 août 2022.



Le secteur de l'énergie renouvelable est en expansion dans de nombreuses régions où la présence de la Banque Scotia est très importante. Par exemple, l'objectif du Chili est d'atteindre une production d'énergie renouvelable de 70 % d'ici 2030. En mai 2023, le pays a rapidement atteint 37 % de sa capacité et 4,2 GW sont en construction<sup>1</sup>.

La Banque Scotia a développé une expertise à même d'aider les clients de ce secteur pendant la transition énergétique. Grâce à son expertise en matière de fusions et d'acquisitions dans le secteur de l'énergie renouvelable au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays où elle exerce ses activités, la Banque se concentre sur certaines occasions, notamment le financement de projets liés à l'énergie renouvelable. Grâce à notre Initiative sur les technologies d'énergie propre, nous continuons de servir ce secteur en mettant l'accent sur les technologies et les entreprises ayant des objectifs de réduction des émissions, y compris la technologie solaire, le captage du carbone, les carburants renouvelables, l'hydrogène propre, l'énergie solaire et l'énergie éolienne.

Selon notre énoncé sur les activités de financement du charbon, la Banque Scotia ne finance pas l'extraction autonome du charbon thermique ni la production d'électricité à partir du charbon. Au cours de l'exercice 2023, nous avons commencé à revoir notre approche en matière de financement du charbon et avons l'intention de mettre à jour l'Énoncé de la Banque Scotia sur les activités de financement du charbon au cours de l'exercice 2024.

## FABRICATION AUTOMOBILE

Le secteur des transports est responsable de plus de 20 % des émissions mondiales, dont 50 % sont attribuables aux véhicules légers<sup>2</sup>. Selon la Voie NZE AIE, les véhicules légers électriques représenteront 75 % de tous les véhicules neufs vendus dans les marchés développés et environ 50 % des véhicules neufs vendus dans les marchés émergents d'ici 2030<sup>2</sup>. Selon le scénario NZE AIE, 80 % de tous les véhicules légers en service en 2030 seront à combustion interne<sup>3</sup>. Pour les ventes de véhicules légers neufs à l'échelle mondiale, 50 % seront des véhicules à faible émission, y compris des véhicules électriques à batterie, des véhicules électriques rechargeables et hybrides, et des véhicules électriques à pile à combustible.<sup>2</sup>

Bien que nos émissions financées représentent un certain nombre de sous-secteurs au sein de l'industrie du transport en général, notre objectif de réduction de l'intensité des émissions est axé sur les constructeurs automobiles de véhicules légers ou sur la filiale en propriété exclusive du constructeur automobile qui offre du financement à sa clientèle de gros et de détail, ou sur les deux. En choisissant ce sous-secteur pour fixer un objectif de réduction de l'intensité des émissions, nous avons pris en compte plusieurs facteurs, notamment l'importance des émissions des véhicules légers par rapport à celles de l'ensemble des secteurs (comme indiqué ci-dessus), la disponibilité des données sur les émissions et la production au niveau des clients et, comme indiqué ci-dessous, les cadres de politiques nationales susceptibles de favoriser la réduction des émissions dans ce sous-secteur.

Au cours de l'exercice 2023, la Banque s'est fixé comme objectif pour nos clients du secteur de la fabrication automobile de réduire leurs émissions mesurées par le nombre de grammes d'équivalent CO<sub>2</sub> par kilomètre parcouru par véhicule, à 93 gCO<sub>2</sub>e/km, soit une réduction de l'intensité des émissions de 36 % d'ici 2030 par rapport à une valeur de référence de 147 gCO<sub>2</sub>e/km en 2019.

La réduction des émissions dans le secteur de la fabrication automobile, grâce à l'adoption de véhicules légers à faibles émissions, pourrait être soutenue par les facteurs suivants<sup>34</sup> :

- L'expansion et la décarbonisation des réseaux électriques afin de réduire les émissions de portées 1, 2 et 3;
- L'augmentation des infrastructures publiques de recharge pour soutenir les décisions des entreprises et des consommateurs d'acheter des véhicules légers à faibles émissions;
- Les normes et règlements en matière d'efficacité énergétique visant à réduire les émissions des véhicules électriques sans batterie;
- L'augmentation de la demande de VE par les consommateurs<sup>5</sup>;
- La mise en place d'un cadre stable de politiques permettant d'ancrer les décisions stratégiques des équipementiers concernant la production de VE;
- Les investissements en recherche et développement visant à améliorer la capacité des batteries et les infrastructures de recharge.

<sup>1</sup> BNamericas (2023). « Chile's Energy Growing Pains » [rapport].

<sup>2</sup> Agence internationale de l'énergie (AIE). 2021. [Net-Zero by 2050 — A Roadmap for the Global Energy Sector](#).

<sup>3</sup> AIE (2022), *World Energy Outlook 2022*, AIE, Paris, licence : CC BY 4,0 (rapport); CC BY NC SA 4,0 (annexe A).

<sup>4</sup> AIE (2023), *Global EV Outlook 2023*, AIE, Paris, licence : CC BY 4.0.

<sup>5</sup> Bien que la demande mondiale de VE ait récemment ralenti, cette tendance ne devrait pas avoir d'impact les objectifs à long terme des constructeurs automobiles. Voir l'article [Industry pain abounds as electric car demand hits slowdown](#).



Bien que nos clients du secteur de la fabrication automobile vendent des véhicules à l'échelle mondiale et que la plupart continueront de vendre des véhicules à moteur à combustion interne dans tous les marchés au moins dans un avenir rapproché, la majorité des véhicules vendus par nos clients sont vendus au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Ces trois pays disposent chacun de cadres de politiques ou de réglementations qui correspondent globalement aux objectifs de la cible de réduction de l'intensité des émissions et qui soutiennent la transition mondiale vers les VE. Par exemple, le gouvernement du Canada s'est engagé à atteindre un objectif des ventes de véhicules Zéro émission de 100 % d'ici 2035 pour tous les nouveaux véhicules légers<sup>1</sup>. Aux États-Unis, l'Agence américaine pour la protection de l'environnement a publié une règle définitive sur les normes d'économie de carburant visant à réduire les émissions de GES de 8 % à 10 % pour les modèles de véhicules légers produits de 2024 à 2026<sup>2</sup> et le Mexique a pour objectif de produire 50 % de véhicules légers Zéro émission d'ici 2030<sup>3</sup>.

En établissant notre cible de réduction de l'intensité des émissions pour les constructeurs automobiles, la Banque prend l'ensemble des mesures suivantes :

- Une gestion de portefeuille visant à augmenter le financement des sociétés qui suivent parfaitement nos objectifs de carboneutralité;
- L'octroi de financement qui soutiendra les objectifs de carboneutralité de nos clients. Il pourrait s'agir d'établir un lien entre d'une part les solutions de financement et l'expertise à l'échelle de la Banque, et d'autre part, de nouvelles clientèles en expansion dans ce secteur, p. ex., le financement de l'exploitation de batteries de VE et la construction d'infrastructures de recharge.

La Banque Scotia est fière d'être un « commanditaire de l'électrification » de **Plug'n Drive**, un organisme sans but lucratif qui s'est engagé à accélérer l'adoption des VE. L'investissement de la Banque Scotia soutient le « Electric Vehicle Discovery Centre » (EVDC) et la « Mobile EV Education Trailer » (MEET) de Plug'n Drive, des installations d'apprentissage éducatif et expérientiel conçues pour sensibiliser les consommateurs aux avantages de la conduite d'un véhicule électrique.

**Pour de plus amples renseignements sur la façon dont la Banque appuie l'adoption de véhicules électriques hybrides et électriques, veuillez consulter le [rapport ESG 2023](#), p. 55.**

## Réduire nos propres émissions

L'un des principaux moyens pour les banques de réduire les émissions consiste à modifier leurs activités dans le secteur immobilier. Nous possédons et louons plus de 1,9 million de mètres carrés de biens immobiliers pour nos bureaux et nos succursales à l'échelle mondiale. L'utilisation responsable des ressources nécessaires à la construction, à l'entretien et à l'exploitation de ces installations contribue non seulement à protéger les collectivités locales et notre planète, mais peut également réduire les coûts d'exploitation et les risques pour notre entreprise.

Notre approche visant à réduire les émissions dans l'ensemble de nos activités du secteur immobilier est triple :

1. Décarboniser nos activités immobilières grâce à des améliorations de l'efficacité énergétique et à une utilisation accrue d'électricité sans émissions;
2. Établir un prix interne du carbone et l'augmenter, un mécanisme employé pour appuyer la décarbonisation de nos activités et améliorer notre efficacité opérationnelle;
3. Explorer les possibilités de réduire les émissions dans la conception et la construction de bâtiments, notamment en choisissant des matériaux à faible contenu carbonique.

<sup>1</sup> Objectifs des ventes des véhicules Zéro émission au Canada.

<sup>2</sup> Normes d'économie de carburant CAFE (Corporate Average Fuel Economy) pour les modèles d'automobiles et de camions légers produits de 2024 à 2026.

<sup>3</sup> [Le gouvernement du Mexique sur les mesures relatives à l'énergie et au changement climatique.](#)



## INITIATIVES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

La Banque Scotia s'est fixé comme objectif de s'assurer que 100 % de son électricité (soit physiquement soit virtuellement) provient de sources sans émissions<sup>1</sup> au Canada d'ici 2025 et à l'échelle mondiale d'ici 2030. En 2023, la Banque Scotia a investi 16,4 millions de dollars dans des initiatives qui soutiennent la décarbonisation et améliorent l'efficacité énergétique dans l'ensemble de l'empreinte de la Banque dans le secteur immobilier.

Voici un aperçu des progrès réalisés en 2023 dans le cadre de certaines initiatives de réduction des émissions.

INITIATIVE	TRAVAUX TERMINÉS EN 2023
<b>Certification Green Globes</b>	Rénovation de deux succursales devant se solder par la rénovation d'un nombre total de 62 succursales au Canada pour <b>répondre à la certification Green Globes</b> , un système de certification complet, scientifique trois-en-un qui évalue la durabilité environnementale, la santé et le bien-être, ainsi que la résilience de tous les types de biens immobiliers commerciaux.
<b>Modernisation de l'éclairage</b>	Au Canada, achèvement de projets de modernisation d'enseignes DEL dans certaines succursales, entraînant des économies annuelles de 655 MWh et une réduction de 107 tCO <sub>2</sub> e d'émissions de GES. Au Mexique, mise en œuvre d'un projet de modernisation de l'éclairage DEL sur un site qui a permis de réaliser des économies annuelles de 360 MWh et une réduction des GES de 281 tCO <sub>2</sub> e.
<b>Modernisation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC)</b>	Au Chili, en Colombie, au Mexique et au Pérou, remplacement du système de CVC à 314 endroits par des appareils plus efficaces, entraînant des économies d'énergie annuelles de plus de 660 MWh, soit 410 tCO <sub>2</sub> e d'émissions de GES.
<b>Installation de panneaux solaires</b>	En République dominicaine, installation de panneaux solaires à la Zona Franca Las Americas, générant environ 528 MWh d'énergie et réduisant les émissions de CO <sub>2</sub> e d'environ 302 tonnes.
<b>Remplacement de fenêtres – enveloppe du bâtiment</b>	À Trinidad-et-Tobago, investissement dans un toit imperméable de 20 000 pieds carrés, augmentant ainsi la réflectivité du toit et la résistance au transfert de chaleur afin de réduire la consommation d'énergie.
<b>Bornes de recharge pour véhicules électriques au Canada</b>	En Ontario, ajout de trois bornes de recharge de véhicules supplémentaires en Ontario, pour atteindre un total de 46 bornes dans 42 succursales. Ces bornes sont à la disposition du public 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

## AUGMENTER NOTRE PRIX INTERNE DU CARBONE

En 2018, la Banque Scotia a fixé un prix interne du carbone de 15 \$ CA/tCO<sub>2</sub>e par tonne d'émissions associées aux émissions mondiales des portées 1 et 2 de la Banque. L'établissement d'un prix interne du carbone joue un rôle essentiel dans la réduction des émissions de nos propres activités en incorporant un processus qui permet d'affecter des fonds à des projets de décarbonisation et à des initiatives d'efficacité énergétique.

En 2023, nous avons augmenté notre prix interne du carbone à 65 \$/tCO<sub>2</sub>e, ce qui a donné lieu à des dépenses de 16,4 millions de dollars pour des projets de décarbonisation et d'efficacité énergétique et à des dépenses cumulatives de 76,3 millions de dollars depuis 2018. Nous avons l'intention de hausser notre prix du carbone à 80 \$/tCO<sub>2</sub>e en 2024.

Nous continuons aussi d'évaluer les vulnérabilités physiques actuelles et futures aux changements climatiques par rapport aux actifs immobiliers de la Banque Scotia, d'intégrer la résilience aux changements climatiques et d'examiner les possibilités de réduire davantage notre empreinte carbone globale au moyen de diverses mesures de durabilité et d'efficacité énergétique. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre [rapport ESG 2023](#) (p. 51 à 53).

## PLAN DE TRANSITION CLIMATIQUE

La Banque Scotia travaille actuellement à l'élaboration d'un plan de transition climatique qui fera progresser nos trois piliers climatiques en intégrant nos objectifs de carboneutralité et d'autres objectifs en matière de changements climatiques à la prise de décisions pertinentes à l'échelle de l'entreprise, conformément aux lignes directrices de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures*, de la *Glasgow Financial Alliance for Net Zero* et de la *Transition Plan Taskforce* au Royaume-Uni. Nous prévoyons publier notre premier plan de transition climatique avant la fin de l'exercice 2024. Veuillez consulter notre feuille de route à la [p. 23](#) pour obtenir un résumé général des activités de planification de la transition.

<sup>1</sup> Les sources sans émissions incluent les sources d'énergie renouvelables (hydroélectricité, énergie solaire, énergie éolienne, géothermie, énergie marémotrice) et les sources d'énergie nucléaires. L'achat d'énergie virtuelle suppose l'achat de certificats d'énergie renouvelable ou d'autres attributs environnementaux reflétant l'avantage environnemental de production d'énergie sans émissions qui, selon les méthodes actuelles de calcul des émissions de carbone comme le protocole des gaz à effet de serre, constituent un moyen généralement acceptable de réduire les émissions de portée 2 provenant de l'utilisation d'électricité.

# Culture et compétences pour soutenir la transition climatique

Pour atteindre nos objectifs sur le climat, nous devons offrir de la formation à l'interne, faire preuve de leadership éclairé, mener des recherches, effectuer un processus de sensibilisation et de mobilisation auprès de nos clients, de nos investisseurs, de l'industrie et des autorités de réglementation. Un domaine d'importance stratégique en soi, la culture, les compétences et les aptitudes liées au climat sont à la base de nos objectifs sur le climat. La transition de la Banque vers la carboneutralité demandera plusieurs années et exige un engagement envers l'innovation à l'échelle de l'entreprise, une compréhension claire de la tâche à accomplir et une formation pertinente et pratique pour les employés. Avec leurs connaissances approfondies des objectifs sur le climat de la Banque, nos employés peuvent devenir les agents de l'innovation et des changements nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Au cours de l'exercice 2023, la Banque a mis l'accent sur la promotion de la culture, des compétences et des habiletés au moyen de la formation, du leadership avisé et de la recherche, de partenariats et de programmes ayant des résultats concrets en matière de climat. Une synthèse de ces efforts est présentée aux pages suivantes.

## L'INFORMATION ET LA FORMATION SUR LE CLIMAT

L'information et la formation sur les questions liées aux changements climatiques sont devenues de plus en plus importantes dans certains secteurs de nos activités : elles sont un moyen de soutenir les programmes ayant une incidence sur les rôles et les responsabilités à l'échelle de la Banque. Voici des exemples de formation et d'information fournies en 2023 :

- Formation en personne et virtuelle sur les facteurs ESG à l'intention des employés concernés afin de développer et d'améliorer les connaissances et les outils pour améliorer la gestion des risques liés aux changements climatiques grâce à un contrôle diligent et à la saisie de données. Il s'agit notamment d'une formation sur la nouvelle procédure de facilité de crédit liée au développement durable de la Banque, ainsi que d'une formation visant à soutenir le suivi et la surveillance de nos objectifs sur le climat, y compris notre objectif de 350 milliards de dollars.
- Un module sur le risque lié au changement climatique, qui fait partie de la formation annuelle obligatoire sur le risque environnemental à l'intention de tous les agents des services bancaires et des évaluateurs de crédit, présente un examen des politiques et des processus de contrôle diligent des risques liés à l'environnement et aux changements climatiques pour les crédits bancaires aux entreprises, ainsi qu'un aperçu du Cadre des principes de l'Équateur et des processus de vérification de la conformité.
- La prestation d'une formation de base sur le climat à plus de 1 500 employés sur les changements climatiques, y compris les cadres supérieurs de tous les secteurs d'activité, le personnel des succursales et le Conseil, axée sur les fondements scientifiques des changements climatiques, les types de risques physiques et de transition associés aux changements climatiques et la façon dont divers secteurs de la Banque peuvent prendre des mesures pour soutenir nos objectifs sur le climat.

- La participation de l'équipe de direction des services bancaires canadiens à un atelier d'une journée sur le climat, qui comprend un examen de la façon dont les institutions financières peuvent créer des occasions liées au climat dans les secteurs des services bancaires aux particuliers ainsi qu'aux petites et grandes entreprises, ainsi qu'à une série d'ateliers qui ont permis de créer des groupes de discussion chargés de définir la façon dont la division bancaire canadienne peut saisir les occasions liées au climat à l'avenir.

Une formation plus spécialisée sur les normes et les pratiques du Partnership for Carbon Accounting Fundamentals (PCAF) a été donnée aux équipes de la Banque Durabilité mondiale, Données et Analytique, Risque ESG et Risque de crédit aux entreprises par le président de PCAF Canada.

L'information relative aux changements climatiques et la réponse de la Banque à cet égard sont également très prisées. À l'occasion d'une webdiffusion éducative intitulée « Jour de la Terre » en 2023, la Banque Scotia a invité le docteur Thomas Wagner, un éminent planétologue et climatologue ayant travaillé avec la NASA et la National Science Foundation des États-Unis, pour discuter d'un parcours vers la carboneutralité mondiale et pour proposer des idées de solutions collectives. Plus de 1 550 employés de la Banque Scotia ont assisté à cette webdiffusion.

Afin de susciter davantage l'intérêt pour les programmes de la Banque sur le climat, nous maintenons un centre d'excellence sur les changements climatiques, accessible à l'interne et au public<sup>1</sup>, ainsi que des renseignements et des ressources sur le logement concernant nos initiatives axées sur le climat, et assurant la transparence de nos activités.

<sup>1</sup> [Centre d'excellence sur les changements climatiques](#).

## GÉRER LES RISQUES CLIMATIQUES ET PROMOUVOIR LA RÉSILIENCE

La Banque cerne, évalue et surveille les risques éventuels liés aux changements climatiques auxquels ses activités se trouvent exposées afin d'en atténuer l'incidence pour elle-même, sa clientèle et les collectivités, et afin de promouvoir la résilience.

La Banque Scotia a mis en place un programme mondial visant à se conformer à la réglementation actuelle et à venir en matière d'ESG, y compris la ligne directrice B-15 du BSIF.

Veillez vous reporter à la section « **Gestion des risques** » du présent rapport, pour obtenir une analyse de la façon dont nous intégrons les risques liés aux changements climatiques dans notre Cadre de gestion du risque, de la façon dont nous décelons, évaluons et gérons les risques liés aux changements climatiques, notre exposition aux actifs liés au carbone et nos travaux d'analyse de scénarios liés aux changements climatiques.

### Adaptation climatique et résilience

Les impacts des changements climatiques sur notre planète, la santé des écosystèmes et notre mode de vie sont des risques systémiques et transformateurs fondamentaux auxquels le monde est confronté aujourd'hui. Aucun pays, aucun secteur ni aucune communauté ne sont à l'abri des défis sociaux, environnementaux et économiques qu'ils posent.

La Banque Scotia met en œuvre un programme de préparation et de résilience opérationnelles qui tient compte des phénomènes météorologiques extrêmes liés aux changements climatiques. Dans le cadre de l'élaboration de notre plan de transition climatique, nous examinerons le rôle supplémentaire que la Banque peut jouer dans la promotion de l'adaptation et de la résilience sociétales aux changements climatiques.



## MISSION

### Leadership éclairé

Notre recherche d'engagement dans les secteurs d'activité et auprès de notre clientèle ainsi que l'organisation de conférences dans des domaines d'importance stratégique sur les changements climatiques constituent des outils essentiels pour la réalisation des objectifs de la Banque en matière de climat, car ce leadership éclairé crée les conditions d'un échange significatif et pertinent d'idées et d'informations au sein de nos réseaux. En 2023, nous avons publié une série de documents et d'articles, organisés thématiquement par secteur, sur des sujets d'intérêt pour notre clientèle à propos de l'agriculture, de la construction automobile, de la fabrication de ciment, du pétrole et du gaz et des prêts hypothécaires résidentiels :

1. [Cultiver la résilience : Soutenir le secteur agricole canadien pour assurer une croissance durable](#)
2. [30 Thoughts: EV Adoption Speed Bumps with Commodity and OEM Implications](#)
3. [Un luxe que nous ne pouvons nous permettre de gâcher : L'Amérique du Nord doit appuyer radicalement les véhicules électriques meilleur marché](#)
4. [Intensité du ciment dans les règles concernant les infrastructures aux États-Unis; nous restons optimistes en ce qui a trait au ciment](#)
5. [Plafonnement des émissions de GES dans le secteur pétrolier et gazier canadien — aperçu et incidences](#)
6. [Énoncé économique de l'automne 2023 : Abordabilité, FPI d'appartements, économie propre et autres mesures](#)
7. [Aider les propriétaires d'habitations à réduire leurs émissions](#)

## CROISSANCE DURABLE

L'agriculture est au cœur de la réussite économique du Canada et joue un rôle essentiel dans l'approvisionnement alimentaire mondial. Afin d'appuyer nos clients dans leurs démarches en matière de développement durable, la Banque Scotia a organisé une série de tables rondes au printemps 2023 avec une partie de sa clientèle agricole partout au Canada. Ces discussions avaient pour but d'obtenir des renseignements sur l'état actuel de l'agriculture, y compris les défis auxquels cette clientèle est confrontée et le rôle que le secteur bancaire peut jouer pour relever ces défis.

À la suite de ces discussions, nous avons publié un rapport intitulé *Cultiver la résilience : Soutenir le secteur agricole canadien pour assurer une croissance durable*. Ce rapport met l'accent sur les défis en matière de développement durable auxquels font face les producteurs agricoles et sur le rôle que les banques peuvent jouer pour aider leurs clients à relever ces défis, tout en soutenant une croissance rentable du secteur agricole canadien.

Compte tenu de ces défis et des conclusions du livre blanc, la Banque Scotia s'est engagée à mener plusieurs activités soutenant la décarbonisation :

- Partage des meilleures pratiques en matière de durabilité avec notre clientèle afin de soutenir la réduction des émissions des exploitations agricoles;
- Promotion de la sensibilisation et de l'accès aux incitatifs gouvernementaux qui permettent d'améliorer l'efficacité énergétique et le changement de combustibles;
- Présentation des activités de certains de nos producteurs pour encourager l'agriculture écologique et insister sur son importance;
- Offre d'un soutien aux exploitations, au besoin, en mettant l'accent sur les investissements qui améliorent la durabilité de leurs activités.

Lisez le rapport complet ici : [Cultiver la résilience: Soutenir le secteur agricole canadien pour assurer une croissance durable](#)



## LA DEMANDE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Dans le cadre de l'engagement de la Banque Scotia envers la recherche et une vision éclairée, ses services économiques et de recherche sur les actions mondiales ont examiné les principaux défis auxquels sont confrontés les fabricants d'automobiles et concernant l'adoption de véhicules électriques. Leurs constatations montrent que des changements fondamentaux de politique ainsi qu'un rattrapage de la demande dans un contexte de prix élevés de l'énergie ont soutenu une augmentation des ventes mondiales de VE. Les achats de véhicules électriques ont augmenté de 50 % rien que l'an dernier. La croissance quasi-exponentielle des ventes de VE — soit 240 % depuis le début de la pandémie — semble se poursuivre.

Toutefois, les véhicules électriques doivent se vendre à une fraction des prix actuels pour répondre au marché de masse d'ici 2035. Les responsables politiques devraient envisager des mesures de soutien qui incitent à acheter des véhicules électriques beaucoup plus abordables.

Lisez les rapports complets ici :

1. [Un luxe que nous ne pouvons nous permettre de gâcher : La nécessité de promouvoir des véhicules électriques radicalement plus abordables en Amérique du Nord](#)
2. [Répercussions sur les produits de base et les fabricants d'équipement d'origine du rythme d'adoption des VE Chiffres et autres renseignements sur les aspects de durabilité, de société et de gestion concernant les marchés de capitaux](#)

## RECHERCHE SUR LES PLACEMENTS ESG

Par l'intermédiaire de notre équipe de recherche sur les placements ESG, nous aidons nos clients à intégrer le développement durable dans leurs analyses des sociétés et leurs décisions de placement, de même qu'à comprendre l'influence de la dynamique ESG sur le comportement des entreprises et les marchés financiers. En 2023, notre équipe de recherche sur les placements ESG a également fait progresser les initiatives de vision inspirée suivantes :

- **Le cinquième sommet annuel sur les facteurs ESG et le développement durable de la Banque Scotia :** « Cutting Through the Noise of ESG: How Numbers (not Rhetoric) Inform Narrative — Digging Deeper into Sector-Specific Data and Rate of Change Analysis » a été suivi virtuellement par environ 1 000 personnes à l'emploi de questionnaires de placement, sociétés et autres parties prenantes.
- **Publication du cinquième rapport annuel de recherche de la Banque Scotia sur les placements ESG :** À l'aide de notre cadre analytique ESG, nous avons évalué de façon exhaustive plus de 1 000 sociétés en fonction de facteurs de résultats ESG importants et leur avons attribué une note concurrentielle afin de cerner les principales tendances en la matière. Ces sociétés, représentant environ la moitié de la capitalisation boursière mondiale, correspondent aux constituants de l'indice composé S&P/TSX, du S&P 500 et de l'indice MSCI ME Amérique latine, selon iShares.
- **Lancement de la publication mensuelle 30 Thoughts** sur les derniers chiffres et éléments concernant les facteurs ESG, y compris la transition énergétique, le climat, la situation socio-économique, le capital naturel et les matériaux, ainsi que les tendances en matière d'activisme actionnarial.

La Banque Scotia a été reconnue meilleure spécialiste en recherche sur les enjeux ESG lors des prix 2023 sur l'investissement ESG.





## ENGAGEMENT AVEC LES ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Comptant plus de 600 milliards \$ en actif sous administration<sup>1</sup>, la division de gestion de patrimoine mondiale de la Banque Scotia (« GWM ») dessert une clientèle de fonds d'investissement et de services-conseils de plus de 2 millions d'individus et entités dans 13 pays. Les activités de gestion d'actifs de la division de gestion de patrimoine mondiale de la Banque Scotia est Gestion mondiale d'actifs Scotia (« GAM »). Au sein de Scotia GAM Canada, nos activités de placement comprennent : Gestion d'actifs 1832 SEC. (1832), le gestionnaire de fonds d'investissement des Fonds Scotia et des marques Dynamique; Jarislowsky, Fraser Limitée (JFL); et Gestion financière MD (MD). Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre [rapport ESG 2023](#) (p. 41 à 44).

### Gestion d'actifs 1832

Dans le cas des fonds gérés activement, 1832 tient compte des facteurs ESG dans son approche, lesquels ont une incidence sur le profil risque-rendement d'un titre, et il utilise une approche systématique à l'égard des risques ESG et des occasions avec l'appui exclusif de son Comité d'investissement ESG.<sup>2</sup> En plus de communiquer directement avec les sociétés, l'approche de placement de 1832 comprend la recherche ESG exclusive et le vote par procuration. 1832 n'impose généralement pas une vue descendante à l'échelle de l'entreprise pour les votes par procuration, mais vote au cas par cas sur le bien-fondé de la proposition. L'importance des actifs de 1832 assure un dialogue direct avec les équipes de gestion sur les questions ESG importantes, comme les sommes consacrées aux changements climatiques, les objectifs de carboneutralité et les mesures prises pour faire la transition vers un avenir à faibles émissions de carbone. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le [Rapport sur la géance et l'investissement responsable](#) de 1832.

### Jarislowsky Fraser

Un dialogue direct et continu avec la direction et les conseils des sociétés émettrices fait partie intégrante de l'approche et du processus de placement à long terme de JFL. Les priorités en matière d'engagement sont déterminées par les analystes de recherche, en fonction des pistes d'amélioration les plus importantes d'une entreprise. Le dialogue direct peut servir à mieux comprendre l'approche d'une entreprise à l'égard d'un sujet précis ayant des implications ESG, pour renforcer la gouvernance, améliorer la convergence de points de vue avec la direction, renforcer les pratiques ESG ou rehausser les divulgations ESG. Le dialogue peut constituer une source d'information importante et un moyen d'influencer l'entreprise ou de réduire le risque.

Au cours de l'exercice 2023, JFL s'est engagée auprès de sept sociétés pour l'évaluation de leurs émissions. Chaque année civile, JFL communique à sa clientèle les activités liées aux engagements et au vote par procuration. Un exemplaire du rapport de gestion de 2022 de JFL se trouve [ici](#).

### Gestion financière MD

La responsabilité de la prise en compte des facteurs ESG dans le processus d'investissement incombe à l'équipe de gestion d'actifs multiples de 1832. 1832 gère activement les Fonds MD en encourageant les interactions directes et indirectes avec les sous-conseillers retenus et les sociétés dans lesquelles les Fonds MD investissent. Il convient de noter que l'équipe de Gestion d'actifs multiples de 1832 assume la responsabilité de la prise en compte des facteurs ESG pertinents pour tous les fonds de MD, le cas échéant. Le gestionnaire de portefeuille utilise des outils d'évaluation ESG pour approfondir la compréhension des expositions ESG de chaque placement. Les expositions aux facteurs ESG font partie de la gestion des risques financiers des fonds gérés activement et, si un fonds a des objectifs liés au climat ou à la durabilité, cette analyse est effectuée en vue de l'atteinte des objectifs de son portefeuille.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Voir la fiche d'information pour les investisseurs du T4 2023 [ici](#).

<sup>2</sup> Les facteurs ESG ne sont pas déterminants pour les titres en portefeuille, à moins qu'un fonds n'intègre ces facteurs dans ses objectifs de placement ou ses stratégies de placement principales (un fonds ESG). Les fonds gérés passivement (comme les fonds indiciels) qui ne sont pas des fonds ESG ne tiennent pas compte des facteurs ESG, sauf en ce qui concerne les votes par procuration lorsque cela est dans l'intérêt du fonds.

## PARTENARIAT ET COLLABORATION, INVESTISSEMENT COMMUNAUTAIRE ET ENGAGEMENT DANS LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

La mobilisation de nos pairs dans le secteur financier ou public et auprès des autorités de réglementation, de la société civile, des organismes de normalisation ainsi que des universités et des établissements de recherche est essentielle à la création des boucles de rétroaction dont nous avons besoin pour cerner les tendances et les pratiques émergentes dans ce domaine en rapide évolution et pour adapter nos stratégies et nos actions au besoin. Le tableau de la page suivante résume nos engagements poursuivis ou amorcés en 2023.



### FONDS NET-ZERO RESEARCH FUND

Nous avons attribué 25 millions de dollars d'ici 2030 à des investissements communautaires dans des organismes caritatifs et sans but lucratif qui soutiennent la modification des systèmes et la décarbonisation des secteurs en lien avec les changements climatiques, dont 10 millions de dollars sont destinés au Net-Zero Research Fund (NZRF) de la Banque Scotia.

En 2023, la Banque Scotia a annoncé la nomination de 10 bénéficiaires de montants provenant du NZRF, dont les suivants. La liste complète se trouve [ici](#).

- Le laboratoire de bioénergie microbienne environnementale de l'université Memorial à Terre-Neuve mène des recherches pour déterminer si l'utilisation d'algues marines en tant qu'engrais permet d'augmenter le stockage du carbone dans le sol et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les résultats de cette recherche contribueront à faire progresser les approches de décarbonisation de l'agriculture au Canada et ailleurs.
- Le programme Reef a reçu le soutien du NZRF pour mettre en œuvre une première phase de crédits pour un océan bleu («BOCP»), laquelle vise la protection et la réhabilitation des récifs coralliens et des écosystèmes de carbone bleu. Le financement de cette année doit permettre d'accélérer les efforts de décarbonisation côtière dans le système récifal méso-américain.
- La plateforme Web LiteFarm a été créée à l'Université de Colombie-Britannique par les secteurs de l'agriculture et de la recherche. Gratuite, facile à utiliser et à code source ouvert, elle permet d'évaluer de manière participative la durabilité sociale, environnementale et économique de l'agriculture. De nouveaux modules dotés de fonctionnalités complémentaires sont en cours de développement pour permettre aux agriculteurs du monde entier de calculer facilement leur empreinte écologique et d'en rendre compte. L'objectif consiste à aider les agriculteurs à réduire leurs émissions de carbone grâce à de meilleures pratiques de gestion.



## ENGAGEMENT AUPRÈS DU SECTEUR

**Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (« CCGG »)**

Scotia GAM fait la promotion des pratiques exemplaires ESG pour les conseils d'administration en tant que membre actif de la CCGG et de son comité sur les enjeux environnementaux et sociaux.

**Association canadienne pour l'investissement responsable (AIR)**

Les trois gestionnaires d'actifs de GWM sont membres de l'AIR. Un employé Scotia GAM fait partie du conseil de direction de l'AIR. Les représentants de Scotia GAM ont également contribué à la série sur les connaissances des produits de l'AIR, une présentation à 700 conseillers de sujets éducatifs sur les facteurs ESG.

Gestion mondiale d'actifs Scotia continue de jouer un rôle actif dans l'éducation sur les enjeux ESG et la durabilité au sein du secteur en tant que membre du conseil de direction de l'AIR.

**Action climat 100+**

JFL est signataire d'Action climat 100+, une initiative regroupant 700 investisseurs mondiaux qui gèrent un actif cumulé de plus de 68 billions de dollars dans 33 pays. L'initiative vise à mobiliser 170 entreprises qui ont un rôle important à jouer dans la transition vers une économie carboneutre. À titre de signataire, JFL est responsable des missions d'appréciation directe avec les sociétés cibles, individuellement ou en collaboration.

**Engagement climatique Canada**

Scotia GAM est également devenue membre fondateur d'engagement climatique Canada, une initiative dirigée par le secteur financier qui encourage son dialogue avec les entreprises émettrices, afin de promouvoir une transition juste vers une économie carboneutre.

**Initiative FAIRR (FAIRR)**

JFL est membre de FAIRR, un réseau collaboratif d'investisseurs qui sensibilise aux risques et aux occasions ESG dans le secteur alimentaire mondial.

**Institut de finance durable**

La Banque Scotia est l'un des fondateurs de l'Institute for Sustainable Finance de la Smith School of Business, un réseau multidisciplinaire de recherche et de perfectionnement professionnel qui réunit des universitaires, des représentants et représentantes du secteur privé et du gouvernement afin de façonner les innovations canadiennes en matière de finance durable.

**Groupe de travail sur la finance durable de l'Institut de la finance internationale (« IIF »)**

La Banque Scotia est membre du groupe de travail sur la finance durable de l'IIF. L'IIF identifie et promeut des solutions sur les marchés financiers qui soutiennent le développement et la croissance du financement durable, ainsi que du financement de transition et mixte.

**Association internationale des marchés des capitaux**

La Banque Scotia participe également aux groupes de travail de l'International Capital Markets Association, notamment les groupes sur la finance de la transition climatique, les obligations indexées sur le développement durable, les obligations sociales et les rapports d'impact.

**Partenariat pour la comptabilité du carbone (« PCAF »)**

La Banque Scotia est membre du PCAF et utilise la norme mondiale de présentation et de comptabilisation des GES appliquée au secteur financier (la « norme du PCAF ») comme base de calcul des émissions financées. Le PCAF fournit des directives méthodologiques détaillées pour diverses catégories d'actifs, ce qui permet de présenter des informations cohérentes et comparables entre les banques conformément à ses directives.

**Principes pour l'investissement responsable (« PRI »)**

Les trois gestionnaires d'actifs de GWM ont adopté des politiques d'investissement responsable et publient des rapports annuels sur la transparence des investissements en tant que signataires des Principes d'investissement responsable soutenus par les Nations Unies.

**Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE FI « »)**

La Banque Scotia a participé activement au programme FI du PNUE en collaborant avec les groupes de travail suivants : Renforcement des capacités, outils climatiques, risques physiques et données climatiques, analyse des scénarios climatiques et tests de tensions, risques juridiques et réglementaires liés au climat.



## ENGAGEMENT AUPRÈS DU SECTEUR (suite)

**Pacte mondial des Nations Unies (PMNU)**

La Banque Scotia a adhéré au PMNU en 2010. Plus récemment, elle a renouvelé sa participation au conseil du Réseau local canadien du PMNU. Nous continuons d'appuyer le PMNU et ses principes, en atteignant nos objectifs de faire progresser les droits de la personne, du travail, de l'environnement et la lutte contre la corruption.

**Membre de l'Alliance bancaire Net Zéro (« NZBA ») du PNUE FI**

En octobre 2021, la Banque Scotia est devenue membre du NZBA des Nations Unies, une initiative mondiale dirigée par le secteur bancaire visant à accélérer et à appuyer ses efforts de lutte contre les changements climatiques. La Banque Scotia continuera de rendre compte de ses objectifs de neutralité carbone, de ses activités et de ses progrès conformément à ses responsabilités en tant que membre de la NZBA.

## ENGAGEMENT AUPRÈS DU SECTEUR PUBLIC

**Association des banquiers canadiens (ABC)**

L'ABC fournit à ses membres des informations, des recherches ainsi qu'un soutien opérationnel et contribue à l'élaboration de politiques publiques sur plusieurs questions notamment le risque climatique) qui affectent les institutions financières. La Banque Scotia compte des représentants au sein de divers groupes de travail de l'ABC liés aux changements climatiques, notamment le Groupe des spécialistes de l'environnement, le Groupe de travail de l'Alliance pour des activités bancaires carboneutres des BISN, le Groupe de travail sur l'analyse des scénarios climatiques, le Groupe de travail sur la mise en œuvre de la ligne directrice BSIF B-15 et le Groupe de travail sur le contrôle diligent du risque de crédit environnemental. En 2023, la Banque Scotia a contribué aux réponses de l'Association des banquiers canadiens à la consultation du Conseil des normes internationales de développement durable (« ISSB ») sur les priorités du programme de travail et au projet de déclaration des données climatiques du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

**Adhésion au Conseil d'action en matière de finance durable (CAFD)**

La Banque Scotia a participé au CFAD du gouvernement du Canada, une initiative du gouvernement fédéral du Canada, qui a servi de centre d'expertise, de partenariat et de dialogue sur les questions de financement durable au Canada et à l'échelle internationale.

## ENGAGEMENT AUPRÈS D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

**Bike Share Toronto**

La Banque Tangerine est **devenue la partenaire exclusive** du programme de vélo en libre-service de Toronto en mai 2023. Grâce à ce partenariat de cinq ans, la Banque Tangerine travaillera de concert avec Bike Share Toronto pour **élargir le programme et aider la ville à atteindre ses objectifs de la TransformTO Net Zero Strategy**. De plus, la Banque Tangerine fera don de l'abonnement d'un an au programme Bike Share Toronto à des jeunes sans logement par l'entremise de ses partenaires communautaires, Youth Without Shelter et The 519, afin d'améliorer davantage l'accessibilité du système.

**Green Economy Canada**

La Banque Scotia soutient Green Economy Canada, un organisme national sans but lucratif qui accélère la transition du Canada vers un avenir carboneutre, dynamique et inclusif. Grâce à son réseau de pôles d'économie verte, il rassemble, soutient et encourage les entreprises de tous les secteurs et de toutes les tailles à prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques et intégrer la durabilité à leurs activités.

**RMI (anciennement Rocky Mountain Institute)**

RMI a pour mission de transformer le système énergétique mondial afin d'assurer un avenir propre, prospère et sans carbone pour tous et toutes. En 2023, la Banque Scotia a investi 400 000 dollars sur deux ans dans RMI, devenant un partenaire stratégique du Center for Climate-Aligned Finance du RMI. Cet organisme appuie l'accélération des transactions liées aux changements climatiques par les institutions financières mondiales au moyen d'ententes et de méthodologies sectorielles, de connaissances et d'outils, de pratiques exemplaires en matière de plan de transition et de mobilisation de capitaux pour les secteurs difficiles à démanteler.

## MISSION AUPRÈS DES AUTORITÉS DE NORMALISATION

**Champions canadiens des normes internationales d'information sur la durabilité**

La Banque Scotia contribue financièrement à cette initiative qui soutient l'établissement et la présence du Conseil international des normes de développement durable des IFRS à Montréal.

**CDP**

La Banque Scotia répond au CDP chaque année et publie ses réponses; voir le [mémoire du CDP 2023](#) portant sur l'exercice 2022.

**Alliance pour la durabilité – Normes internationales d'information financière (IFRS)**

L'Alliance pour la durabilité est un programme mondial de normes de développement durable, d'information et de réflexion intégrées. L'Alliance offre des connaissances et des programmes éducatifs ainsi que du réseautage entre pairs. JFL est membre de l'Alliance.

## ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

**Institut climatique du Canada**

Fidèle à ses engagements précédents, la Banque Scotia affectera 125 000 dollars au cours de l'exercice 2024 à l'Institut climatique du Canada pour son projet intitulé 440 mégatonnes. 440 mégatonnes suit la façon dont les cibles, les plans et les politiques du Canada et des sociétés canadiennes cotées en bourse favorisent les progrès de la politique climatique du Canada vers l'engagement du pays de réduire ses émissions de gaz à effet de serre jusqu'à un maximum de 440 mégatonnes en 2030.

**Carbon Management Canada**

La Banque Scotia finance le programme d'accélérateur de technologie du carbone [CarbonNEXT](#) de cette initiative mise en œuvre conjointement avec Foresight Canada. Cette initiative appuie les entreprises de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CUSC) dans leurs démarches de commercialisation et aide le secteur industriel à adopter des technologies favorables aux entreprises qui réduisent les émissions. Ce programme permet l'adoption rapide de solutions de technologie du carbone, positionnant ainsi le Canada comme un chef de file mondial dans le domaine du CCUS. La Banque Scotia verse 262 500 \$ sur trois ans à Carbon Management Canada.

**Energy Futures Lab (EFL)**

En collaboration avec EFL, un programme de The Natural Step Canada, EFL a créé une collaboration sur la politique énergétique du futur, dans le cadre de son défi d'innovation « Financing the Transition to Future-Fit Hydrocarbons ». Celle-ci a été conçue pour aider les responsables politiques à élaborer de meilleures visions de la transition énergétique, à établir des ponts entre les camps divisés essentiels à la transition, et à permettre l'élaboration de signaux stratégiques qui peuvent raviver l'engagement des investisseurs et la confiance dans les ressources en hydrocarbures de l'Alberta, les actifs sectoriels et l'expertise afin de débloquer des occasions cruciales pour une économie carboneutre. Les politiques et les investissements visant à soutenir un avenir énergétique durable se conformeront à l'objectif de réduction de l'intensité des émissions de la Banque Scotia dans le secteur pétrolier et gazier. La Banque Scotia a investi 250 000 \$ sur deux ans pour soutenir cette initiative.

**Fonds Net Zero Research Fund (NZRF)**

Nous avons attribué 25 millions de dollars à distribuer d'ici 2030 pour des investissements communautaires dans des organismes caritatifs et sans but lucratif qui soutiennent la modification des systèmes et la décarbonisation des secteurs en lien avec les changements climatiques, dont 10 millions de dollars destinés au NZRF de la Banque Scotia. Mis sur pied en 2021, le fonds NZRF distribue 1 million de dollars par an à l'appui d'établissements universitaires et de groupes de réflexion situés dans les pays où la Banque Scotia est présente et qui mènent des efforts de décarbonisation dans des secteurs-clés. De 2021 à 2023, la Banque Scotia a accordé 3 millions de dollars canadiens à 31 projets au Canada, aux États-Unis et en Amérique latine.

**Programme de recherche sur l'hydrogène de l'Oxford Institute for Energy Studies (OIES)**

L'initiative de recherche sur la transition énergétique identifie et analyse les thèmes clés qui façonnent le secteur énergétique et coordonne les thèmes de recherche sur la transition dans tous ses autres programmes de recherche. Le programme sur l'hydrogène réunit les membres qui effectuent sa promotion pour présenter et discuter de la recherche appliquée produite par l'OIES en relation avec le secteur et la politique de l'énergie hydrogène. La commandite de la Banque Scotia de 151 200 \$ sur trois ans soutient la recherche de pointe appliquée sur l'hydrogène visant à répondre aux besoins de l'industrie en matière de transition vers l'hydrogène.

**Fonds mondial pour la nature Canada**

La Banque Scotia a fourni au Fonds mondial pour la nature Canada un montant de 300 000 \$ versé sur trois ans pour appuyer un rapport de collaboration marquant sur les écosystèmes côtiers bleus du carbone au Canada, qui a été lancé en 2023 et porte notamment sur la dynamique du carbone des écosystèmes côtiers, le financement de la conservation, le droit autochtone, ainsi que les politiques et les lois. Ces fonds ont également servi à soutenir le lancement et la croissance de la communauté de pratique nationale du carbone bleu, qui visent à relier les intervenants, à faciliter le partage des connaissances et à encourager la collaboration pour faire progresser les travaux sur le carbone bleu partout au Canada.



**DANS CETTE SECTION :**

- 44 PRÉSENTATION
- 45 INTÉGRER LES RISQUES CLIMATIQUES DANS LE CADRE DE GESTION DU RISQUE DE LA BANQUE SCOTIA
- 47 DÉTERMINATION, ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES
- 50 EXPOSITION AUX ACTIFS LIÉS AU CARBONE
- 51 ANALYSE DE SCÉNARIOS

# Gestion des risques



# Présentation

La Banque a mis en place des pratiques et des processus pour déceler, évaluer et surveiller les risques liés aux changements climatiques auxquels l'entreprise est confrontée, dans le but d'atténuer ces risques et leur incidence potentielle sur nos activités, nos clients et nos collectivités, et de promouvoir la résilience organisationnelle. Avec la publication de la ligne directrice B-15 du BSIF sur la gestion des risques liés aux changements climatiques,<sup>1</sup> les organismes de réglementation soulignent l'importance croissante d'une saine gestion des risques liés aux changements climatiques.

Le risque climatique désigne la possibilité que les effets des changements climatiques puissent avoir une incidence négative sur le rendement de la Banque en entraînant ou en augmentant le risque de crédit, le risque opérationnel, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de réputation ou le risque juridique. Les risques liés aux changements climatiques peuvent être classés en deux catégories : risque physique, risque de transition ou les deux en même temps.<sup>2</sup> Parmi les exemples de risques physiques, mentionnons les conditions météorologiques extrêmes (inondations, ouragans, chaleur ou froid extrême). Les changements de politiques ou de règlements (comme les subventions, les taxes, l'augmentation des coûts du carburant ou l'évolution des conditions du marché) constituent des exemples de risques de transition. La disponibilité ou l'abordabilité limitées des polices d'assurance de biens en raison de la fréquence et de la gravité des inondations, des feux de forêt et des autres conséquences possibles des changements climatiques sont des exemples de conséquences liées à l'interaction entre les risques physiques et les risques de transition. À mesure que la gravité du risque physique associé aux changements climatiques augmente comme prévu,<sup>3</sup> de nouveaux règlements liés aux changements climatiques devraient être établis et évoluer, ce qui accentue l'importance de la gestion des risques climatiques pour les institutions financières.

Les programmes de la Banque liés aux risques climatiques sont encore plus avancés dans les domaines du risque de crédit et aux premières étapes de développement pour les autres types de risques. Nous élaborons nos programmes conformément aux attentes réglementaires et à l'évolution des pratiques exemplaires du marché, et nous prévoyons présenter de nouvelles capacités dans ces domaines à court et à moyen terme.

## FAITS SAILLANTS DE 2023

- Nous avons entrepris un projet pilote dans le cadre de notre processus de souscription afin d'évaluer l'état de préparation d'une certaine clientèle des portefeuilles E et P et Production d'énergie pour atteindre la neutralité carbone. Les premières leçons tirées du projet pilote servent à orienter les cibles provisoires de réduction de l'intensité des émissions de la Banque, notre approche visant à comprendre les activités de planification de la transition de notre clientèle et à accroître davantage l'engagement des clients à l'égard de la carboneutralité.
- Un processus a été mis en place pour évaluer les principaux indicateurs de performance des opérations de crédit liées à la durabilité afin de réduire le risque lié à l'écoblanchiment.
- Pour mieux comprendre l'exposition au risque climatique, nous avons utilisé quatre scénarios du Réseau pour le verdissement du système financier (« SNC ») pour évaluer les incidences sur le crédit en raison des risques de transition estimés et des risques physiques (aigus et chroniques) dans notre portefeuille de prêts aux grandes entreprises (portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers). Pour évaluer le risque lié aux changements climatiques dans notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation (portefeuille de

crédit aux particuliers) au Canada, nous avons utilisé plusieurs scénarios du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour examiner le risque d'inondations fluviales.

- La Banque a participé au GIFCC et au programme de gestion des risques liés aux changements climatiques de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE FI) nous ayant permis d'améliorer notre capacité à évaluer la transition et les risques physiques liés aux changements climatiques dans notre portefeuille de prêts.



<sup>1</sup> La ligne directrice B-15 (« B-15 »), entrée en vigueur à la fin de l'exercice 2024 pour les banques d'importance systémique nationale, y compris la Banque Scotia, énonce les attentes du BSIF concernant la gestion et la communication des risques liés aux changements climatiques par les institutions financières fédérales.

<sup>2</sup> Pour plus de renseignements, veuillez consulter la p. 46 du présent rapport.

<sup>3</sup> IPCC, 2023 : Résumé à l'intention des décideurs. Dans : Changements climatiques 2023 : Rapport de synthèse. Contribution des groupes de travail I, II et III au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [Équipe de rédaction principale, H. Lee et J. Romero (rédacteurs)]. GIEC, Genève, Suisse, pp. 1-34.

# Intégrer les risques climatiques dans le cadre de gestion du risque de la Banque Scotia

Le risque ESG est un risque principal du cadre de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise pour la Banque Scotia. Le risque lié aux changements climatiques est une sous-composante du risque ESG aux termes du cadre de gestion des risques liés aux changements climatiques et est géré en fonction des cinq éléments clés du cadre : gouvernance des risques, appétit pour le risque, outils de gestion des risques, identification et évaluation des risques et culture de gestion des risques (voir la figure à droite).

La Banque Scotia comprend que les risques ESG sont complexes et influent sur d'autres types de risques (reportez-vous à la section Identification et évaluation des risques dans le **rapport annuel 2023**, p. 77). Les risques ESG sont gérés à l'échelle de la Banque au moyen d'un modèle à trois lignes de défense. Les secteurs d'activité constituent la première ligne de défense et assument la responsabilité des risques ESG inhérents à leurs domaines. Le Service de gestion du risque global fait partie de la deuxième ligne de défense et supervise les menaces ESG. En tant que troisième ligne de défense, le Service d'audit fournit une assurance raisonnable indépendante que la Banque gère efficacement le risque ESG.

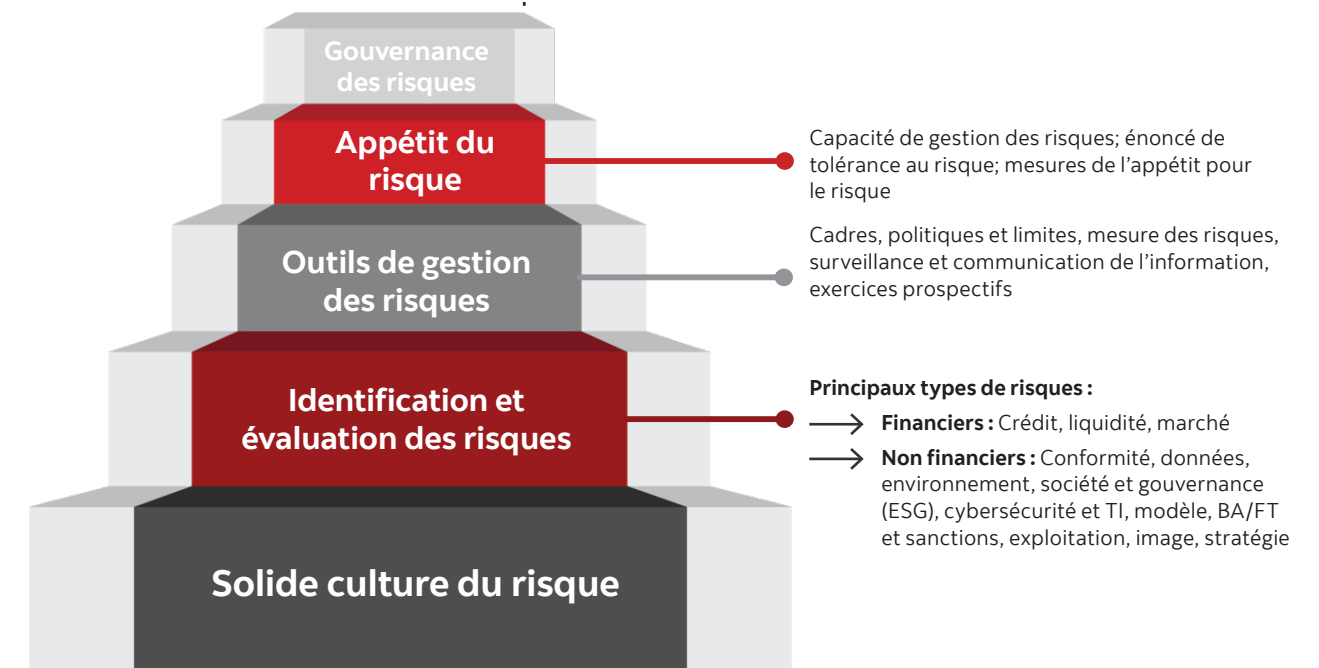
## APPÉTIT POUR LE RISQUE ET GOUVERNANCE DES RISQUES

Le risque ESG est intégré dans nos différents cadres de gestion du risque existants afin de nous aider à le gérer d'une manière conforme aux lois et règlements applicables, aux normes du secteur, aux pratiques et à la propension au risque de la Banque.

Notre cadre de l'appétit pour le risque de l'entreprise inclut une mesure composite de l'appétit pour le risque ESG. La mesure de l'appétit pour le risque ESG se compose de sous-mesures, certaines liées aux changements climatiques et d'autres au risque de réputation, de crédit et opérationnel. Il s'agit d'un outil servant à garantir l'alignement avec les stratégies commerciales et financières globales de la Banque et de s'assurer que l'appétit pour le risque de l'organisation se situe dans des niveaux acceptables de tolérance au risque ESG. Les sous-mesures relatives aux changements climatiques comprennent : i) la part d'exposition élevée au risque de transition et ii) les incidences opérationnelles attribuables aux catastrophes naturelles.

En interne, nous rendons compte au Comité du risque du conseil tous les trimestres de cette mesure, conformément à d'autres mesures d'appétit pour le risque. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont nous surveillons et gérons les risques, veuillez vous reporter à notre **Circulaire de sollicitation de procurations de 2024** (p. 31 à 32 et 43 à 47) and notre **rapport annuel 2023** (p. 73).

## Cadre de gestion du risque d'entreprise de la Banque Scotia, Aperçu de la gestion du risque



## CADRE DE GESTION DU RISQUES ESG

Le cadre et la politique de gestion du risque ESG constituent des sources d'information clés pour le conseil d'administration, la haute direction et tout le personnel au sujet des risques ESG auxquels la Banque est exposée, ainsi que des éléments et des structures de gestion en place pour gérer efficacement ces risques.<sup>1</sup> Toutes les politiques et procédures liées à la gestion des risques ESG se conforment à notre cadre de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des facteurs de risque liés aux changements climatiques pris en compte dans le cadre de gestion du risque ESG de la Banque Scotia. En général, la Banque identifie les risques physiques aigus qui peuvent avoir une incidence sur nos emprunteurs à court terme et chroniques qui peuvent survenir à long terme. Les horizons des risques de transition varient selon le secteur d'activité.

RISQUE CLIMATIQUE	DÉTAILS	
<b>Risque physique</b>	Aigu	Incidence des phénomènes météorologiques extrêmes
	Chronique	Impacts des changements climatiques à plus long terme
<b>Risque de transition</b>	Risque en matière de réputation	Risques pour une entreprise lorsque ses produits ou services ont une incidence négative sur le climat ou lorsque l'entreprise a l'impression de ne pas être préparée aux risques liés aux changements climatiques
	Marché	Risques liés à l'évolution des préférences des consommateurs ou à l'augmentation du coût des matières premières
	Technologie	Risque qu'une entreprise investisse sans succès dans une nouvelle technologie ou remplace des produits et services existants par des options à émissions plus faibles
	Juridique	Incidence de la nouvelle réglementation sur la capacité d'une entreprise à se conformer ou à payer des coûts plus élevés

Source : [Rapport final du GIFCC](#) (p. 5–6).



<sup>1</sup> Vous trouverez [ici](#) un sommaire du cadre et des politiques en matière de gestion des risques ESG de la Banque Scotia



# Détermination, évaluation et gestion des risques climatiques

## IDENTIFIER LES RISQUES CLIMATIQUES PAR CATÉGORIE DE RISQUE PRINCIPALE

Les questions liées aux changements climatiques qui touchent la Banque ou sa clientèle ou les deux peuvent avoir une incidence sur les autres principaux types de risques de la Banque, comme il est indiqué dans le tableau ci-après.

PRINCIPAUX TYPES DE RISQUE	DÉFINITION DE LA BANQUE SCOTIA	EXEMPLES DE RISQUES LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	ACTIONS VISANT À IDENTIFIER, ÉVALUER ET ATTÉNUER LES RISQUES
<b>Risque en matière de crédit</b>	Perte découlant du défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie de respecter ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque	<b>Risque physique :</b> Augmentation du ratio prêt-valeur et perte en cas de défaut en raison de la diminution de la valeur des garanties endommagées. <b>Risque de transition :</b> Difficultés de remboursement de la clientèle en raison d'une rentabilité réduite, d'une dévaluation d'actifs ou du défaut d'adaptation à un avenir carboneutre.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer une évaluation obligatoire d'une cote de risque<sup>1</sup> climatique pour tous les emprunteurs des services bancaires aux entreprises.<sup>2</sup></li> <li>Maintien des politiques d'exclusion relatives au charbon<sup>3</sup> et au Refuge faunique national de l'Arctique.<sup>4</sup></li> <li>Nous nous efforçons d'utiliser l'analyse de scénarios climatiques pour projeter les incidences du crédit sur notre portefeuille de prêts aux entreprises à court, à moyen et à long terme.</li> </ul>
<b>Risque en matière de conformité</b>	Activités commerciales pouvant ne pas être menées conformément à toutes les exigences réglementaires applicables partout où la banque exerce ses activités.	<b>Risque de transition :</b> Non-respect de la réglementation relative aux changements climatiques et aux mesures correctives connexes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'une structure de gouvernance comprenant un groupe de travail interne à l'échelle de l'entreprise pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires (par exemple, la ligne directrice BSIF B-15).</li> <li>Promotion de l'harmonisation des divulgations relatives au climat dans le cadre de forums sectoriels</li> </ul>
<b>Risque de marché</b>	Perte découlant des variations des prix et des taux du marché	<b>Risque physique :</b> Perte sur les placements ou sur les opérations de négociation en raison de dommages matériels ayant une incidence sur leur valeur marchande. <b>Risque de transition :</b> Pertes sur les placements ou sur les opérations de négociation découlant d'une variation imprévue de l'évaluation de titres émis par des sociétés sensibles aux émissions de carbone ou de dérivés liés à celles-ci.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer un plan visant à évaluer les incidences des scénarios de stress physique et de transition climatique sur les opérations de négociation des portefeuilles.</li> </ul>

<sup>1</sup> Les évaluations des cotes de risque lié aux changements climatiques classent l'exposition des emprunteurs au risque physique et au risque de transition, en tenant compte de la capacité de la Banque à atténuer ces facteurs, comme étant faibles, moyens ou élevés. Ces évaluations sont effectuées dans le cadre du processus global d'octroi de crédit de la Banque et elles servent à établir le profil de risque du secteur fourni à l'entreprise, qui, à son tour, sert à prendre des décisions d'affaires stratégiques.

<sup>2</sup> Les emprunteurs des services bancaires aux entreprises comprennent tous les clients prêteurs de la Banque qui ne font pas partie du secteur des particuliers.

<sup>3</sup> [Énoncé de la Banque Scotia sur les activités de financement du charbon](#)

<sup>4</sup> [Énoncé de la Banque Scotia sur les activités de financement dans l'Arctique](#)

PRINCIPAUX TYPES DE RISQUE	DÉFINITION DE LA BANQUE SCOTIA	EXEMPLES DE RISQUES LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	ACTIONS VISANT À IDENTIFIER, ÉVALUER ET ATTÉNUER LES RISQUES
<b>Risque en matière de réputation</b>	Publicité négative, ressentiment des parties prenantes, pratiques commerciales ou associations qui nuisent aux revenus, aux activités ou à la clientèle de la Banque	<b>Risque de transition :</b> Image négative de la Banque ou de sa clientèle en raison d'une impression de discordance avec les buts climatiques déclarés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication des risques climatiques dans nos rapports</li> <li>• Promotion des produits et services qui aident les clients à faire la transition vers un avenir à faibles émissions de carbone</li> <li>• Comptabilisation des risques liés à l'écoblanchiment dans le cadre du Programme d'évaluation des nouvelles initiatives.</li> <li>• Amélioration des seuils et des critères pour les types de produits admissibles à la cible de 350 milliards de dollars. Consultez le Cadre financier lié au climat <b>ici</b> de la Banque Scotia pour obtenir de plus amples renseignements sur les produits et services liés aux changements climatiques et les transactions admissibles.</li> </ul>
<b>Risque opérationnel</b>	Pertes découlant de personnes, de processus et de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements externes	<b>Risque physique :</b> Perturbation des propriétés de la Banque (succursales et bureaux) et des services essentiels de la chaîne d'approvisionnement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre en compte les événements météorologiques extrêmes dans le programme de préparation opérationnelle et de résilience</li> <li>• Analyse de scénarios sur l'incidence des événements météorologiques extrêmes sur les activités.</li> <li>• Inclusion des notions liées à l'environnement lors de l'accueil de tiers, dans les nouvelles initiatives et dans les autoévaluations du contrôle, le cas échéant</li> </ul>
<b>Risque de liquidité</b>	La Banque n'est pas en mesure de respecter ses obligations financières en temps opportun à des prix raisonnables	<p><b>Risque physique :</b> augmentation des ratios prêt-dépôt en raison d'événements climatiques soudains entraînant une forte demande de retraits de dépôts.</p> <p><b>Risque de transition :</b> défis liés au renouvellement de la dette ou à la mobilisation de capitaux à mesure que les actifs de portefeuille à forte intensité de GES deviennent moins liquides, ce qui entraîne une baisse de la demande d'instruments de financement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer un plan d'évaluation du profil de liquidité de la Banque en ce qui a trait aux événements de stress liés aux changements climatiques à court terme.</li> </ul>



## ÉVALUER LE RISQUE CLIMATIQUE DANS LE DOMAINE DU CRÉDIT

La Banque Scotia est consciente des risques liés aux changements climatiques qui pourraient avoir une incidence sur les activités de sa clientèle et sur sa capacité de remboursement auprès de la Banque. Dans le cadre de nos processus d'évaluation et de gestion de l'exposition de notre clientèle aux risques liés aux changements climatiques, nous avons introduit une évaluation annuelle obligatoire de ces risques (ERCC) en 2019. Nous effectuons l'évaluation des ERCC au niveau des transactions dans le cadre du processus normal de contrôle diligent et d'approbation du crédit.

Nos ressources utilisent une série de questions liées aux changements climatiques pour faciliter l'évaluation des incidences réelles et potentielles sur la clientèle. Cette évaluation permet d'évaluer les risques physiques et de transition auxquels un emprunteur est exposé ainsi que sa connaissance de ces risques. Elle vise également la sensibilisation de la clientèle aux risques climatiques et sa réponse à ces risques en tant que mesure de la qualité de la gestion. L'emprunteur se voit attribuer une cote de risque lié aux changements climatiques faible, modérée ou élevée. Grâce à l'ERCC, la Banque est mieux placée pour comprendre, atténuer et gérer les risques liés aux changements climatiques dans tous les secteurs et toutes les régions.

Nous évaluons également les vulnérabilités climatiques inhérentes à un secteur. La Banque tient une carte de pointage afin de mieux comprendre la sensibilité de chaque secteur au risque physique et au risque de transition dans l'ensemble de son portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers. Celle-ci fournit l'évaluation d'un risque inhérent élevé, moyen ou faible du secteur, en fonction des facteurs de risque physiques et de transition. Par exemple, dans le secteur des services publics, les facteurs de risque physique provenaient des menaces liées aux infrastructures en raison des conditions météorologiques et les facteurs de risque liés à la transition dans le secteur de l'automobile provenaient de l'incertitude croissante entourant la demande, la technologie et la réglementation. Les notations ont été établies en fonction de rapports sectoriels, d'un examen des exercices réglementaires et des résultats des simulations de crise internes.

Nous intégrons les résultats de notre carte de pointage et de l'ERCC dans nos examens du risque de crédit par domaine afin d'évaluer les facteurs de risque climatique et leur importance potentielle selon différents horizons temporels. L'ERCC complète naturellement l'analyse de vulnérabilité sectorielle en tenant compte de facteurs d'atténuation au niveau de l'emprunteur comme la géographie, l'emplacement des actifs et les stratégies de gestion propres au climat.

### Carte de pointage des risques climatiques et exposition aux prêts de la Banque Scotia (au 31 octobre 2023)

SECTEURS	% DES PRÊTS ET ACCEPTATIONS <sup>1</sup>	SENSIBILITÉ AU RISQUE DE TRANSITION	SENSIBILITÉ AU RISQUE PHYSIQUE
Agriculture	2,3 %	● Élevé	● Élevé
Automobile	2,4 %	● Élevé	● Faible
Produits chimiques	0,3 %	● Élevé	● Moyen
Énergie	1,2 %	● Élevé	● Moyen
Services financiers bancaires <sup>2</sup>	0,1 %	● Faible	● Faible
Services financiers non bancaires	3,8 %	● Faible	● Faible
Alimentation et boissons	1,5 \$	● Faible	● Moyen
Produits forestiers	0,4 %	● Moyen	● Élevé
Soins de santé	1,1 %	● Faible	● Faible
Hôtellerie et loisirs	0,5 %	● Faible	● Moyen
Métaux	0,3 %	● Élevé	● Moyen
Exploitation minière	0,9 %	● Moyen	● Moyen
Autre <sup>3</sup>	3,0 %	● Faible	● Faible
Immobilier et construction	8,7 %	● Moyen	● Moyen
État <sup>4</sup>	0,8 %	● Faible	● Faible
Technologie et médias	3,2 %	● Faible	● Faible
Transports	1,3 %	● Moyen	● Moyen
Services publics	3,8 %	● Moyen	● Élevé
Commerce de gros et de détail	4,4 %	● Faible	● Faible

<sup>1</sup> Ratio de l'encours de l'exposition divisé par le total des prêts et acceptations, net de la provision pour pertes sur créances. Les chiffres sont tirés du [rapport annuel 2023](#), p. 123.

<sup>2</sup> Institutions de dépôt et maisons de courtage.

<sup>3</sup> La catégorie autre comprend 7,2 milliards de dollars en gestion de patrimoine, 3,4 milliards de dollars en services et 1,8 milliard de dollars en produits de financement (6,4 milliards de dollars, 2,5 milliards de dollars et 1,0 milliard de dollars, respectivement, en 2022).

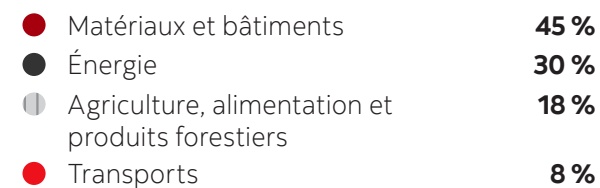
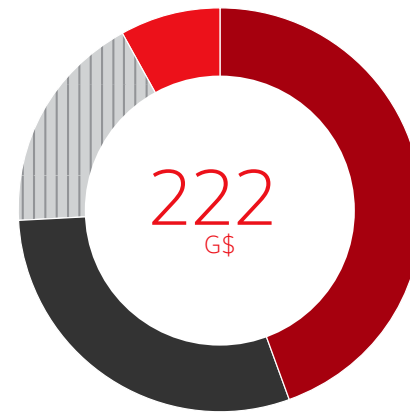
<sup>4</sup> Comprend les banques centrales, les gouvernements régionaux et locaux et les organismes supranationaux.

# Exposition aux actifs liés au carbone

Au cours de l'exercice 2023, notre exposition au crédit lié au carbone a atteint 222 milliards de dollars,<sup>1</sup> soit environ 18 % de notre exposition brute totale au risque de crédit.<sup>2</sup> Les domaines visés par cet indicateur, conformément aux directives du GIFCC d'octobre 2021, comprennent l'énergie, les transports, les matériaux et bâtiments, ainsi que l'agriculture, l'alimentation et les produits forestiers.<sup>3</sup> Nous reconnaissons que les directives du GIFCC peuvent inclure des sous-secteurs qui consomment moins de carbone, mais aucune exclusion n'a été appliquée à cet indicateur<sup>4</sup>.

Cet indicateur nous aide à surveiller nos concentrations d'exposition au risque de crédit lié aux actifs liés au carbone par rapport à notre exposition brute totale<sup>5</sup> au risque de crédit, conformément aux recommandations du GIFCC. L'exposition aux actifs liés au carbone n'est pas censée indiquer les répercussions réalisées pour nos emprunteurs, car leur capacité à gérer le risque climatique dépend de nombreux facteurs. Nous continuerons également à faire des affaires dans tous les secteurs et, par conséquent, nous anticipons la poursuite d'une exposition aux actifs liés au carbone, bien que, comme il est mentionné à la section **Stratégie** ci-dessus, nous communiquons de plus en plus avec la clientèle des secteurs à forte intensité d'émissions de carbone pour présenter nos produits et services susceptibles de soutenir leurs propres efforts de transition climatique. Nous comptons continuer à parfaire notre approche pour le calcul des actifs liés au carbone au fil du temps pour en améliorer la spécificité et tenir compte de la normalisation émergente.

## Exposition des prêts de la Banque au risque de crédit relatif aux actifs liés au carbone<sup>6</sup>



### Énergie

- Pétrole et gaz
- Charbon
- Services publics d'électricité

### Transports

- Fret aérien
- Transport aérien de passagers
- Transport maritime
- Transport ferroviaire
- Services de camionnage
- Automobiles et pièces

### Matériaux et bâtiments

- Métaux et exploitation minière
- Produits chimiques
- Matériaux de construction
- Biens d'équipement
- Gestion immobilière et développement immobilier

### Agriculture, alimentation et produits forestiers

- Boissons
- Agriculture
- Aliments et viandes emballés
- Papier et produits forestiers

<sup>1</sup> L'exposition au risque de crédit provenant des actifs liés au carbone pour l'exercice 2022 était de 234 milliards de dollars.

<sup>2</sup> Selon les lignes directrices du GIFCC, les actifs liés au carbone concernent généralement des organisations plus susceptibles de subir financièrement les risques liés aux changements climatiques en raison de leur exposition à certaines menaces découlant de la transition et des aspects physiques propres à leurs activités et à leurs produits en matière d'émissions de gaz à effet de serre, d'énergie ou à de dépendance à l'eau.

<sup>3</sup> Les secteurs se basent sur la classification mondiale GICS (Global Industry Classification Standard) conformément aux lignes directrices du GIFCC, et diffèrent du système de classification sectorielle de la carte des risques climatiques.

<sup>4</sup> La mise à jour 2021 des directives du GIFCC met en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques.

<sup>5</sup> L'exposition correspond à l'exposition totale au risque de crédit et comprend les montants utilisés, les engagements non utilisés et les autres éléments hors bilan (à l'exception des transactions hors cote, des pensions sur titres et des titrisations) tels qu'ils sont présentés à la page 7 de notre supplément d'information sur le capital réglementaire.

<sup>6</sup> Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme pourrait ne pas correspondre à 100 %.



# Analyse de scénarios

## NOTRE APPROCHE GLOBALE ET NOTRE MÉTHODOLOGIE

L'analyse de scénarios climatiques sert à projeter les incidences potentielles sur nos portefeuilles d'un éventail de possibilités à l'échelle mondiale. Ces scénarios couvrent à la fois les risques physiques et de transition, projetés à court terme (2025), à moyen terme (2030) et à long terme (2050 – 2100). Selon le scénario utilisé et le portefeuille analysé, les résultats peuvent varier. Ils servent à aider la Banque dans son évaluation des incidences potentielles sur ses portefeuilles et, par conséquent, ces scénarios éclairent ses processus et sa stratégie de gestion des risques.

Les attentes des autorités de réglementation canadiennes en matière d'analyse de scénarios ont évolué depuis notre dernière période de présentation de l'information financière. Aux termes de la ligne directrice B-15, Gestion des risques climatiques, le BSIF énonce ses attentes concernant l'utilisation de l'analyse de scénarios climatiques par les institutions financières assujetties à une réglementation fédérale. En plus d'effectuer une analyse interne de scénarios climatiques, le BSIF s'attend à ce que les banques effectuent des exercices normalisés d'analyse de scénarios climatiques et qu'elles lui communiquent périodiquement leurs résultats.

En octobre 2023, le BSIF a publié son [exercice normalisé des scénarios climatiques](#) (ENASC) à des fins de consultation publique, une ébauche de méthode d'analyse des scénarios climatiques :<sup>1</sup>

1. Sensibiliser les institutions financières fédérales et favoriser une orientation stratégique pour mieux comprendre les éventuelles expositions par des analyses de scénarios;
2. Encourager les institutions financières fédérales à renforcer leur capacité et leur infrastructure pour quantifier et évaluer l'incidence des événements et des politiques catastrophiques liés aux changements climatiques;
3. Établir une évaluation quantitative normalisée des risques physiques et des risques de transition.

Comme l'analyse de scénarios climatiques est une pratique en évolution, la Banque Scotia participe au programme des Nations Unies pour l'environnement en finance (PNUE FI) GIFCC et risque climatique, afin de renforcer sa capacité interne et de demeurer au fait des outils et des pratiques les plus à jour. Grâce à notre participation à plusieurs contenus et séances de renforcement de capacité, notamment avec le groupe de travail des scénarios climatiques et tests de résistance, nous avons amélioré notre compétence d'évaluation des risques physiques et de transition liés aux changements climatiques à l'égard de notre portefeuille de prêts. Les groupes de travail sur les données sur les risques physiques ont enrichi nos connaissances sur les ensembles de données privés et libres utilisés pour l'analyse des risques liés aux changements climatiques et ils nous ont aidés à déterminer les types de données disponibles ainsi que leur couverture et leur résolution à l'échelle mondiale. Par l'entremise de ce groupe de travail, nous nous concentrons sur la comparaison d'outils commerciaux pour évaluer les risques climatiques.

En 2023, notre analyse de scénarios climatiques a porté sur l'évaluation des risques de crédit liés à nos portefeuilles de prêts aux particuliers et aux autres segments de clientèle. Alors que les méthodes continuent d'évoluer, nos analyses non liées au segment des particuliers ont porté sur la prévision du risque de crédit à court et à moyen terme (2025 et 2030) et à long terme (2050) à l'échelle de l'entreprise, à l'aide de quatre scénarios du [Réseau pour le verdissement du système financier \(« NGFS »\)](#).

Les scénarios du NGFS utilisent des modèles d'évaluation intégrée pour déterminer les changements nécessaires en matière d'énergie, d'utilisation des sols et de politiques pour respecter un budget carbone, compte tenu d'hypothèses socio-économiques de référence et d'ambitions politiques. Les trajectoires de transition projetées et les chocs associés au risque physique chronique sont déclinés à un ensemble d'impacts macrofinanciers à l'aide du modèle économique mondial (NiGEM) du National Institute. Les hypothèses initiales varient d'un maintien des « politiques actuelles » (statu quo) à l'hypothèse de mesures climatiques rapides dans la voie de la carboneutralité 2050, moyennant plusieurs niveaux de transition ordonnée et désordonnée entre les deux; ces scénarios permettent donc l'exploration de divers avenir potentiels. Comme les scénarios du NGFS ont été élaborés précisément pour le secteur financier, ils contiennent une série de variables utiles pour prédire les risques de transition et sont donc largement utilisés pour évaluer le risque financier lié au climat à l'échelle mondiale.

Nos analyses se sont concentrées sur quatre scénarios climatiques du NGFS :

- Politiques actuelles;<sup>2</sup>
- Contributions déterminées au niveau national (CDN)
- Transition retardée;
- Carboneutralité 2050

Ces scénarios couvrent différents quadrants parmi les scénarios du NGFS, selon les niveaux de transition et de risque physique. De plus amples renseignements sur ces scénarios sont fournis dans le tableau de la page suivante.

<sup>1</sup> [Exercice normalisé des scénarios climatiques](#) du BSIF.

<sup>2</sup> La Banque Scotia a inclus les politiques actuelles depuis le dernier exercice.

## Variables clés des scénarios du NGFS utilisés par la Banque Scotia

VARIABLES	CDN (« HOT HOUSE WORLD »)	POLITIQUES ACTUELLES (« HOT HOUSE WORLD »)	TRANSITION RETARDÉE (TRANSITION DÉSORDONNÉE)	CARBONEUTRALITÉ 2050 (TRANSITION ORDONNÉE)
<b>Scénario Objectif</b>	On suppose que les gouvernements mettront pleinement en œuvre les CDN promises et atteindront leurs cibles respectives en 2025 et 2030, mais qu'aucune autre mesure n'aura été prise.	On suppose que seules les politiques actuellement mises en œuvre sont maintenues, ce qui entraîne des risques physiques élevés.	On suppose que les émissions annuelles ne diminuent pas jusqu'en 2030, lorsque des actions politiques décisives s'imposent pour limiter le réchauffement.	On suppose la mise en œuvre rapide de politiques climatiques rigoureuses et d'innovations permettant d'atteindre la neutralité des émissions de CO <sub>2</sub> d'ici 2050 et de limiter le réchauffement à 1,5 °C.
<b>Risque physique<sup>1</sup></b>	● ÉLEVÉ	● ÉLEVÉ	● FAIBLE	● FAIBLE
<b>Ambition politique</b>	2,6 °C	3 °C	1,6 °C	1,4 °C
<b>Risque de transition<sup>2</sup></b>	● FAIBLE	● FAIBLE	● ÉLEVÉ	● FAIBLE
<b>Prix du carbone en 2050</b> (\$ US (2010)/tCO <sub>2</sub> ) <sup>3</sup>	50,67 \$ US (2010) /tCO <sub>2</sub> e	6,09 \$ US (2010) /tCO <sub>2</sub> e	386,01 \$ US (2010) /tCO <sub>2</sub> e	451,24 \$ US (2010) /tCO <sub>2</sub> e
<b>IMPACTS MACRO-FINANCIERS<sup>4</sup></b>				
<b>Augmentation du prix du pétrole brut en %</b>	63 %	62 %	53 %	39 %
<b>Variation en % de la consommation de pétrole brut</b>	-26 %	-25 %	-42 %	-55 %
<b>Augmentation en % des prix du gaz naturel</b>	77 %	80 %	54 %	52 %
<b>Variation en % de la consommation de gaz</b>	+25 %	+64 %	-48 %	-69 %

<sup>1</sup> Le NGFS présente des scénarios de risques physiques sur son portail : <https://www.ngfs.net/ngfs-scenarios-portal/explore/>.

<sup>2</sup> Le NGFS présente des scénarios de risques de transition sur son portail : <https://www.ngfs.net/ngfs-scenarios-portal/explore/>.

<sup>3</sup> Les prix du carbone en 2050 ont été récupérés de l'explorateur de scénarios **NGFS-IIASA**.

<sup>4</sup> Récupéré de l'explorateur de scénarios **NGFS-IIASA**. Les variations en pourcentage des prix du pétrole et du gaz ont été calculées en utilisant Prix | Énergie primaire | Pétrole et prix | Énergie primaire | Gaz, respectivement, avec un début en 2020 et une fin en 2050, en utilisant REMIND-MAgPIE 3.0-4.4. Les variables macrofinancières sont exprimées en \$ US (2010)/G.J.



Notre analyse des prêts autres qu'aux particuliers intègre plusieurs données et modèles afin de prévoir l'incidence sur le crédit au niveau des prêts en tenant compte de chacun des éléments suivants :

- L'exposition aux risques liés à la transition et la réponse à ces risques, ainsi que la dynamique du secteur;
- Les risques physiques chroniques, notamment la température, les précipitations, l'élévation du niveau de la mer, l'humidité et la vitesse du vent;
- Les risques physiques aigus, comme les risques d'inondation côtière, les risques d'inondation intérieure et les cyclones tropicaux.

Lorsqu'ils sont disponibles, les buts et objectifs des entreprises en matière de climat sont également pris en compte pour fournir un éventail d'avenirs potentiels, en fonction des scénarios climatiques et aussi avec des plans de transition des entreprises.

L'analyse des scénarios climatiques pour notre portefeuille de prêts aux particuliers a été largement axée sur les risques physiques, en utilisant les scénarios du GIEC allant d'émissions faibles à élevées (par exemple, les scénarios de concentration représentative 2.6 – 8.5) avec un risque projeté à 2100. Les concentrations représentatives constituent des trajectoires de concentration de gaz à effet de serre caractérisées par des valeurs associées représentant le forçage radiatif ou l'effet réchauffant en 2100. Les concentrations représentatives peuvent être mises en correspondance avec les scénarios du NGFS, le 2.6 découlant étroitement des scénarios de transition retardée et de carboneutralité 2050, tandis que le 6.0 suppose les politiques actuelles. On s'attend à ce que les effets des changements climatiques s'aggravent avec l'augmentation de la température.

L'analyse initiale de notre portefeuille de prêts aux particuliers au Canada était axée sur l'examen des changements des risques d'inondations fluviales; nous travaillons à élargir notre champ d'action afin d'inclure un plus grand ensemble de risques physiques aigus et chroniques, comme le risque d'incendies de forêt, le risque de cyclone, les risques liés à l'élévation du niveau de la mer et le risque de transition.

### Échantillon des principales activités entreprises en 2023

PROGRAMMES 2023		MÉTHODOLOGIE	
<b>Nom :</b>	Portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers	<b>Objectif du scénario :</b>	Évaluer le risque de crédit du portefeuille de prêts aux entreprises
<b>Principaux risques évalués :</b>	Risque en matière de crédit	<b>Scénarios :</b>	Scénarios du NGFS
<b>Types de risques climatiques :</b>	Risque physique, risque de transition	<b>Horizons temporels :</b>	à court terme (2025), à moyen terme (2030) et à long terme (2050)
		<b>Portée :</b>	Entreprise • Entrées et sorties du modèle : Données sur les prêts aux entreprises et les répercussions prévues sur le crédit en fonction des scénarios de NGFS.
<b>Nom :</b>	Portefeuille de prêts aux particuliers	<b>Modèles de scénarios :</b>	Scénarios du GIEC allant d'émissions faibles à élevées (par exemple, concentrations représentatives 2.6 – 8.5) avec risque projeté à 2100.
<b>Principaux risques évalués :</b>	Risque en matière de crédit	<b>Horizons temporels :</b>	à court terme (2025), à moyen terme (2030) et à long terme (2050-2100)
<b>Types de risques climatiques :</b>	Risques physiques, aigus et chroniques; risque de transition	<b>Portée :</b>	Portefeuille canadien

### PROJETS FUTURS

Au cours de la prochaine année, nous continuerons d'affiner nos méthodes, d'intégrer de nouvelles données à mesure qu'elles seront disponibles, de participer aux exercices sur le risque lié aux changements climatiques, au besoin, et de compléter les scénarios et la couverture du portefeuille lorsque cela est possible. Nous continuerons de participer au programme FI sur le risque climatique du PNUE afin d'améliorer nos capacités et de contribuer à la progression de la modélisation du risque financier lié au climat, et nous travaillerons à intégrer davantage les résultats des exercices de scénarios aux systèmes d'information de gestion et à la planification des activités.

# Paramètres et cibles

## DANS CETTE SECTION :

- 55 PRÉSENTATION
- 56 NOS PARAMÈTRES ET CIBLES RELATIFS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
- 58 NOTRE CIBLE EN MATIÈRE DE FINANCEMENT LIÉ AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
- 59 ÉMISSIONS FINANCÉES
- 64 NOTRE APPROCHE EN MATIÈRE DE FIXATION D'OBJECTIFS
- 66 ÉMISSIONS PROVENANT DES ACTIVITÉS



# Présentation

La Banque Scotia a établi des mesures et des cibles clés pour suivre les progrès réalisés à l'égard de ses objectifs climatiques. Comme il est indiqué dans la présente section, ces indicateurs sont liés aux principaux piliers des objectifs : financer les solutions climatiques, progresser vers la carboneutralité et réduire nos propres émissions.

Alors que nous poursuivons nos objectifs liés aux changements climatiques, nous nous engageons à faire preuve de transparence dans notre approche pour mesurer les progrès. À cette fin, nous devons expliquer clairement nos méthodes et l'incidence des changements apportés à celles-ci sur le rendement. La qualité de nos mesures dépend de données et d'informations, lesquelles pourraient ne pas être facilement accessibles et nous permettre uniquement de rendre compte sur la base d'estimations plutôt que sur des données d'émissions vérifiées. Nous prévoyons que la disponibilité et la qualité des données continueront de s'améliorer à mesure que les exigences réglementaires en matière de présentation de l'information entreront en vigueur et que les méthodes et le marché évolueront.

Indépendamment de ces limites, nous avons déployé des efforts considérables pour améliorer les indicateurs que nous présentons et la manière dont nous les présentons en termes de transparence et de couverture. Parmi les nombreux changements significatifs mis en œuvre dans le calcul des émissions financées, comme il est expliqué plus en détail à la [p. 62](#), nous avons élaboré et appliqué un facteur d'émissions interne pour le secteur du pétrole et du gaz, ce qui nous permet de déclarer les émissions financées dans ce secteur avec plus de précision lorsque les données réelles sur les émissions des clients ne sont pas disponibles. Combiné au retraitement de notre base de référence en fonction de cette méthodologie révisée, nous avons créé les conditions d'une meilleure comparabilité de cette mesure au fil du temps.

Nous continuons d'évaluer nos sources de données, nos méthodes et nos approches, et nous nous efforçons d'améliorer nos capacités internes en matière de communication de données — notamment en ce qui concerne les ressources humaines, les processus et la technologie — afin d'améliorer l'exactitude et l'efficacité de nos calculs des émissions financées. Notre objectif consiste à demeurer au diapason des normes ou des règles de divulgation de l'information ESG attendues dans les territoires de nos activités. Nous reconnaissons et apprécions les avantages de progresser vers une divulgation conforme aux exigences des assurances et continuerons d'améliorer notre pratique d'établissement de rapports afin d'en accroître la transparence et l'exactitude. Cela s'accompagne d'un désir de mieux comprendre la relation entre l'information financière et non financière présentée et de la poursuite des efforts de la Banque pour obtenir une certitude d'audit raisonnable pour l'avenir.

## FAITS SAILLANTS DE 2023

- Nous avons fourni du financement lié aux changements climatiques de 36 milliards de dollars<sup>1</sup> en 2023, pour un total de 132 milliards de dollars depuis 2018.
- Nous avons retraité les émissions de référence et recalculé nos émissions financées en 2020 ainsi que l'intensité des émissions physiques dans certains secteurs afin d'assurer la comparabilité d'un exercice à l'autre.
- Bien que nos émissions financées représentent un certain nombre de sous-secteurs au sein de l'industrie du transport en général, notre cible de réduction de l'intensité des émissions est axée sur les fabricants automobiles de véhicules légers ou sur la filiale en propriété exclusive du constructeur automobile qui offre du financement à sa clientèle de gros et de détail, ou sur les deux.
- Nous avons augmenté notre cible mondiale de réduction de nos propres émissions des portées 1 et 2 de 40 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2016.

<sup>1</sup> Veuillez consulter la page d'[introduction](#) du présent rapport sur le climat pour obtenir une définition du financement lié aux changements climatiques.



# Nos paramètres et cibles relatifs aux changements climatiques

La Banque Scotia utilise une série de mesures pour surveiller la progression de ses objectifs en matière de climat : financer les solutions climatiques, progresser vers la carboneutralité et réduire nos propres émissions. Nos résultats d'un exercice à l'autre par rapport à ces critères sont présentés ci-après. Nous avons recalculé nos émissions financées dans les secteurs du pétrole et du gaz, de l'électricité et des services aux collectivités pour 2019 et 2020. Les émissions financées du secteur de l'agriculture ont été retraitées pour 2019 et 2020. Veuillez consulter la [p. 62](#) pour plus de renseignements sur nos émissions financées retraitées.

OBJECTIF SUR LE CLIMAT	ACTIVITÉ	CIBLE	INDICATEUR	CATÉGORIES/PORTÉE DES ACTIVITÉS	2023	2022	2021	2020	2019
<b>Financer les solutions climatiques</b>	Financement lié aux changements climatiques	350 G\$ d'ici 2030	G\$ CA	(Cumulatif)	132	96	58	28	16
<b>Progresser vers la carboneutralité</b>	Émissions financées (Portée 3, catégorie 15) <sup>1</sup>		MtCO <sub>2</sub> e <sup>2</sup>	Agriculture (portée 1 et 2)	—	—	9,4	6,7	7,5
				Pétrole et gaz - Exploration et production (portées 1 et 2)	—	—	3,1	3,6	3,8
				Électricité et services publics (portées 1 et 2)	—	—	4,3	3,4	3,3
				Hypothèques résidentielles (portées 1 et 2)	—	2,8	2,6	2,2	2,3
				Transport - Fabrication automobile (portées 1, 2 et 3 en aval)	—	—	1,5	2,1	1,8
Intensité des émissions physiques (portée 3, catégorie 15) <sup>1</sup>	Réduction de 30 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019		tCO <sub>2</sub> e/TJ <sup>3</sup>	Pétrole et gaz - Exploration et production (portées 1 et 2) <sup>4</sup>	—	—	6,0	5,7	6,1
				Pétrole et gaz - Exploration et production (portée 3)	—	—	63,4	65,2	58,5

<sup>1</sup> Ces catégories font référence au [guide technique pour le calcul des émissions de portée 3 du protocole sur les gaz à effet de serre](#).

<sup>2</sup> La Banque Scotia présente ses émissions de gaz à effet de serre en tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone, ou tCO<sub>2</sub>e, conformément aux directives du [Protocole sur les gaz à effet de serre](#).

<sup>3</sup> L'intensité des émissions physiques des portées 1 et 2 pour le secteur pétrolier et gazier se mesure en tonnes métriques d'équivalents de dioxyde de carbone par mégawattheure, ou tCO<sub>2</sub>e/TJ.

<sup>4</sup> Comme il est indiqué à la rubrique « [Stratégie](#) » du présent rapport, nous calculons les cibles de réduction des émissions financées et d'intensité des émissions pour le secteur du pétrole et du gaz en fonction de la partie du portefeuille consacrée à l'exploration et à la production.





OBJECTIF SUR LE CLIMAT	ACTIVITÉ	CIBLE	INDICATEUR	CATÉGORIES/PORTÉE DES ACTIVITÉS	2023	2022	2021	2020	2019
<b>Progresser vers la carboneutralité (suite)</b>	Intensité des émissions physiques (portée 3, catégorie 15) <sup>1</sup> (suite)	Réduction de 55 % à 60 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019	tCO <sub>2</sub> e/MWh <sup>2</sup>	Production d'électricité (portée 1 et 2) <sup>3</sup>	—	—	0,29	0,25	0,36
		Réduction de 36 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019	gCO <sub>2</sub> e/km <sup>4</sup>	Transport — Fabrication automobile (portées 1, 2 et 3 en aval)	—	—	204,1	188,9	146,7
	Actifs liés au carbone	Exposition des prêts de la Banque au risque de crédit relatif aux actifs liés au carbone	G\$ CA	Risque de transition	222	234			
	Expositions au risque de crédit	Voir la carte de pointage à la <b>p. 49</b> pour connaître le risque physique et le risque de transition par secteur dans l'ensemble de son portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers.	G\$ CA	Risque physique, risque de transition	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
<b>Réduire nos propres émissions</b>	Émissions directes (portée 1) et émissions indirectes (portée 2, selon le lieu) <sup>5</sup>	40 % de <sup>6</sup> réduction absolue des GES d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2016	tCO <sub>2</sub> e <sup>7</sup>	—	<b>92 179</b> ★	<b>98 779</b>	<b>104 586</b>	<b>112 116</b>	<b>116 166</b>
	Émissions directes (portée 1)	Réduction absolue de 40 % des GES <sup>6</sup> d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2016	tCO <sub>2</sub> e	—	27 402★	28 797	22 493	22 278	24 303
	Émissions indirectes (portée 2, selon le lieu)		tCO <sub>2</sub> e	—	64 777★	69 982	82 093	89 838	91 863
	Pertes liées au transport et à la distribution (portée 3, catégorie 3)	—	tCO <sub>2</sub> e	—	4 396	4 969	—	—	—
	Voyages d'affaires (portée 3, catégorie 6)	—	tCO <sub>2</sub> e	—	13 487★	5 538	495	7 193	20 168
	Prix interne du carbone	80 \$/tCO <sub>2</sub> e pour 2024	\$ CA par tonne	—	65	60	45	30	15

<sup>1</sup> Ces catégories font référence au [guide technique pour le calcul des émissions de portée 3 du protocole sur les gaz à effet de serre](#).

<sup>2</sup> L'intensité des émissions physiques pour le secteur de la production d'énergie est mesurée en tonnes métriques d'équivalents de dioxyde de carbone par mégawattheure, ou tCO<sub>2</sub>e/MWh.

<sup>3</sup> Comme il est mentionné à la rubrique « **Stratégie** » de ce rapport, nous calculons les émissions financées de manière à inclure les clients de l'ensemble du secteur, tandis que la cible de réduction de l'intensité des émissions ne comprend que les clients de la composante « production d'électricité du portefeuille ».

<sup>4</sup> L'intensité des émissions physiques du secteur de la fabrication automobile est mesurée en grammes d'équivalents de dioxyde de carbone par kilomètre parcouru, ou gCO<sub>2</sub>e/km.

<sup>5</sup> Pour obtenir de plus amples renseignements sur nos émissions liées à l'exploitation, se reporter à nos [indices et à notre corpus de données ESG de 2023](#).

<sup>6</sup> Selon la définition du [Protocole des gaz à effet de serre](#), les gaz à effet de serre ou GES comprennent les six gaz énumérés dans le Protocole de Kyoto : le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), l'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O), les hydrofluorocarbones (HFC), les perfluorocarbones (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>). La Banque mesure actuellement le CO<sub>2</sub>, le CH<sub>4</sub> et le N<sub>2</sub>O pour ses émissions liées à l'exploitation.

<sup>7</sup> La Banque Scotia présente ses émissions de gaz à effet de serre en tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone, ou tCO<sub>2</sub>e, conformément aux directives du [Protocole sur les gaz à effet de serre](#). Pour obtenir les détails sur l'interprétation et la mise en œuvre par la Banque Scotia du protocole des GES du WRI et du WBCSD, veuillez consulter la méthodologie relative aux GES de la Banque Scotia, mise à jour en décembre 2023.

★ KPMG a été chargé de fournir une assurance limitée sur les indicateurs marqués de ce symbole. Veuillez vous reporter au [rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant de KPMG](#).

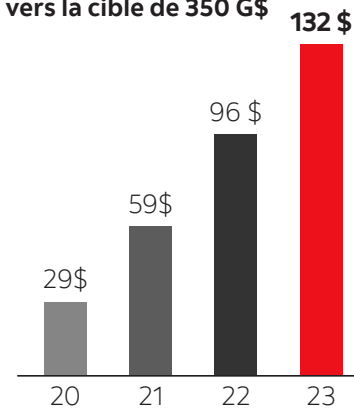
# Notre cible en matière de financement lié aux changements climatiques

L'un des principaux objectifs de la Banque en matière de changements climatiques est de fournir des produits et des services à nos clients afin de les aider à atteindre leurs objectifs en matière de changements climatiques. En 2019, la Banque Scotia a annoncé son objectif de fournir 100 G\$ en financement lié aux changements climatiques d'ici 2025; en 2022, nous avons fait passer cet objectif à 350 G\$ d'ici 2030 (« cible de 350 G\$ »). En novembre 2023, nous avons fourni 132 G\$ en financement lié aux changements climatiques, soit 36 milliards de plus que l'an dernier.<sup>1</sup>

Afin d'accroître la transparence dans la façon dont nous mettons à disposition notre financement lié au climat, la Banque Scotia a publié un Cadre financier lié au climat en octobre 2023. Comme indiqué dans l'introduction du présent rapport sur le climat, le financement lié aux changements climatiques <sup>2</sup>comprend les produits et services — comme les prêts et les services-conseils — ainsi que les portées d'opérations — comme les prêts liés à la durabilité ou les prêts à vocation spécifique — qui soutiennent, entre autres, l'atténuation des changements climatiques, l'adaptation, la prévention de la pollution, la gestion durable des ressources naturelles, la conservation de la biodiversité et l'économie circulaire. Le terme « lié au climat » a été choisi pour indiquer clairement qu'en plus de fournir un financement qui s'attaque aux changements climatiques, un financement est également offert pour soutenir les activités dans d'autres catégories, y compris la biodiversité et l'agriculture durable, qui peuvent également lutter contre les changements climatiques, dans le cadre de la cible de 350 G\$.

À l'heure actuelle, le calcul de l'incidence des émissions associées aux activités financières liées aux changements climatiques qui comptent pour l'atteinte de la cible de 350 G\$ est très complexe, et il n'existe actuellement aucune norme harmonisée applicable au Canada à cette fin. Comme il est indiqué à la rubrique « Paramètres et cibles » du présent rapport sur le climat, nous mesurons et présentons les émissions financées de portée 3 conformément aux directives du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF),<sup>3</sup> qui, au fil du temps, devraient refléter l'incidence de nos activités financières liées au climat sur une base globale.

Progrès vers la cible de 350 G\$



<sup>1</sup> Comme il est indiqué dans l'introduction, 36 G\$ représentent une petite partie des services de prêt et de consultation de la Banque.

<sup>2</sup> Consultez le Cadre financier lié au climat [ici](#) de la Banque Scotia pour obtenir de plus amples renseignements sur les produits et services liés aux changements climatiques et les transactions admissibles. Lorsqu'il est question de financement lié aux changements climatiques dans le présent rapport sur le climat, veuillez vous reporter à la définition ci-dessus.

<sup>3</sup> Pour plus d'information, consultez le [site Web](#) de Partnership for Carbon Accounting Financials.





# Émissions financées

Dans notre **rapport Virage carboneutre 2022**, nous avons présenté notre objectif de réduire nos émissions financées, soit les émissions attribuables à nos activités de prêt et d'investissement.<sup>1</sup> Il s'agit d'un processus pluriannuel qui comprend la comptabilisation des émissions financées dans neuf secteurs à intensité carbonique élevée et la cartographie de la façon dont ces émissions financées sont réparties entre les secteurs et les catégories d'actifs.<sup>2</sup> Le processus exige également l'établissement de cibles de réduction de l'intensité des émissions dans les secteurs qui représentent une partie de la grande majorité des émissions financées par la Banque, lorsque les données et les méthodes le permettent<sup>2</sup>

La Banque Scotia est membre du PCAF et utilise The Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry<sup>3</sup> (la « norme du PCAF ») comme base pour le calcul des émissions financées. S'appuyant sur le Protocole des gaz à effet de serre<sup>4</sup> (le « Protocole des GES »), la norme du PCAF fournit des lignes directrices aux institutions financières sur la mesure des émissions financées dans sept catégories d'actifs, soit les prêts aux entreprises et les titres de capitaux propres non cotés, les titres de capitaux propres cotés et les obligations de sociétés, le financement de projets, l'immobilier commercial, les prêts hypothécaires, les prêts automobiles et les obligations souveraines.

Dans le rapport Virage carboneutre, nous avons établi quatre secteurs prioritaires en fonction de l'exposition financière de la Banque et de leur part relative de nos émissions financées. Agriculture, pétrole et gaz, électricité et services publics et prêts hypothécaires résidentiels. Nous avons déclaré les émissions financées dans ces secteurs en utilisant la norme du PCAF pour l'année de référence 2019 et de nouveau pour 2020.

La mesure annuelle des émissions financées demeure essentielle à la compréhension des émissions de portée 3 attribuables à nos activités de prêt. Cette information donne un aperçu de l'importance relative de chacun de ces secteurs dans le portefeuille global d'émissions financées de la Banque et servira de base importante pour la prise de décisions relatives à l'établissement de cibles de réduction de l'intensité des émissions au fil du temps, en vue d'atteindre la cible de carboneutralité financée d'ici 2050. D'ici la fin de 2024, nous prévoyons avoir calculé les émissions sectorielles financées qui représentent la grande partie des émissions financées dans les secteurs à forte intensité carbonique.

Bien que les défis liés aux données subsistent dans tous les secteurs, particulièrement dans les secteurs de l'agriculture et des prêts hypothécaires résidentiels, limitant notre capacité à établir des cibles de réduction des émissions, la compréhension de nos émissions financées a servi de fondement aux décisions d'établir des cibles de réduction de l'intensité des émissions dans les secteurs du pétrole et du gaz et de l'électricité et des services publics et, en octobre 2023, dans le secteur du transport.

Cette section porte sur deux catégories de rapports :

1. Émissions financées par secteur et par catégorie d'actifs (voir le tableau à la [p. 61](#));
2. Intensité des émissions physiques dans les secteurs du pétrole et du gaz, de l'électricité et des services publics et de la fabrication automobile (voir le tableau à la [p. 65](#)).

<sup>1</sup> Les émissions financées sont définies par le PCAF comme « les émissions attribuées aux activités de prêt et d'investissement d'une institution financière » et sont exprimées en tonnes CO<sub>2</sub>e.

<sup>2</sup> Le **NZBA** énumère les secteurs à intensité carbonique comme l'agriculture, l'aluminium, le ciment, le charbon, l'immobilier commercial et résidentiel, le fer et l'acier, le pétrole et le gaz, la production d'énergie et le transport.

<sup>3</sup> Voir le document intitulé **The Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry**, publié par le PCAF.

<sup>4</sup> La norme du PCAF a été révisée par le Protocole des GES et est conforme aux exigences de la norme sur la [chaîne de valeur de l'entreprise \(portée 3\), intitulée Accounting and Reporting Standard](#) (catégorie 15).



## CHOISIR NOS MESURES

Les émissions financées peuvent être mesurées à l'aide d'un certain nombre de mesures, notamment :

1. Les émissions financées absolues, qui mesurent la part des émissions d'un emprunteur revenant à une banque. Les émissions absolues sont calculées à l'aide d'une formule qui multiplie les émissions de l'emprunteur par un facteur d'attribution égal au montant du financement fourni à l'emprunteur divisé par la valeur de l'entreprise, y compris les liquidités (« EVIC ») de l'emprunteur.<sup>1</sup> Pour déterminer les émissions financées dans l'ensemble du portefeuille, les émissions financées en termes absolus de tous les emprunteurs sont additionnées pour produire l'ensemble. La mesure des émissions financées, en termes absolus, sert de base pour déterminer les secteurs dans lesquels établir des cibles de réduction des émissions.
2. L'intensité des émissions, qui se traduit par les émissions financées en termes absolus par rapport aux émissions par unité. L'intensité des émissions physiques est un exemple de mesure de l'intensité des émissions, soit les émissions absolues d'un prêt ou d'un investissement divisées par une valeur d'activité physique ou de production, exprimée en tCO<sub>2</sub>e/MWh produit ou consommé, ou en tCO<sub>2</sub>e/tonne produit. L'intensité physique des émissions est utile pour fixer des objectifs fondés sur des données scientifiques et pour comparer l'intensité des émissions des entreprises opérant dans le même secteur.<sup>2</sup>

### Note sur la qualité et l'étendue des données

La Banque Scotia s'appuie sur des données externes provenant de sources telles que S&P Global Trucost pour obtenir des renseignements sur les émissions et les clients. Lorsque les données ne sont pas disponibles, nous utilisons les lignes directrices du PCAF pour produire des estimations.

Une note de qualité des données du PCAF est calculée pour chaque secteur et chaque catégorie d'actifs.<sup>3</sup> Pour déterminer ce pointage, chaque client se voit attribuer un pointage de qualité des données, qui est ensuite regroupé et pondéré. Le système de notation de la qualité des données du PCAF permet d'évaluer la disponibilité et l'exactitude des éléments de données, comme le montant impayé, le total des capitaux propres de la société plus la dette et les émissions vérifiées. Lorsque les émissions vérifiées ne sont pas disponibles, le PCAF suggère d'autres méthodes d'estimation fondées sur l'activité économique des entités.

Les demandes directes de renseignements de la part de gestionnaires d'actifs et d'institutions financières, dont la Banque Scotia, ainsi que l'augmentation des exigences réglementaires en matière de déclaration des émissions des sociétés ouvertes devraient se traduire par une amélioration des notes de qualité des données du PCAF pour les émissions financées à court et à moyen terme.

La disponibilité des données continue de poser des problèmes de rapidité et d'exactitude dans la déclaration des émissions financées par les institutions financières, y compris la Banque Scotia. Le principal problème, comme il a été mentionné dans les rapports précédents, est le retard important dans la disponibilité des données sur les émissions des clients par des sources de données tierces. En raison de ce retard, nous déclarons les émissions financées pour nos prêts aux entreprises avec un décalage de deux ans. Nous avons choisi de ne pas calculer les émissions financées à l'aide de données financières d'un exercice plus récent et de données sur les émissions des clients des exercices précédents. L'utilisation de cette méthode adaptée peut nécessiter des retraitements fréquents et compromettre la comparabilité au fil du temps. En ce qui concerne la catégorie d'actifs prêts hypothécaires pour laquelle les données sur les émissions des clients ne sont pas disponibles, nous sommes en mesure de déclarer les émissions financées en fonction de l'information financière de 2022 et des facteurs d'émissions du PCAF.

Nous continuons de travailler avec nos fournisseurs de données tiers afin de trouver des moyens de rendre les données sur les émissions accessibles plus tôt dans le cycle de déclaration, ce qui nous aidera à produire des informations plus à jour.

D'autres questions — comme la non-disponibilité de données au niveau du client, la variabilité de la portée des données présentées et les marges d'erreur dans les données agrégées — pourraient avoir une incidence sur l'exactitude et la comparabilité de nos calculs au fil du temps et nécessiter le retraitement de nos cibles de réduction des émissions ou de nos seuils de référence des émissions financées.

<sup>1</sup> Dans le cas des entreprises privées, le facteur d'attribution égal au montant du financement fourni à l'emprunteur divisé par les fonds propres plus la dette de l'emprunteur.

<sup>2</sup> **Financed Emissions, The Global GHG Accounting and Reporting Standard, Part A**, par le PCAF.

<sup>3</sup> Pour obtenir une description générale de la note sur la qualité des données utilisée par le PCAF, où la note 1 représente la qualité des données la plus élevée et la note 5, la qualité la plus faible, se reporter à la rubrique « **Financed Emissions** », à la partie A de la **Global GHG Accounting and Reporting Standard**, par le PCAF.



## Émissions financées par secteur et catégorie d'actifs

CATÉGORIE D'ACTIFS DU PCAF	SECTEUR À FORTE INTENSITÉ DE CARBONE <sup>1</sup>	ANNÉE DE DÉCLARATION	DESCRIPTION DU SECTEUR <sup>2</sup>	PORTÉE 1 <sup>3</sup> ET 2 ÉMISSIONS FINANCIÉES <sup>4</sup> (MTCO <sub>2</sub> E)	COTE DE QUALITÉ DES DONNÉES DES PORTÉES 1 ET 2	PORTÉE 3 <sup>5</sup> ÉMISSIONS FINANCIÉES (MTCO <sub>2</sub> E) <sup>6</sup>	COTE DE QUALITÉ DES DONNÉES DE PORTÉE 3
<b>Prêts aux entreprises et titres non cotés</b>	Agriculture	2021	Agriculture	9,4	4,6	—	—
	Pétrole et gaz	2021	Exploration et production	3,1	2,2	—	—
	Production d'électricité	2021	Électricité et services publics <sup>7</sup>	4,3	2,7	—	—
	Transport	2021	Fabrication automobiles	0,03	2,0	1,5	2,0
<b>Prêts hypothécaires</b>	Immobilier résidentiel	2021	Hypothèques résidentielles <sup>8</sup>	2,6	4,2	—	—
		2022	Hypothèques résidentielles <sup>8</sup>	2,8	4,2	—	—

<sup>1</sup> Les secteurs de cette colonne sont ceux qui sont désignés comme des secteurs à forte intensité de carbone par le NZBA et dans lesquels la Banque Scotia déclare ses émissions financées.

<sup>2</sup> Les secteurs et sous-secteurs énumérés dans cette colonne reflètent les classifications des secteurs de la Banque en ce qui a trait aux secteurs désignés comme à forte intensité de carbone par le NZBA.

<sup>3</sup> Les émissions de portée 1 sont définies comme des émissions directes qui proviennent de sources contrôlées ou détenues par une organisation (par exemple, les émissions de procédés ou la combustion de combustible dans les chaudières, les fournaies et les véhicules) : Les émissions de portée 2 sont définies comme des émissions indirectes liées à l'achat d'électricité ou de vapeur ou de services de chauffage ou de refroidissement aux fins de l'exploitation. Ces émissions se produisent physiquement à l'installation où l'électricité, la vapeur, le chauffage ou le refroidissement sont produits.

<sup>4</sup> Dans cette colonne, nous présentons les émissions financées couvrant les portées 1 et 2 des sociétés qui appartiennent au secteur et à la catégorie d'actifs pertinents.

<sup>5</sup> Conformément à la **norme du PCAF**, les émissions de portée 3 désignent toutes les autres émissions indirectes de GES (non comprises dans les portées 1 ou 2) qui se produisent dans la chaîne de valeur de la société déclarante.

<sup>6</sup> Dans cette colonne, nous présentons les émissions financées couvrant la portée 3 des sociétés qui appartiennent au secteur et à la catégorie d'actifs pertinents.

<sup>7</sup> Tel que discuté à la **p. 30** de la section Stratégie du présent rapport, la portée de nos émissions financées pour le secteur de l'électricité et des services publics comprend des prêts aux entreprises pour l'ensemble du secteur, tandis que notre cible de réduction de l'intensité des émissions ne comprend que les clients du secteur de la production d'électricité.

<sup>8</sup> En 2021 et en 2022, nos émissions financées pour la catégorie d'actifs des prêts hypothécaires sont calculées en fonction de la valeur des immeubles disponible au moment de la déclaration, car la valeur des immeubles au moment du montage n'est pas connue. Les émissions financées pour la catégorie d'actifs des prêts hypothécaires pour 2021 et 2022 comprennent les prêts de notre division Services bancaires et marchés mondiaux qui répondent à la définition du PCAF.



## CHANGEMENT À LA MÉTHODOLOGIE, AMÉLIORATIONS DE LA QUALITÉ DES DONNÉES ET RETRAITEMENT

La norme du PCAF sert de point de départ au calcul des émissions financées. Lorsque les données propres au client ne sont pas disponibles, le PCAF permet le calcul des émissions financées en fonction de facteurs ou d'estimations d'émissions; plus nous sommes tenus de nous appuyer sur des facteurs ou des estimations d'émissions, pire est la qualité des données, ce qui est associé à une note de qualité des données plus élevée du PCAF associée au calcul.

Le calcul des émissions financées est un domaine naissant et en évolution, et les défis liés aux données demeurent. En cette troisième année de déclaration des émissions financées, nous avons toujours besoin de plus de données des clients pour mesurer et déclarer avec exactitude les émissions absolues. Conformément aux meilleures pratiques définies par le PCAF, nous nous efforçons d'améliorer la qualité et la disponibilité des données au fil du temps. Au fur et à mesure que nos clients mesurent et communiquent des données plus exactes, nous cherchons à améliorer nos notes de qualité des données du PCAF, ce qui accroît l'exactitude de nos estimations d'émissions financées. Lorsque les données complètes des clients ne sont pas disponibles, nous utilisons les facteurs d'émission du PCAF pour calculer les émissions financées.

Cette année, nous avons pris une mesure concrète pour accroître l'exactitude des émissions financées pour notre portefeuille du pétrole et du gaz en utilisant un facteur d'émission élaboré à l'interne fondé sur des données réelles actuellement disponibles des clients (le « facteur d'émission interne »). L'utilisation de données réelles dans le calcul des émissions absolues est essentielle pour la précision. La création d'un facteur d'émission interne permet d'affiner l'exactitude du calcul des facteurs d'émissions.

Pour l'année de déclaration 2021, la couverture et la qualité des données réelles sur les émissions dans notre portefeuille d'exploration et production étaient suffisantes pour établir un facteur d'émission interne. À l'aide d'une intensité physique moyenne calculée sur l'ensemble des sociétés de notre portefeuille en amont du secteur pétrolier et gazier ayant fourni des données complètes, cette moyenne a ensuite été utilisée pour estimer les émissions financées pour les clients qui n'avaient fourni que des données de production.

Selon le PCAF, l'utilisation d'un facteur d'émission développé à l'interne pour les données de production est associée à une cote de qualité des données de 3. L'utilisation d'un facteur d'émissions développé à l'interne signifie donc que nous sommes en mesure de remplacer les données par une cote de qualité de 4 sur 5 — les sociétés qui n'ont pas présenté de données complètes et pour lesquelles nous devons utiliser un facteur d'émission PCAF ou faire une estimation — par des données ayant une cote de qualité de 3.

Compte tenu de l'élaboration du facteur d'émission interne et afin de permettre la comparabilité de nos émissions financées au fil du temps, nous avons décidé de retraiter notre référence 2019 pour le secteur du pétrole et du gaz et avons recalculé les émissions financées dans ce secteur pour l'année de déclaration 2020. Nos émissions financées retraitées sont présentées à la page suivante.



### Prêts aux entreprises — Facteur d'attribution applicable à tous les secteurs

Au cours de la présente année de déclaration, nous avons modifié notre facteur d'attribution pour les sociétés fermées de tous les secteurs où l'information sur les capitaux propres et les emprunts est disponible. Les facteurs d'attribution — la quote-part du total annuel des émissions de GES de l'emprunteur attribuée au prêt — ont été calculés en fonction du total des fonds propres et de la dette de la société plutôt qu'en fonction des valeurs EVIC. Par suite de cet ajustement, ainsi que de l'application du facteur d'émission interne pour le portefeuille du pétrole et du gaz, nous avons retraité nos émissions de référence pour le pétrole et le gaz, l'électricité et les services publics, ainsi que de l'agriculture.<sup>1</sup> Nous avons recalculé nos émissions financées pour 2020 dans les trois secteurs et l'intensité des émissions physiques dans les secteurs du pétrole et du gaz et de l'électricité et des services publics.<sup>2</sup> Les émissions financées pour le secteur de la fabrication automobile n'ont pas été retraitées, car la méthodologie appliquée à ce secteur n'a pas subi les mêmes modifications que celles apportées aux autres portefeuilles de prêts aux entreprises.

SECTEUR	2019	2019 RETRAITÉ	2020	2020 RETRAITÉ	2021
	Émissions financées de référence (portées 1 et 2)	Émissions financées de référence (portées 1 et 2)	Émissions financées (portées 1 et 2)	Émissions financées (portées 1 et 2)	Émissions financées (portées 1 et 2)
Pétrole et gaz (MtCO <sub>2</sub> e)	3,3	3,8	3,1	3,6	3,1
Électricité et services publics (MtCO <sub>2</sub> e)	3,4	3,3	2,9	3,4	4,3
Agriculture (MtCO <sub>2</sub> e)	3,9	7,5	3,9	6,7	9,4

SECTEUR	2019	2019 RETRAITÉ	2020	2020 RETRAITÉ	2021
	Cote de qualité des données des portées 1 et 2	Cote de qualité des données des portées 1 et 2	Cote de qualité des données des portées 1 et 2	Cote de qualité des données des portées 1 et 2	Cote de qualité des données des portées 1 et 2
Pétrole et gaz	2,2	2,3	2,6	2,2	2,2
Électricité et services publics	2,6	2,9	2,5	2,8	2,7
Agriculture	4,8	4,5	4,9	4,6	4,6

<sup>1</sup> Nos émissions financées retraitées pour le secteur de l'agriculture sont fondées sur une portée révisée, qui comprend tous les emprunteurs associés à la production agricole, y compris les fermes et les entreprises de pêche, ainsi que tous les emprunteurs des industries qui soutiennent directement ces activités. La production de rapports sur les émissions financées dans le secteur agricole ne tient pas compte des façons dont le secteur agricole peut ralentir les changements climatiques en stockant le carbone ou en le séquestrant.

<sup>2</sup> L'intensité des émissions physiques recalculée se trouve aux pages 56, 57 et 65 du présent rapport. Pour connaître l'intensité des émissions physiques calculée précédemment, veuillez consulter notre [rapport ESG 2022](#) (p. 51).

# Notre approche en matière de fixation d'objectifs

L'un des trois objectifs de la Banque en matière de climat est d'atteindre la carboneutralité pour nos émissions financées d'ici 2050. Bien que notre objectif d'atteindre la carboneutralité pour nos émissions financées implique une réduction de nos émissions financées absolues, nos objectifs provisoires de réduction de l'intensité des émissions sont mesurés en utilisant un indicateur d'intensité physique. Comme mentionné précédemment, l'intensité physique des émissions est un indicateur important pour comprendre l'efficacité d'un portefeuille en termes d'émissions totales par unité. Elle offre une comparabilité entre les clients basée sur la réduction des émissions, indépendamment de la taille des clients, et tient compte de la nécessité de certains secteurs à forte intensité de carbone de continuer à fournir des biens et services essentiels. Elle reconnaît également que les banques peuvent mieux accompagner leurs clients dans la transition vers des technologies et approches moins carbonées, au lieu de demander une réduction absolue des émissions en réduisant leur soutien financier.

Notre démarche en matière de fixation d'objectifs est guidée par notre travail de quantification des émissions financées dans les secteurs à forte intensité carbone de notre portefeuille de prêts. Elle repose sur deux critères : l'importance du secteur en termes d'émissions financées parmi tous les secteurs à forte intensité de carbone, et la disponibilité des données d'émissions au niveau des clients dans ces secteurs.

En fonction de ces critères, nous avons établi des objectifs provisoires de réduction de l'intensité des émissions dans nos secteurs du pétrole et du gaz – exploration et production et de la production d'électricité en 2022 et, en 2023, nous avons établi un objectif supplémentaire de réduction de l'intensité des émissions pour le secteur du transport — plus précisément, nous nous sommes engagés à atteindre un objectif de réduction des émissions associée aux prêts aux entreprises consentis aux fabricants automobiles de véhicules légers ou à la filiale en propriété exclusive du fabricant qui fournit du financement à des fabricants automobiles clients de gros et de détail.<sup>1</sup>

Les objectifs de réduction de l'intensité des émissions pour le secteur de la production d'électricité, ainsi que pour le secteur de la fabrication automobile, sont fondés sur le scénario de la neutralité d'ici 2050 de l'Agence internationale de l'énergie (le « scénario NZE AIE »), qui propose des trajectoires spécifiques par secteur pour la réduction de l'énergie, alignées sur un objectif de température de 1,5 °C d'ici 2050.

Les hypothèses propres au secteur qui sous-tendent le scénario NZE AIE, pertinentes pour les objectifs des secteurs de la production d'électricité et de la fabrication automobile, comprennent :

- Atteindre la carboneutralité dans le secteur de l'électricité d'ici 2040 à l'échelle mondiale et d'ici 2035 dans les économies avancées;
- D'ici 2050, 90 % de la production mondiale d'électricité proviendra de sources renouvelables;
- La vente de nouvelles voitures particulières à moteur à combustion interne sera arrêtée d'ici 2035;
- Les ventes de véhicules électriques à batterie augmenteront à 75 % dans les économies développées d'ici 2030;
- En 2030, 80 % des véhicules en circulation seront encore des moteurs à combustion;
- Le rendement du carburant des véhicules utilisant des moteurs à combustion augmentera de 30 % d'ici 2035.<sup>2</sup>




Conformément aux recommandations du Programme des Nations Unies pour l'environnement à l'intention des institutions financières (PNUE IF) dans son document intitulé **Guidelines for Climate Change Target Setting**, la Banque Scotia continuera de revoir régulièrement ses objectifs et envisagera de les mettre à jour à mesure que la qualité et la disponibilité des données s'amélioreront. Les mises à jour futures des scénarios de décarbonisation ou d'autres intrants, comme les changements dans les données sur les émissions, les hypothèses sous-jacentes, les conditions macroéconomiques et les technologies disponibles, pourraient entraîner des changements dans les trajectoires projetées des émissions, et donc des objectifs ajustés en conséquence.

<sup>1</sup> **Objectif de réduction des émissions de la Banque Scotia dans le secteur automobile.**

<sup>2</sup> Agence internationale de l'énergie (AIE). 2021. **Net-Zero by 2050 — A Roadmap for the Global Energy Sector.**



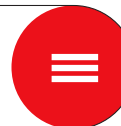
Le tableau ci-dessous détaille les paramètres de nos objectifs provisoires actuels pour 2030, ainsi que nos progrès par rapport à ces objectifs d'une année sur l'autre. Pour obtenir de plus amples renseignements sur notre approche d'établissement des cibles, veuillez consulter le [Rapport virage carboneutre](#) et [Objectif de réduction des émissions de la Banque Scotia dans le secteur automobile](#).

PARAMÈTRES		 PÉTROLE ET GAZ — EXPLORATION ET PRODUCTION	 PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ	 FABRICATION AUTOMOBILE
<b>Définir la portée</b>	<b>Portée des émissions</b>	Portées 1 et 2	Portée 3	Portées 1, 2 et 3 en aval
	<b>GES inclus</b>	CO <sub>2</sub> e	CO <sub>2</sub> e	CO <sub>2</sub> e
<b>Établissement des objectifs</b>	<b>Indicateur des objectifs</b>	Intensité des émissions physiques	Intensité des émissions physiques	Intensité des émissions physiques
	<b>Exposition financière</b>	Engagée/Autorisée	Engagée/Autorisée	En cours, en suspens
	<b>Année de référence</b>	2019	2019	2019
	<b>Unité</b>	tCO <sub>2</sub> e/TJ	tCO <sub>2</sub> e/TJ	tCO <sub>2</sub> e/MWh
	<b>Référence<sup>1</sup></b>	6,1 tCO <sub>2</sub> e/TJ	58,5 tCO <sub>2</sub> e/TJ	0,36 tCO <sub>2</sub> e/TJ
	<b>Objectif de réduction d'ici 2030</b>	Réduction de 30 %	Réduction de 15 % à 25 %	Réduction de 55 % à 60 %
	<b>Scénario de référence</b>	Trajectoire évolutive du gouvernement canadien pour le secteur du pétrole et du gaz <sup>2</sup>	IEA Net Zero 2050 (2021) <sup>3</sup>	IEA Net Zero 2050 (2021)
<b>Émissions 2021</b>	<b>Intensité des émissions physiques</b>	6,0 tCO <sub>2</sub> e/TJ	63,4 tCO <sub>2</sub> e/TJ	0,29 tCO <sub>2</sub> e/TJ
				204 gCO <sub>2</sub> e/km

<sup>1</sup> Les données de référence relatives à l'intensité des émissions physiques pour les secteurs du pétrole et du gaz – exploration et production et de la production d'électricité présentées dans ce tableau sont retraitées, comme il est indiqué à la [page 56](#). Pour de plus amples renseignements sur l'intensité des émissions physiques de référence calculée précédemment, veuillez consulter notre [rapport ESG 2022](#) (page 51).

<sup>2</sup> Pour de plus amples renseignements sur la trajectoire évolutive du gouvernement canadien pour le secteur du pétrole et du gaz, veuillez consulter le [Rapport virage carboneutre](#).

<sup>3</sup> Agence internationale de l'énergie (AIE). 2021. [Net-Zero by 2050 — A Roadmap for the Global Energy Sector](#).



# Émissions provenant des activités

Dans le cadre de notre effort à l'échelle de la Banque pour réduire les émissions liées à l'exploitation d'ici 2030, nous mettons l'accent sur la décarbonisation au moyen des initiatives de l'efficacité énergétique et d'une utilisation accrue d'électricité non émettrice. Nous continuons d'évaluer la vulnérabilité physique actuelle et future des biens immobiliers de la Banque Scotia et d'intégrer la résilience climatique en intégrant les pratiques liées aux changements climatiques dans nos politiques et procédures immobilières.

Nos émissions liées à l'exploitation sont calculées conformément au Protocole des gaz à effet de serre (le « Protocole des GES »),<sup>1</sup> qui a été élaboré en vue de fournir un cadre complet et normalisé à l'échelle mondiale pour mesurer et gérer les émissions provenant des activités des secteurs privé et public, des chaînes de valeur, des villes et des politiques afin de permettre la réduction des gaz à effet de serre. Le Protocole des GES fournit aux entreprises ainsi qu'aux gouvernements locaux et nationaux des normes de comptabilité et de présentation de l'information, des indications sectorielles, des outils de calcul et de la formation.

## AMÉLIORER NOTRE CIBLE MONDIALE ET RENDRE COMPTE DES PROGRÈS RÉALISÉS

La Banque a établi un objectif de réduction des émissions liées à l'exploitation visant les émissions des portées 1 et 2, telles que définies par le protocole des GES :

- **Portée 1 — Émissions directes de GES** Émissions associées à la combustion de carburant sur place (à l'exclusion des achats de vapeur et d'électricité) dans les propriétés où la Banque Scotia se voit facturer directement ou indirectement, la flotte de véhicules et les avions non commerciaux canadiens.
- **Portée 2 — Émissions indirectes de GES** : Émissions associées à la consommation d'électricité et de vapeur achetées dans les propriétés où la Banque Scotia paie directement les services publics, ou lorsque l'utilisation des services est sous-comptée par le propriétaire et facturée à la Banque Scotia.

De plus, la Banque continue de calculer et de déclarer les émissions de portée 3, telles que définies par le protocole des GES :

- **Portée 3 — Autres émissions indirectes (non financées) de GES** : Les émissions associées au transport aérien d'affaires calculées selon la méthode basée sur la distance, et aux pertes de transmission et de distribution du réseau électrique pour tous les établissements de la Banque Scotia à l'échelle mondiale.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Le protocole des GES est accessible [ici](#). Pour obtenir les détails sur l'interprétation et la mise en œuvre par la Banque Scotia du protocole des GES du WRI et du WBCSD, veuillez consulter la [méthodologie relative aux GES de la Banque Scotia](#), mise à jour en décembre 2023.

<sup>2</sup> Tel qu'énoncé dans la rubrique Progression de nos objectifs sur le climat à la [p. 23](#), nous prévoyons de mesurer les émissions de GES dans notre chaîne d'approvisionnement et d'établir un point de référence et une cible de réduction des GES en 2024-2025.



En 2023, nous avons augmenté notre cible mondiale pour réduire les émissions de GES des portées 1 et 2 associées à l'exploitation de 35 % à 40 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2016. En ce qui concerne ses activités canadiennes, la Banque s'est fixé comme objectif de devenir neutre en carbone d'ici 2025.<sup>1</sup> Dans ce cadre, elle doit prendre des mesures pour réduire les émissions liées à l'exploitation et l'achat des certificats d'énergie renouvelable (REC, Renewable Energy Certificates) et des compensations carbone pour devenir neutre en carbone dans ses activités à l'échelle mondiale d'ici 2030.

Notre capacité à atteindre cet objectif repose sur une croissance et une liquidité raisonnables des marchés des certificats d'énergie renouvelable (CER) et du carbone, ainsi que sur la disponibilité de compensations de haute qualité et de CER sur les marchés pertinents. Nous sommes en train d'élaborer notre approche à l'égard de l'utilisation des crédits d'émission de carbone et de CER, que nous avons l'intention de présenter de façon plus détaillée dans les rapports futurs, conformément aux nouvelles normes et aux nouveaux cadres de présentation de l'information.

Nous avons tiré parti de la réduction de l'intensité de carbone des réseaux électriques à l'échelle mondiale, de l'adoption et de la prestation accrues de services bancaires en ligne et d'une stratégie immobilière visant à optimiser notre empreinte et nos modèles de télétravail. En 2023, nos émissions de portée 1 ont été réduites de 1 359 tCO<sub>2</sub>e et celles de portée 2 de 5 205 tCO<sub>2</sub>e par rapport à 2022. Malgré une hausse des émissions associées au transport aérien d'affaires de 2022 à 2023, due à la reprise des activités commerciales après la pandémie de COVID-19, ces émissions ainsi que l'intensité des GES par employé restent inférieures à celles de l'année de référence 2016.

## AUGMENTER LE PRIX INTERNE DU CARBONE

En 2018, la Banque Scotia a adopté un prix interne du carbone de 15 \$ CA/tCO<sub>2</sub>e par tonne d'émissions associées aux émissions mondiales des portées 1 et 2 de la Banque. L'établissement d'un prix interne du carbone joue un rôle essentiel dans la réduction des émissions de nos propres activités en créant un incitatif financier interne pour prioriser les projets qui appuient la décarbonisation. En appliquant un prix interne du carbone aux émissions en équivalent CO<sub>2</sub>, la Banque détermine le montant qui servira à financer des initiatives d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de GES.

En 2023, la Banque a augmenté son prix interne du carbone de 65 \$/tCO<sub>2</sub>e et prévoit de le porter à 80 \$/tCO<sub>2</sub>e en 2024. À mesure que le prix interne du carbone augmente progressivement, nous augmentons le capital que nous investissons dans la décarbonisation de nos opérations et améliorons notre efficacité opérationnelle. Depuis sa création en 2018, nous avons dépensé 76,3 millions de dollars pour les projets de décarbonisation et d'efficacité énergétique, dont 16,4 millions de dollars en 2023.

Nous continuons d'évaluer les vulnérabilités physiques actuelles et futures aux changements climatiques par rapport aux actifs immobiliers de la Banque Scotia, d'intégrer la résilience aux changements climatiques et d'examiner les possibilités de réduire davantage notre empreinte carbone globale au moyen de diverses mesures de durabilité et d'efficacité énergétique. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre [rapport ESG 2023](#) (p. 51 à 53).

<sup>1</sup> La Banque Scotia définit être neutre en carbone comme le fait de compenser les émissions de nos activités sur une période donnée par le retrait de crédits de compensation carbone ou de crédits d'énergie renouvelable vérifiés. Cette approche se distingue de notre définition de la carboneutralité, qui consiste d'abord à réduire les émissions pertinentes dans la mesure du possible, puis à compenser les émissions résiduelles au cours d'une période donnée en mettant à la retraite des crédits de suppression de carbone vérifiés.



## AMÉLIORATIONS DE LA PRÉCISION DES DONNÉES

En vue d'obtenir une certitude d'audit limitée à l'égard de nos émissions de portées 1 et 2 en 2022, nous avons mis en place des mesures pour améliorer la précision des données. Ces mesures comprennent l'élaboration d'un outil d'analyse des écarts qui vérifie les dossiers de consommation des services publics des succursales de la Banque Scotia au Canada, repère et corrige les inexactitudes des données tout au long de l'année. Nous avons également commencé à utiliser la consommation réelle de carburant des voyages aériens non commerciaux pour calculer les émissions de portée 1, plutôt que des estimations.

INDICATEURS DE RENDEMENT	CIBLE	D'UNE ANNÉE SUR L'AUTRE	2023	2022	2021	2020	2019	RÉFÉRENCE 2016
Émissions de GES de portée 1 (tCO <sub>2</sub> e) et de portée 2 (tCO <sub>2</sub> e) (selon l'emplacement) <sup>1</sup>	Viser une réduction à l'échelle mondiale de 40 % d'ici 2030, en prenant pour référence les chiffres de 2016	<b>-6 600</b> tCO <sub>2</sub> e	92 179	98 779	104 586	112 116	116 166	138 753
Émissions de GES de portée 1 (tCO <sub>2</sub> e)	Viser une réduction à l'échelle mondiale de 40 % d'ici 2030, en prenant pour référence les chiffres de 2016	<b>-1 359</b> tCO <sub>2</sub> e	27 402	28 797	22 493	22 278	24 303	13 700
Émissions de GES de portée 2 (tCO <sub>2</sub> e) (selon l'emplacement) <sup>1</sup>	Viser une réduction à l'échelle mondiale de 40 % d'ici 2030, en prenant pour référence les chiffres de 2016	<b>-5 205</b> tCO <sub>2</sub> e	64 777	69 982	82 093	89 838	91 863	125 053
Émissions de GES provenant du transport aérien d'affaires (tCO <sub>2</sub> e) (portée 3, catégorie 6)	—	<b>+ 7 949</b> tCO <sub>2</sub> e	13 487	5 538	495	7 193	20 168	—
Émissions de GES issues des pertes de transmission et de distribution (tCO <sub>2</sub> e) (portée 3, catégorie 3)	—	<b>-573</b> tCO <sub>2</sub> e	4 396	4 969	S.O.	S.O.	S.O.	—
Prix interne du carbone (prix/tonne)	80 \$/tCO <sub>2</sub> e pour 2024	<b>+ 15 \$</b>	65 \$	60 \$	45 \$	30 \$	15 \$	—
Intensité des GES par employé, tCO <sub>2</sub> e/ETP	—	<b>-0,06</b> tCO <sub>2</sub> e/ETP	1,03	1,09	1,16	1,21	1,13	—

<sup>1</sup> Pour obtenir de plus amples renseignements sur nos émissions liées à l'exploitation, veuillez consulter nos [indices et notre corpus de données ESG de 2023](#).

KPMG a été chargé de fournir une assurance limitée sur les indicateurs marqués de ce symbole. Veuillez vous reporter au [rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant de KPMG](#).

# Annexe

DANS CETTE SECTION :

70 ÉNONCÉS PROSPECTIFS





# Énoncés prospectifs

À l'occasion, nos communications publiques comprennent des énoncés prospectifs verbaux ou écrits. Le présent document renferme ce genre d'énoncés, qui peuvent également être intégrés à d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, ou à d'autres communications. De plus, des représentants de la Banque peuvent fournir verbalement des énoncés prospectifs à certains analystes, investisseurs, médias et autres intervenants. Tous ces énoncés sont formulés conformément aux termes des règles d'exonération de la loi américaine intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995 et de toute loi pertinente sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada. Les énoncés prospectifs peuvent comprendre, notamment, des énoncés formulés dans le présent document concernant les projections financières, les objectifs, les visions et les buts de la Banque, les perspectives pour les activités de la Banque et pour les économies canadienne, américaine et mondiale, et concernant l'environnement, les questions sociales et la gouvernance (« ESG »), y compris les questions liées au climat, les projections, les objectifs, la vision et les buts (collectivement, nos « Objectifs ESG »), comme nos cibles d'émissions nettes nulles et nos cibles d'émissions intermédiaires, notre déclaration sur le charbon thermique, et notre cible de financement lié au climat. On reconnaît habituellement les énoncés prospectifs à l'emploi de termes ou d'expressions comme « croire », « prévoir », « viser », « atteindre », « s'attendre à », « envisager », « avoir l'intention de », « estimer », « projeter », « planifier », « cibler », « viser », « s'engager à », « aspirer à » et autres expressions similaires ainsi que par la conjugaison des verbes au futur et au conditionnel comme « devrait » et « pourrait » et les formes positive et négative de ceux-ci.

Du fait de leur nature, les énoncés prospectifs exigent que nous posions des hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents qui donnent lieu à la possibilité que les prédictions, les prévisions, les projections, les attentes ou les conclusions se révèlent inexactes, que nos hypothèses puissent être incorrectes et que nos objectifs d'ESG ne puissent être atteints. Nous conseillons aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés étant donné que les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes, des cibles, des estimations et des intentions exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de divers facteurs de risque, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont l'incidence peut être difficile à prévoir.

Les résultats futurs liés aux énoncés prospectifs peuvent être influencés par de nombreux facteurs, ce qui peut faire en sorte que le rendement réel de la Banque diffère considérablement de celui envisagé dans les énoncés prospectifs. Certains énoncés figurant dans le présent document sont fondés sur des hypothèses et des scénarios hypothétiques ou très défavorables, et ces énoncés ne doivent pas nécessairement être considérés comme représentatifs du risque actuel ou réel ou des prévisions du risque attendu. Pour plus de renseignements sur les facteurs de risque potentiellement applicables, veuillez consulter la rubrique « Gestion du risque » du rapport annuel 2023 de la Banque, dans sa version éventuellement mise à jour par les rapports trimestriels.

Les hypothèses économiques importantes sous-jacentes aux énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont présentées dans le rapport annuel 2023 à la rubrique « Perspectives », compte tenu des ajouts figurant dans les rapports trimestriels. Ces rubriques « Perspectives » et « Priorités 2024 » sont fondées sur les opinions de la Banque et leur réalisation est incertaine. Les lecteurs devraient examiner attentivement les facteurs susmentionnés ainsi que les autres incertitudes et événements potentiels.


Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent l'avis de la direction à la date des présentes seulement et sont présentés dans le but d'aider le lecteur à comprendre les objectifs ESG de la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et ils peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Aucune déclaration ni aucune garantie, expresse ou implicite, n'est ou ne sera faite quant à l'exactitude, à la fiabilité ou à l'exhaustivité des renseignements contenus dans le présent document. Sauf si la loi l'exige, la Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs verbaux ou écrits qui peuvent être faits de temps à autre par elle ou en son nom.

Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur la Banque, y compris sa notice annuelle, sur le site Web de SEDAR+, au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), ainsi que dans la section EDGAR du site Web de la SEC, au <http://www.sec.gov>.

## PRÉCAUTIONS SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES INFORMATIONS RELATIVES À L'ESG

Dans le cadre de l'établissement et de la mise en œuvre de nos objectifs ESG et de la préparation du présent document, la Banque a formulé diverses hypothèses, notamment au sujet des tendances et des faits nouveaux sur les plans technologique, économique, scientifique et juridique, à la lumière de l'évolution du contexte politique et réglementaire. Par conséquent, les données, l'analyse, la stratégie et les autres renseignements présentés dans le présent document évoluent et peuvent être modifiés, mis à jour et reformulés au fil du temps. La Banque prévient les lecteurs de ce qui suit :

- Les termes « ESG », « net zéro », « carboneutre », « finance durable », « financement lié au carbone » et les termes, taxonomies et critères similaires évoluent, et l'utilisation de ces termes par la Banque peuvent changer pour refléter cette évolution. Toute mention de ces termes dans le présent document renvoie aux critères définis à l'interne de la Banque et non à une définition réglementaire ou à une norme volontaire particulière.
- La Banque a présumé une croissance continue des investissements et des dépenses des activités ESG de ses clients. La Banque a également présumé des taux ordinaires de croissance et de développement de ses activités, y compris dans les produits et services qu'elle offre à ses clients dans tous les secteurs, dans ses propres investissements, dans ses filiales et dans les pays où elle exerce ses activités. Si l'une ou l'autre de ces hypothèses se révélait inexacte, la Banque pourrait ne pas être en mesure d'atteindre ses objectifs ESG et pourrait devoir les mettre à jour ou les réviser.
- L'évolution de l'environnement réglementaire et politique relatif aux questions ESG, et aux questions liées aux changements climatiques en particulier, peut entraîner des mises à jour ou des révisions des énoncés prospectifs et d'autres renseignements contenus dans le présent document. Il pourrait également y avoir des changements aux pratiques, aux taxonomies, aux méthodes, aux scénarios, aux cadres, aux critères et aux normes du marché (collectivement, les « normes ESG ») que les entités gouvernementales et non gouvernementales, le secteur financier, la Banque et ses clients utilisent pour classer, évaluer, mesurer et vérifier les activités ESG, y compris pour les inclure dans les objectifs ESG de la Banque. Dans certains cas, il se peut que les normes ESG applicables n'existent pas encore. La Banque peut mettre à jour ses objectifs ESG, ses plans pour les atteindre, ses progrès à cet égard et ses estimations de l'incidence de ces progrès, au besoin, à la lumière des nouvelles normes ESG et des normes en évolution.

- Pour établir et mettre en œuvre ses objectifs ESG, la Banque s'appuie sur des données obtenues auprès de clients et d'autres sources tierces. L'utilisation par la Banque de données de tiers ne peut être considérée comme une approbation du tiers ou de ses données ni être interprétée comme une concession de quelque forme de propriété intellectuelle que ce soit. Bien que la Banque soit d'avis que ces sources sont fiables, elle n'a pas vérifié de façon indépendante toutes les données de tiers ni évalué les hypothèses sous-jacentes à ces données et ne peut en garantir l'exactitude. Les données utilisées par la Banque dans le cadre de ses objectifs ESG peuvent être de faible qualité, non disponibles ou incohérentes d'un secteur à l'autre, et nous n'avons aucune garantie que des tiers se conformeront à nos politiques et procédures à l'égard de la collecte de ces données. Certaines données de tiers peuvent également changer au fil du temps à mesure que les normes ESG évoluent. Ces facteurs pourraient avoir une incidence importante sur les objectifs ESG de la Banque et sur sa capacité à les atteindre.
- La Banque et ses clients pourraient devoir acheter des instruments liés au carbone et à l'énergie propre (les « attributs environnementaux ») pour atteindre leurs objectifs ESG. Le marché des attributs environnementaux est encore en développement et leur disponibilité peut être limitée. Certains attributs environnementaux font également face au risque d'invalidation ou de renversement, et la Banque ne fournit aucune garantie quant au traitement futur de ces attributs environnementaux. Des modifications pourraient également être apportées aux règlements et aux normes applicables qui ont une incidence sur le marché des attributs environnementaux. L'échéance, la liquidité et la conjoncture économique de ce marché pourraient faire en sorte qu'il soit plus difficile pour la Banque d'atteindre ses objectifs ESG.
- Les informations contenues dans ce document n'ont pas été auditées. KPMG a réalisé une mission de certification limitée à l'égard d'un certain nombre d'indicateurs de performance ESG de la Banque, lesquels ont été identifiés par un  symbole dans le présent document. À l'exception de certains indicateurs de performance de la Banque, les autres informations contenues dans le présent document n'ont pas fait l'objet de la mission de certification limitée. Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'étendue des travaux de KPMG [ici](#).
- Le présent document peut contenir des hyperliens menant à des sites Web qui ne sont pas la propriété de la Banque ni contrôlés par celle-ci. Chaque adresse ou hyperlien est fourni uniquement à des fins de commodité pour le destinataire, et le contenu des sites Web de tiers liés n'est d'aucune façon inclus ou intégré par renvoi dans le présent document. La Banque n'assume aucune responsabilité à l'égard de ces sites Web ou de leur contenu, ni à l'égard des pertes ou des dommages pouvant découler de leur utilisation. Si vous décidez d'accéder à l'un des sites Web de tiers liés au présent document, vous le faites à vos propres risques et sous réserve des modalités de ces sites Web.

# Banque Scotia

\* Marque déposée de la Banque de Nouvelle-Écosse.

Toutes les autres marques déposées sont la propriété de leurs titulaire(s) respectif(s).

Conception : [worksdesign.com](http://worksdesign.com)